

BOTANISCHES INSTITUT
der Universität Wien

Bibliothek

J.-Nr.

4116

Sign.

P 80/43

BOTANISCHES MUSEUM
der k. k. Universität.

J.N.º 4716

B

~~Aug 26 / 97~~
180/20

LETTRE
A MONSIEUR
SONNERAT.

1 7 8 4.



A L'ILE DE FRANCE,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. D C C L X X X I V.



L E T T R E
A M. SONNERAT,

Commissaire de la Marine, Naturaliste Pensionnaire du Roi, Correspondant de son Cabinet & de l'Académie Royale des Sciences de Paris, Membre de celle de Lyon.

PAR M. CHARPENTIER
DE COSSIGNY,

Ingénieur du Roi, Capitaine d'Infanterie, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, & de la Société Littéraire des Arts de Batavia.

Quittés moi votre serpe, instrument de dommage.

LA FONTAINE



A PALMA, Ile de France, le 6 Novembre 1784.

EST moi, Monsieur, moi votre ami, qui prends la plume contre vous; moi dont vous avez parlé avec éloge dans plusieurs endroits de votre ouvrage intitulé *Voyage aux Indes Orientales & à la Chine, A PARIS 1782*. Qu'il m'en coûte de relever vos erreurs! Qu'il m'eût été doux d'applaudir à votre travail, de louer l'étendue de vos recherches, d'admirer vos connoissances & votre philosophie! Avec quelle satisfaction j'aurois publié votre éloge! . . .

A

OUI, Monsieur, ce n'est qu'avec le plus grand regret que je me vois forcé de vous attaquer, & de vous critiquer. Il est des devoirs plus sacrés que ceux de l'amitié: ce sentiment doit être sacrifié à la vérité, au patriotisme, au vœu de nos compatriotes: ce sont eux qui ont été indignés des calomnies que vous avés prodiguées contr'eux, ce sont eux-mêmes qui m'ont chargé de faire entendre leur justification. Pouvois-je ne pas me rendre à leurs sollicitations pressantes! Les liaisons que j'ai formées avec vous ne devoient-elles pas céder à leurs instances! *Amicus Plato, sed magis amica veritas.*

J'AVOIS encore d'autres motifs qui m'étoient personnels, pour embrasser la défense de l'Île de France. Vous devinerés aisément que ma fortune & celle de ma famille sont attachées à son sort; cette considération ne m'empêchera jamais d'être vrai. Mais vous ignorés peut-être que j'ai à défendre la mémoire de mon Père, & à me justifier d'avoir adopté la même opinion que lui, & de l'avoir consacrée dans plusieurs écrits que j'ai remis à M. de Boynes, en 1772, 1773, 1774, & à M. de Sartine en 1775, dans lesquels j'ai tâché de démontrer l'importance de l'Île de France, cette colonie que vous avés déprimée dans votre ouvrage. M. Orry Ministre des Finances qui avoit la Compagnie des Indes dans son département, touché des pertes qu'elle faisoit dans les équipages de ses vaisseaux sentit la nécessité d'avoir un port qui pût leur servir de relâche & d'asyle dans les mers orientales. Bourbon qui étoit établi n'a point de port. Madagascar est mal-sain. La situation de l'Île de France paroissoit propre à remplir les vues du Ministre; mais il flottoit entre les rapports contradictoires qu'on lui faisoit de cette île. Pour dissiper ses doutes, il jeta les yeux sur mon Père pour lors Ingénieur en Chef dans le Corps du Génie qu'il honoroit d'une amitié particulière & en qui il avoit confiance. Il lui ordonna en 1733 de la part du Roi de se rendre à l'Île de France, d'examiner cette île, de constater si elle avoit un port, si l'air & les eaux étoient salubres, si le sol étoit cultivable; car dès lors on contesloit tout. Sur le compte détaillé que mon Père rendit de ses observations, M. Orry n'hésita plus. Il ordonna de la part du Roi aux Directeurs de la Compagnie des Indes de former un établissement à l'Île de France. Ils en confièrent le soin

à M. de la Bourdonnais en 1735; & c'est à cette époque qu'on doit le fixer: c'est alors qu'elle attira l'attention du Gouvernement & de la Compagnie, & qu'elle devint le rendez-vous de ses vaisseaux.

J'AVOUE cependant, Monsieur, que malgré toutes ces raisons, j'ai hésité quelque temps à prendre la plume contre vous, & que je n'ai été vaincu que par des instances réitérées. Elles m'ont conduit à une réflexion que je vous présenterai avec franchise. Si j'avois refusé obstinément de remplir la tâche qui m'est imposée, un autre s'en seroit chargé, un autre vous auroit traité sans doute avec moins de ménagement que moi. Il ne me sera pas difficile de distinguer l'auteur d'avec le citoyen. Je n'épargnerai point celui-là; mais je rendrai justice à la pureté & à la douceur de vos mœurs, à la droiture de vos intentions; je rejeterai sur des erreurs involontaires tout le mal que vous avez dit de l'île de France & de l'île de Bourbon; j'attribuerai à des sentimens aveugles d'humanité les calomnies que vous avez débitées contre les habitans de ces îles. J'irai plus loin. J'assurerais que vous reconnoîtrez vous-même ces erreurs & ces injustices; que vous ferez désespéré de les avoir commises; & qu'un désaveu authentique les réparera promptement. Je n'attends pas moins de l'honnêteté de votre âme & de la solidité de vos principes.

QUOIQUE je n'aie en vue que la défense de mes compatriotes que vous avez insultés & de notre pays que vous avez dénigré, je pense qu'il importe de faire connoître la manière de l'auteur; & de montrer que la plupart de ses assertions sont hasardées ou erronées, que ses insultes sont graves sans être fondées, que ses décisions sont téméraires, & ses jugemens faux ou précipités. Je jeterai donc un coup d'œil rapide sur quelques chapitres de votre livre. Je suis persuadé d'avance que vous aurez honte vous-même des écarts dans lesquels vous êtes tombé.

T O M E I.

C H A P I T R E I.

L'AUTEUR avance (p. 8) que » chaque nation a voulu se fixer » d'une manière exclusive sur les bords du Gange. Les Portugais y réussirent, mais bientôt ils en furent chassés par les » Hollandois qui s'emparèrent de leurs établissemens & s'élevèrent

» sur leurs ruines. Les François prodiguèrent le sang & les richesses, pour s'y établir solidement; & peut-être y seroient-ils parvenus, si les divisions qui s'élevèrent entre Dupleix & la Bourdonnais n'avoient ruiné leur commerce & détruit toutes leurs espérances. Les Anglois leurs successeurs firent regretter le joug moins tyrannique des autres Nations. &c. Je ne pousserai pas plus loin la citation, car elle est fatigante. Jugés en, Lecteurs, par la déclaration que je vous fais, qu'il n'y a pas un mot de vrai dans tout ce narré. Notre auteur assure ce qu'il soupçonne, confond les pays & les époques, n'a point d'idée nette des faits, & se perd dans des déclamations mal placées contre les Anglois qu'apparemment il n'aime pas. Nous le verrons presque toujours donner ses idées, ses soupçons, ses conjectures pour des vérités historiques; c'est la manière de l'auteur. Les Nations Européennes qui se sont établies sur les bords du Gange n'avoient & ne pouvoient avoir aucune idée d'exclusion, lors de leur établissement dans le Bengale. Elles obtenoient la permission du Soubab de cette vaste & riche Province de l'Empire Mogol, de planter leur Pavillon sur les bords du Gange & d'y commercer. Dans ces commencemens elles n'avoient aucune idée de conquête & ne soupçonnoient pas qu'elles pourroient avoir un jour en Asie des possessions territoriales étendues. M. Dupleix est le premier qui en ait eu l'idée & qui en ait montré l'ambition, quelques années après *les divisions qui se sont élevées entre lui & M. de la Bourdonnais*. C'est même un événement singulier qui a donné lieu à cette ambition; & sans lequel il est vraisemblable que M. Dupleix n'auroit jamais porté ses vues sur le Continent de l'Asie. Mais sans sortir du Bengale, il est notoire que la Nation Française, loin de prétendre à l'exclusif dans ce pays, a beaucoup aidé les Danois à former leur établissement de Frédérick-Nagor. Il est encore notoire que les Anglois qui sont depuis 1758 les maîtres du Bengale ne doivent ce succès qu'à un événement qu'ils étoient bien éloignés de prévoir; on peut en voir les détails dans l'Histoire Philosophique. Enfin personne n'ignore que les François, les Hollandois & les Danois ont des établissemens sur les bords du Gange & qu'ils y font le commerce.

LES Portugais n'ont point été chassés du Bengale par les Hollandois. Les premiers y ont encore leur Pavillon à Bandel. Les

François n'ont point prodigué le sang & les richesses, pour s'établir sur les bords du Gange. Les divisions survenues entre M. Dupleix & M. de la Bourdonnais n'avoient point le commerce pour but, & n'ont point ruiné celui des François aux Indes; ces divisions ont arrêté les projets militaires de M. de la Bourdonnais qui se proposoit, après la conquête de Madrast, d'attaquer Bombay. Dans ce tems là les Européens ne croyoient pas qu'il leur fut permis de se faire la guerre dans le Bengale. Le Soubab qu'ils redoutoient s'y opposoit. Ils ne songeoient pas alors à dominer sur les peuples de l'Indoustan. Les Anglois qui ont conquis le Bengale depuis cette époque n'ont point succédé aux autres Nations Européennes. Ils l'ont conquis sur Saraja-Doulla Soubab de cette Province en 1757 & 1758. Ils n'ont pu faire regretter d'autre joug que celui des Princes Indiens.

JE pourrois reprendre bien des choses dans la page 9: je ne m'arrêterai qu'à l'outrage fait au Conseil Suprême de *Calcutta*; & je demanderai à l'auteur, s'il a été dans cette Ville, s'il a connu particulièrement les membres de ce Conseil, s'il a été dans la confiance des Administrateurs; comment il fait que les *Chefs du Conseil Suprême* de ce pays ne parviennent à leurs places que par l'intrigue; s'il a été témoin des injustices avec lesquelles il prétend qu'ils sont familiarisés, s'il leur a vu faire mille bassesses. (p. 9).

JE demande ensuite à toute âme honnête, à M. Sonnerat lui-même, s'il est permis à un auteur de dénoncer à toute l'Europe, comme coupables d'intrigue, d'injustices & de bassesses les Chefs de l'Administration d'un pays considérable, sans en avoir des preuves entre les mains; sans connoître ces Chefs & leur Administration; sans avoir été même dans le pays qu'ils habitent. Un Philosophe ferme & courageux peut se croire le vengeur des droits de l'humanité; mais il doit être en même temps l'organe de la vérité. S'il se livre à des déclamations outrageantes, à des accusations dénuées de preuves, que doit-on penser de lui? Auroit-il osé en dire autant des nationaux? Non. Si le Gouvernement eut dédaigné de réprimer son audace, il eut craint d'être traduit en Justice par les accusés & d'éprouver la sévérité des loix. Mais quoi se croit-on tout permis à l'abri de l'impunité? Et cette impunité est-elle bien assurée? . . . Oui les accusés mépriseront

l'offense , & dédaigneront l'accusateur.

O généreux Hastings , (a) un françois vous outrage ; un françois vous rendra justice. Jusque dans sa retraite votre nom est parvenu avec éloge sur les aîles de la renommée. Les prisonniers de sa nation que vous avez traités avec humanité & avec générosité & que vous avez rendus à leur patrie ont fait parler leur reconnaissance. Que dis-je ? Votre réputation avant ce bienfait étoit répandue dans les Indes. On parloit déjà de l'ordre que vous avez établi dans toutes les parties de l'Administration d'un grand Royaume ; on vantoit votre amour pour la Justice ; on admiroit votre désintéressement ; on louoit votre affabilité ; on exaltoit votre bienfaisance. Puissiez cet éloge mérité éteindre dans votre âme tout ressentiment contre un auteur dont on a trompé la bonne foi !

Ce même auteur nous apprend que Lord Pigot Gouverneur de Madrast est *mort empoisonné* (p. 15). Il est vrai qu'on a semé dans le public des soupçons d'empoisonnement contre ses ennemis ; mais des soupçons ne sont pas des preuves. Qui croirons-nous ? ou d'un auteur téméraire dans ses assertions & dans ses jugemens , qui n'a point vu les pièces de ce fameux procès ; ou du Tribunal de Londres chargé de l'instruire & de le juger , & qui a condamné les adversaires du Lord à une amende , pour avoir outrepassé leurs pouvoirs , en faisant arrêter le Gouverneur. Nous venons de voir en 1783 le même *Général Steward* qui a *trahi* , dit-on , le *Lord Pigot* , commander l'Armée Angloise à la Côte Coromandel. Est-ce ainsi qu'une nation policée de l'Europe traite les empoisonneurs ? Est-ce ainsi qu'elle récompense les traîtres ?

JE ne releverai pas toutes les inexactitudes de ce Chapitre. Pondichery lors de l'arrivée de M. de Bellecombe dans l'Inde , le 9 Janvier 1777 , ne présentoit plus un monceau de *décombres* , quoiqu'en dise l'auteur , & n'a jamais été le *théâtre des victoires de Dumas* , l'un de ses anciens Gouverneurs , puisqu'il n'a jamais combattu.

LE commerce de cette ville , au lieu de *languir* , avoit pris alors de nouvelles forces. Les négocians de la Métropole y envoient des vaisseaux.

[a] Gouverneur - Général du Bengale , Président du Conseil Suprême de Calcutta.

TOUT ce qu'on dit des Anglois dans le premier paragraphe de la page 16 est inexact ou faux. *Ils ne disoient point des loix aux nations européennes* : ils ne *commandoient* qu'à quelques *Rois* du pays : ils n'ont point *jeté les peuples dans l'esclavage* : ils n'étoient point les *seuls négocians* dans l'Inde ; puisque les François, les Hollandois & les Danois partageoient avec eux le commerce de la Presqu'île. Ils n'avoient point un *revenu annuel de trois cens millions* de livres, quand même on comprendroit dans le total ceux du Bengale qui sont sans doute considérables ; mais aussi quelle somme que trois cens millions de revenu ! si l'on en doute, que l'on examine l'état précaire où se trouve la Compagnie Angloise des Indes. Seroit-il possible que les dépenses de souveraineté absorbâssent une somme aussi forte & celle des bénéfices du commerce ?

LES éloges donnés à M. de Bellecombe sont mérités. Tout françois y souscrit avec joie & avec enthousiasme. Sa bravoure héroïque, son courage d'esprit, sa constance, sa fermeté, ses talens militaires, l'art qu'il a eu d'inspirer aux troupes & aux habitans de Pondichery l'ardeur dont il étoit animé lui-même pour la défense de cette place lui ont obtenu les applaudissemens de la nation & les récompenses du Roi. Mais en rendant justice à ce brave Général, n'aurez vous pas pu, Monsieur Sonnerat, la rendre aussi à votre Chef direct, M. Cheureau Intendant de Pondichery. Je vous ai oui dire plusieurs fois, lors de votre retour de l'Inde, que cet Administrateur éclairé, désintéressé, actif, laborieux, avoit mis de l'ordre dans toutes les parties du service ; qu'il étoit pénétré d'un zèle rare pour les intérêts du Roi ; qu'il s'étoit attiré le respect & la confiance des Indiens, par l'exacte justice qu'il leur faisoit rendre & par la police qu'il avoit établie dans la ville ; que les hôpitaux dont vous aviez l'inspection sous ses ordres pendant le siège étoient parfaitement tenus ; que la place par un effet de sa prévoyance se trouvoit abondamment pourvue de vivres en tout temps, & qu'elle n'en a pas manqué pendant le siège, quoiqu'elle ait été bloquée au moment où l'on s'y attendoit le moins. En effet il est notoire que le riz s'est toujours vendu dans Pondichery, pendant tout le temps du siège, à raison de sept mesures de néli pour un fanon, tandis que dans le camp ennemi le riz se vendoit à raison

de trois mesures pour un fanon ; (a) cependant les Anglois étoient maîtres de la campagne & de la mer. Vous savés que lors de la reddition de la place , il y avoit encore des vivres pour plus de quatre mois. Vous n'ignorés pas que M. de Sartine avoit nommé M. Cheureau Intendant de l'Île de France pour récompense de ses services , & que ce choix a été confirmé par M. le Maréchal de Castries. Eh quoi ! vous en coûté-t-il plus de louer vos Chefs qui ont bien mérité de la patrie & que vous connoissés , que d'outrager & d'accuser injustement ceux que vous ne connoissés point.

Vous inculpés d'une manière indirecte M. Law. de Lauriston, ancien Gouverneur - Général des établissemens françois aux Indes. d'une négligence qui seroit impardonnable , si ce Gouverneur qui a rempli cette place avec honneur pendant douze ans & qui a obtenu le grade d'Officier - Général étoit coupable. Vous dites (p. 17) que *la place (Pondichery) étoit ouverte de tous côtés à l'ennemi , dénuée de secours. & privée d'argent.* Cela n'est pas exact. Les fortifications n'étoient pas encore achevées à l'époque dont vous parlés ; & la ville n'étoit pas entièrement fermée. Les moyens avoient manqué. M. de Bellecombe sur l'activité duquel on peut se reposer , étoit à Pondichery depuis le mois de Janvier 1777 , & n'avoit pas pu achever l'enceinte de la place. Elle n'étoit pas *privée d'argent*, comme vous le prétendés. Vous devés vous rappeler que la Flûte *le Brisson* y débarqua cent mille piastrés le 9 Août 1778 , envoyées par le Ministre pour les besoins du service. Vous aurés pu enfin citer le zèle avec lequel M. Law de Lauriston servit pendant le siège en qualité de volontaire. Le sacrifice de son amour-propre & l'exemple de cet ancien Gouverneur ont du sans doute inspirer quelque courage à nos troupes.

C H A P I T R E I I.

De la Côte Coromandel.

JE passe au second chapitre du T. I. qui traite de la Côte

[a] Un fanon est une petite monnoie d'argent qui vaut six sols argent de France. Sept mesures de *néli*, c'est à dire de riz en paille rendent cinq livres de riz blanc.

Coromandel ; & je trouve à la page 22 de votre livre une assertion absolument fautive. Jamais le *Gouverneur François* de Pondichery , ni même la nation françoise n'ont été *maîtres de l'Indoustan*. Nous avons possédé quelques aldées (a) & quelques forteresses à la Côte Coromandel ; & vous appelés cela une partie de l'Indoustan ? est-ce ainsi qu'on écrit l'histoire ? Jamais le *Gouverneur* de Pondichery n'a *pris le titre de Nabab* ; jamais il ne *s'en est fait rendre les honneurs*.

L'AUTEUR a dit à la page 15. « Les tristes décombres » de cette ville (Pondichery) présentoient encore un spectacle » affligeant. » Il dit à la page 22. « Pondichery la Capitale des » François le disputoit autrefois aux plus belles villes de l'Inde ; » rasée entièrement par les Anglois , on l'a rétablie depuis avec » plus de goût ; des maisons superbes s'élevèrent sur ses ruines , » les rues furent alignées & plantées d'arbres ». Je lui laisse le soin d'accorder ces deux passages. Je lui dirai seulement que j'ai séjourné plus de deux ans à Pondichery , avant qu'il ait été ruiné par les Anglois ; que dès lors cette ville avoit des maisons superbes & même en plus grande quantité qu'elle n'en a eues depuis ; que dès lors toutes ses rues étoient alignées , & que toutes celles occupées par les Indiens étoient plantées d'arbres : celles des Européens étoient bordées d'un trottoir en carreaux de terre cuite des deux côtés des rues le long des maisons.

JE ne suivrai pas l'auteur dans la description qu'il fait des mœurs , des arts & des coutumes des Indiens. Cette partie de son ouvrage est la plus intéressante.

J'EN excepte cependant tout ce qui a rapport aux arts. Les pratiques de ces peuples prouvent leur ignorance. L'auteur a très-bien remarqué , comme je l'avois fait avant lui , dans mon *Traité sur la Fabrique de l'Indigo*, page 229, que la simplicité qu'on admire mal à propos dans les artistes indiens est une preuve de l'enfance des arts. » L'attirail des grands ateliers , quoiqu'il en impose aux yeux , n'a pour but que de » simplifier le travail. Tout art qui emploie des machines a des » procédés réellement plus simples que ceux qui occupent beaucoup

[a] Aldée signifie Village

de bras ». Ibid. p. 230. Si les Indiens substituoient des pompes foulantes aux *picotes* & aux papiers qu'ils emploient, pour l'arrosement des champs de riz, un seul homme dans deux heures de temps au plus occasionneroit une plus grande inondation que deux hommes travaillant toute une journée avec la mécanique des Indiens.

ON doit savoir gré à l'auteur d'avoir déclaré dans l'introduction de son ouvrage, qu'il devoit les détails qu'il a donnés sur les mœurs, les coutumes & la religion des Indiens à plusieurs personnes instruites, & d'avoir témoigné sa reconnoissance à M. Martin ancien conseiller des Indes qui a fait depuis long-temps des recherches sur les Indiens & qui les a communiquées généreusement à M. Sonnerat. Il a prévenu par cet aveu bien placé les objections qu'on auroit pu lui faire, lorsqu'on fait qu'il a séjourné trop peu de temps dans l'Inde pour y avoir acquis tant de connoissances par ses propres recherches, & lors qu'on reconnoît très-facilement une touche fort différente dans la plupart des images du premier volume comparées à celles du second.

IL est entré dans un grand détail sur les sacrifices volontaires des veuves indiennes qui se brûlent avec le corps de leurs maris. (T. I. p. 93 & suivantes). L'origine & le motif de ces sacrifices me sont inconnus comme à lui; ils paroissent tenir à la superstition plutôt qu'à la politique. Mais ce que M. Sonnerat ne dit point & ce qui explique le dévouement de ces malheureuses victimes, c'est qu'elles sont déshonorées, lorsqu'elles refusent le sacrifice: elles perdent leur caste; elles n'ont plus de famille; elles traînent une vie misérable: au lieu qu'elles se croient assurées d'une félicité sans bornes & d'une gloire immortelle, lors qu'elles consentent à périr. Je suis bien éloigné d'approuver une coutume aussi sanguinaire; mais devons nous tant nous élever contre elle, nous qui avons un bien plus grand nombre de victimes de l'amour, de l'honneur, des préjugés, & surtout de la vanité & de l'intérêt.

QUANT à ce qui regarde la religion des Indiens, je n'ai pas assez de connoissances pour apprécier cette partie de l'ouvrage. Je laisse à des personnes plus instruites le soin de l'approuver ou de la critiquer. Je fais seulement qu'il s'est fait un redoutable adversaire dans la personne de M. de Maissin Colonel d'Infanterie

& habitant de l'Île de France, qui a fait les recherches les plus curieuses & les plus intéressantes sur la religion des Indiens, pendant le séjour qu'il a fait à la Côte Coromandel, où il a commandé nos armées avec tant d'honneur, pendant le Gouvernement de M. Dupleix. Je fais encore d'après ce militaire éclairé que M. Sonnerat n'a point la clef des mystères de cette religion, que tout en est allégorique & historique, & que sans cette connoissance on ne fait rien ou très-peu de chose.

QUEL intérêt peut-on prendre à un merveilleux absurde, dégoûtant, sans liaisons, sans vraisemblance hypothétique, lorsqu'on n'a pas le mot de l'énigme. M. S. croit avoir trouvé quelquefois l'explication de ce qu'il appelle des fables absurdes. Par exemple à l'occasion de l'histoire du Gange (T. I. P. 273 & suivantes) il se livre à des conjectures sur ce qui en fait l'origine, qu'il tâche de son mieux de rendre vraisemblables. Il *présume* que la vénération des Indiens pour le Gange fut le tribut de leur reconnaissance pour un élément qui leur procure une fraîcheur salutaire, & finit par dire, qu'ils ont tellement défiguré ce culte primitif par des fables absurdes, qu'il est presque impossible de le reconnoître. Cette manière de prouver une supposition par une assertion hasardée pourroit bien n'être pas du goût de tous les lecteurs. Quoique l'auteur paroisse convaincu du motif qu'il donne à ce culte primitif, ne pourroit-on pas l'attribuer aussi bien à la crainte, lors d'une catastrophe diluvienne, qu'à la reconnaissance? Ne pourroit-on pas supposer que cette histoire est allégorique, & qu'elle voile un événement mémorable? Voyons si d'après cette idée je serai plus heureux dans l'explication que je vais donner de l'histoire du Gange.

EN admettant que la religion des Indiens cache des vérités historiques, la fable prétendue du Gange pourroit bien n'être que l'histoire d'une des grandes révolutions du globe. Je vais mettre le texte à côté de l'explication.

P. 274. « LA Déesse *Parvadi*
» mit un jour ses mains sur les
» yeux de *Chiven*;

La Déesse *Parvadi* n'est autre
suivant M. S. qu'une partie de
Chiven, du Dieu tout-puissant.
Or une partie de lui-même peut
être considérée dans ses œuvres.
Cette Déesse *Parvadi* pourroit

« aussitôt la nature fut ensevelie
 « dans les ténèbres : les corps
 « dispensateurs de la lumière per-
 « dirent tout leur éclat , parce
 « qu'ils ne le tiennent que des
 « yeux de Chiven.

« Ils ne furent cependant voi-
 « lés qu'un seul instant ; & cet
 « instant fut plusieurs âges pour
 « toutes les créatures.

« Le Dieu pour remédier à cet-
 « te éclipse générale , ne vit
 « d'autre moyen que de placer
 « un nouvel œil sur son front.
 « Il n'y fut pas plutôt que le so-
 « leil & la lune reprirent leur
 « clarté première.

« Parvadi s'apercevant du déf-
 « astre qu'elle causoit retira ses
 « mains ; mais elles se trouvèrent
 « mouillées d'une sueur qu'elle
 « voulut secouer ; & de chaque
 « doigt il sortit une rivière du
 « Gange plus considérable que la
 « mer. Ces dix rivières augmen-
 « tèrent au point qu'elles firent
 « craindre une inondation géné-
 « rale.

Vichenou , Brouma & les

bien n'être autre chose qu'une
 comète qui éclipsa le soleil par
 sa longue queue, par sa cheve-
 lure, nommée ici ses mains.

Tout cela veut dire que le Soleil
 fut éclipsé. Le Soleil est pris ici
 pour les yeux de Chiven.

*Un seul instant est pris ici dans
 un sens figuré. Plusieurs âges ne
 font qu'un instant, comparés à
 la durée des siècles.*

Sans doute l'éclipse ne dura
 pas plusieurs âges. Cette expres-
 sion pourroit donc être hyper-
 bolique.

La comète continuant son
 cours, le disque supérieur du so-
 leil reparut avec tout son éclat ;
 voilà le mot de l'œil sur le front
 de Chiven.

La comète en suivant son
 cours périodique se retira ; ses
 mains, c'est-à-dire sa queue, sa che-
 velure n'offusquèrent plus le so-
 leil : la sueur de ses mains qu'elle
 secoua sur la terre & qui forma
 une rivière plus considérable
 que la mer (expression hy-
 perbolique) n'est qu'une partie
 de cette chevelure même, c'est-
 à-dire des eaux détachées de la
 comète qui par un effet de l'at-
 traction du globe tombèrent sur
 la terre : aussi l'invocation faite à
 Chiven, dit-elle, « Seigneur nous

Déverkels invoquent Chiven.

« Chiven leur apprit comment
 » elles s'étoient formées, & ordon-
 » na qu'elles reparussent devant lui
 » réduites en petite quantité, puis il
 » les prit & les mit sur sa tête.

» ne savons quelles eaux se ré-
 » pendent sur la terre ; mais elles
 » ne proviennent pas des mers ».

Ces dix rivières ont sans doute un sens figuré qui pourroit être applicable à une période de temps ; le nombre dix a peut-être chez les Indiens un sens mystique.

Je suppose qu'il y a ici une réticence, & que c'est le secret des initiés. L'ordre de Chiven aux eaux de reparoître devant lui en petite quantité & l'action de les mettre sur sa tête pourroient s'expliquer par l'éloignement de la comète ; d'où il résulte que les eaux qu'elle traîne après elle paroissent réduites en petite quantité, & que ces eaux & la comète elle-même paroissent au dessus du Soleil.

Le reste de l'histoire n'est peut-être qu'un mensonge sacré. On ne doit pas être surpris qu'une fable mystique se mêle à une allégorie historique.

Si cette explication étoit juste, ce récit ne seroit ni une fable ni une absurdité ; il seroit un monument historique bien précieux.

T O M E I I.

C H A P I T R E I.

De la Chine.

P. 3. Vous supposez que l'histoire de la Chine traduite en France a été fabriquée par les Jésuites. Quelles sont vos preuves ? *A peine avons nous une seule histoire générale du pays que nous habitons, dites vous, & l'on nous en offre une de l'Empire de la Chine !* Cette exclamation & ce raisonnement ne me paroissent point concluans. Les Chinois étoient réunis en corps de

peuples, avant que nos forêts fussent défrichées ; & vous ne voulés pas qu'ils aient une histoire, & une histoire très-ancienne ! Ce peuple n'a pas éprouvé les révolutions des autres peuples ; il a du par conséquent conserver ses annales. Vous les anéantissés de votre autorité privée. Sur quel fondement ? Serons-nous obligés, parce que vous le dites, de croire que les Jésuites sont des impositors, & que les Economistes sont des charlatans qui ne savent ce qu'ils disent.

P. 3. Tout ce que vous dites à la page 3, demanderoit une trop longue discussion pour le réfuter : on a plutôt fait de trancher le nœud que le délier. Je vous prie seulement d'observer que la constitution de la Chine n'est point & ne doit pas être militaire. Vous blâmés le Gouvernement de ce pays de n'avoir pas permis aux européens d'y former des établissemens. Blâmés donc ceux-ci qui ne donnent pas la même permission à leurs voisins.

Ibid. QUOI, vous croyés de bonne foi que le peuple chinois ignore les loix auxquelles il est forcé d'obéir ! Eh Monsieur, faites un retour sur vous même ; & vous remarquerez que chez les nations européennes, il y a infiniment plus de complication dans les loix, une ignorance bien plus grande de ces mêmes loix qu'à la Chine, où elles sont moins nombreuses & plus simples. Vous voulés que ce peuple n'ait ni lumières, ni vertus, ni connoissances, ni mœurs, parce qu'il est emprisonné par la politique dont on lui fait un mystère. Que me répondriés vous, si j'appliquois votre principe à tous les états de l'Europe, où il y a cependant des lumières & des vertus, & où le Gouvernement fait avec raison mystère au peuple de la politique. Je crois qu'il peut très-bien se passer de cette connoissance, pour être heureux, éclairé & vertueux.

L'AUTEUR qui n'a séjourné que cinq ou six mois dans un port de mer de la Chine éloigné de cinq cens lieues de la Capitale croit mieux connoître ce pays, lui qui n'en fait pas la langue, que les historiens qui en ont parlé avant lui. Il a vérifié, dit-il, avec plusieurs chinois la population de Canton, de la Ville Tartare & de celle de bateaux, & n'a pu trouver que soixante & quinze mille habitans (T. II. p. 14.) D'où il résulte que le Père le Comte qui la porte à quinze cens mille

âmes

âmes, & le Père du Halde à un million, font des imposteurs. Canton est le port de mer de la Chine où se fait le plus grand commerce. C'est le rendez-vous de tous les vaisseaux européens. Les émigrations sorties de cette ville, pour peupler Manille, Batavia & tant d'autres pays, ont fourni à cette dernière qui est la capitale des établissemens hollandois dans toutes les Indes, une population de 200 mille âmes, (a) malgré le massacre des Chinois de cette ville, en 1740, malgré l'insalubrité de l'air qu'on y respire; & fournissent annuellement la plus grande partie des équipages des bâtimens qui se répandent au Japon, à la Cochinchine, au Tonkin, à Camboge, à Siam, à Manille, à Batavia & autres lieux. Comment admettre, d'après la prétendue vérification, que Canton n'ait que soixante & quinze mille âmes? Si nous retranchons de ce nombre, les femmes très-multipliées à la Chine, les enfans qui sont nombreux, les vieillards, les infirmes, les lépreux, les Bonzes, à peine resteroit-il vingt mille hommes pour remplir toutes les fonctions de la société, dans un pays où les arts sont très-multipliés, où les femmes ne travaillent point, où la navigation est très-étendue. Ce nombre peut-il suffire à entretenir les troupes tartares (b) qui forment la garnison, les mandarins, les employés au service de l'Empereur, les manufacturiers, les ouvriers de toute espèce, les marchands, les

(a) Je tiens ce fait du Schabandaër de Batavia pendant le séjour que j'ai fait dans cette ville en 1761, & 1762. Cet employé de la Compagnie de Hollande est un de ceux qui sont préposés à la recette de la capitation que payent les Chinois habitans de cette ville.

(b) Je tiens de M. Noblet Du Penhoat jeune homme qui annonce de l'esprit & des connoissances, qui a résidé près de cinq ans à Canton & qui possède la langue chinoise, que la garnison de cette ville est composée, tantôt de 20 mille Tartares, tantôt de 25 mille, tantôt de 30 mille; que le nombre des personnes qui sont obligées d'habiter les bateaux, peut se monter à trois-cens-mille âmes, en y comprenant les filles publiques, dont le total est évalué à quarante-mille, & qui ne peuvent pas demeurer à terre dans la ville. Enfin le même M. Noblet estime que la population de Canton peut être d'un million d'âmes, hors le temps des foires où elle est plus considérable. J'avois pris les mêmes notions sur la population de Canton, pendant le séjour que j'y ai fait.

négocians, leurs commis, les coulis ou porte-faix, les domestiques, les bateliers & les pêcheurs qui sont en grand nombre, les agriculteurs, enfin les matelots.

(P. 17) Vous êtes mal instruit, Monsieur; il y a deux espèces d'arbres de Thé; l'un désigné sous le nom de Thé-vert, & l'autre sous celui de Thé-noir, qui diffèrent entr'eux par la couleur de leurs feuilles, même dans l'état de fraîcheur. La préparation est la même pour toutes les sortes de thé quelconque. Elle consiste uniquement à étendre les feuilles sur des plaques de cuivre qui sont exposées à la vapeur de l'eau bouillante: les feuilles se dessèchent, se roulent d'elles-mêmes, & se rissent plus ou moins, à volonté. Le thé bou, ou bouy, le thé camphou, le thé pékao, le thé faotchaon (& non pas *saoton*) & plusieurs autres moins connus sont le produit du Thé-noir. Le thé sonlo, le thé hayfuen, le thé impérial sont le produit du Thé-vert. La différence entre les thés du même arbre provient du choix des feuilles, & du temps où la cuillette se fait, du terrain & de l'exposition. Vous dites qu'on n'est point encore d'accord sur ses propriétés. (p. 17) Ce n'est pas à la Chine; car vous savés que cette boisson y est d'un usage journalier & général. Savés vous aussi que les Chinois prétendent que le thé corrige les mauvaises qualités des eaux saumâtres ou stagnantes; qu'on a remarqué depuis long-temps que les vaisseaux de la Chine en retournant en Europe avoient beaucoup moins de scorbutiques que tous les autres vaisseaux des Indes qui font leur retour, & qu'on attribuoit cet heureux effet à l'usage du thé.

(P. 17) Vous assurés que les européens n'ont jamais pu trouver le moyen de se faire rendre justice à la Chine. J'ai été témoin du contraire, en 1753. Un voleur fut pris de nuit dans le *Han* (a) françois, après avoir forcé la porte d'un magasin. Sur les plaintes portées, un Mandarin de justice se rendit à notre pavillon, accompagné d'un nombreux cortège. Il se mit dans un fauteuil qu'on avoit placé vis-à-vis d'une table couverte d'un tapis. Ses assesseurs se tinrent debout à ses côtés. Ses listeurs formoient deux lignes devant lui. On fit venir le coupable qui se tint à genoux. Il fut interrogé au milieu des listeurs,

[a] Factorie, Pavillon.

par le Mandarin lui-même ; les témoins furent entendus ; enfin le châtement fut infligé au même instant, en présence du Juge. Les liéteurs étendirent le voleur face contre terre, lui attachèrent les bras & les mains à deux bambous, & lui donnèrent vingt coups de chabouc sur les fesses. (a) Les Chefs du conseil de direction de canton présens comme moi au jugement & à l'exécution demandèrent & n'obtinrent point la grâce du coupable. Je vis celui-ci une heure après dans les rues riant & causant avec plusieurs Chinois qui l'entouroient, auxquels il racontoit vraisemblablement son aventure. Le chabouc n'a rien de déshonorant à la Chine. Le vol n'y est puni, comme à Lacédémone, que lorsqu'on est pris sur le fait. Dans ce cas le propriétaire lésé a droit de se faire justice lui-même, pourvu qu'il ne répande pas le sang du délinquant. On peut aussi porter plainte au Mandarin qui inflige la peine du chabouc, mais jamais celle de mort, & qui n'attente point à la liberté du coupable. La justice se rend sans aucun frais. Je me rappelle que le *Fiador* rejeta la proposition que firent les Chefs du commerce de la Compagnie Françoisse d'offrir un présent au Mandarin qui avoit eu la complaisance de se transporter à notre factorie. Je dois ajouter que les gens d'un certain ordre regardent le vol comme indigne d'eux, & qu'il n'est toléré que dans ceux qui ont des besoins. Avant de prononcer sur les mœurs d'une nation, il faut, Monsieur, bien l'étudier & bien la connoître. Vous avez passé quelques mois à Canton, & vous portés un jugement tranchant sur une nation célèbre, l'une des plus anciennes & des plus nombreuses de la terre.

(P. 19) Vous faites un crime à la législation chinoise de n'avoir pas permis au créancier d'attenter à la liberté de son débiteur ; car c'est ce qu'on doit inférer de votre narré ; & vous vous récriés là dessus que *le Chinois lui-même n'a pas la liberté de réclamer les loix*. Vous avez supposé très-mal à propos qu'il avoit les mêmes loix que nous. Elles permettent à la Chine au créancier d'*envoyer les lépreux* chez son débiteur qui est obligé de les nourrir à ses frais & qui ne *peut pas les chasser*

(a) M. Noblet a été témoin en 1777, d'un fait exactement semblable.

de sa maison. Croyés vous que ce soit une compagnie agréable que celle des lépreux, & qu'on ne soit pas pressé de s'en débarrasser. Eh quoi ne voyés vous pas dans cette institution un principe admirable d'humanité ! N'y voyés vous pas aussi que la liberté est plus estimée que l'argent ? Mais je vous l'ai déjà dit ; la justice doit se rendre sans frais. Ne me cités pas des exemples du contraire, si par hasard vous en savés. Où n'y a-t-il pas des abus ?

(P 19) Vous croyés qu'un *Mandarin passant dans les rues, peut faire arrêter qui il lui plaît, pour le faire mourir sous les coups.* Vous êtes dans l'erreur. Les Mandarins de justice peuvent faire arrêter ceux qui troublent l'ordre de la société, ou qui désobéissent aux loix : ils ont le droit de leur faire infliger la peine du chabouc, dans la rue même où ils passent ; mais lors qu'il est question d'ôter la vie à un coupable, il y a bien d'autres cérémonies à la Chine. (a) Ces lieuteurs qui précèdent les Mandarins & qui font *ranger* la populace n'*assomment* personne, quoique vous en disiez. Nous trouvons le même usage établi chez les Romains, le peuple le plus libre de la terre, dans les beaux temps de la République, chez qui la législation avoit aussi des abus, car c'étoient des hommes.

P. 20. Si l'empereur *Ti-Sang* a commis des cruautés, des barbaries inouïes, soyés assuré qu'elles sont abhorrées à la Chine. Nul peuple n'a plus d'horreur de l'effusion du sang.

Ibid. Vous prétendés qu'un *marchand riche peut acheter une place de Mandarin pour son fils ou pour lui.* Vous confondés la place avec le titre ; ce qui est bien différent ; & ce qui prouve que vous avés pris des notions bien imparfaites des mœurs & de la police chinoïses. Oui, Monsieur, le titre s'achète, & non la place.

(a) M. Noblet assure qu'aucun Mandarin, de quelque ordre qu'il soit, même le *Tsoug-Tou* que vous appellés *Somptok*, le Vice-Roi, n'a le droit de prononcer la peine de mort contre un coupable, de quelque crime qu'il soit convaincu. Les Mandarins de justice instruisent le procès & l'adressent à l'Empereur qui seul a le droit par la législation de prononcer la peine de mort. La loi veut que l'Empereur signe trois fois la sentence dans trois conseils différens, pour qu'elle soit mise à exécution.

IL me semble que vous donnés à la page 31 une mauvaise raison du peu de population de la Chine. » Les Chinois, dites vous, » ont des femmes autant que leur fortune leur permet d'en avoir : » des loix si contraires à la nature ne peuvent qu'influer sur les » mœurs & nuire à la population ». Je suis bien éloigné de vous accorder que la population de la Chine ne soit pas nombreuse ; (a) mais je ne veux m'arrêter ici qu'à votre raisonnement. Je vous dirai donc que s'il est prouvé qu'il naît beaucoup plus de femelles que de mâles à la Chine, & si le temps de la fécondité des femmes est très-court, tandis que les hommes sont habiles à engendrer jusque dans la vieillesse la plus avancée, (b) la polygamie seroit alors une loi dictée par la nature & favorable à la population : cette loi influeroit certainement sur les mœurs : est-ce en bien ? est-ce en mal ?

VOULÉS vous surprendre la bonne foi de vos lecteurs en leur présentant comme une *vue de la ville de Canton* la perspective d'une petite partie d'un quai situé dans une ville qui est plus grande que Paris. Canton passe pour avoir plus de huit lieues de tour.

L'AUTEUR paroît avoir eu l'intention de dénigrer tous les pays qu'il a parcourus. La satire est toujours plus piquante que les éloges ne touchent. Par tout le mal moral accompagne le bien moral. Ceux qui sont plus frappés de l'un que de l'autre s'épanchent en invectives, ou se livrent à l'enthousiasme. Il est difficile à un voyageur qui ne fait que passer dans un pays étranger de ne pas pencher d'un côté ou d'un autre, suivant l'impulsion de son caractère, suivant l'impression que lui font les premiers objets qui se présentent à lui, & suivant la disposition d'âme où il se trouve. De là est venue la diversité des opinions de l'Empire de la Chine trop loué peut-être ou trop critiqué.

[a] M. Noblet qui étoit à Canton en 1774, soutient qu'il passoit pour constant à la Chine que le dénombrement qui fut fait alors de la population de l'Empire, en portoit le total à soixante-douze-millions d'âmes.

[b] Lorsque j'étois à la Chine (en 1753) un vieillard de 84 ans, gros négociant de Canton eut un fils. On fait que dans ce pays les femmes sont renfermées.

IL est certain que les arts n'y ont pas fait de grands progrès, excepté ceux de nécessité; & que cette nation si célèbre par sa législation & par sa police paroît condamnée à rester dans l'état de médiocrité où les beaux arts & les lettres sont chez elle depuis long-temps. Qu'on me permette de chercher la cause de ce phénomène moral.

LE profond auteur de l'histoire philosophique l'attribue à la difficulté d'étudier « une langue qui occupe des hommes tout entiers » durant le cours de leurs vies. Les rites, les cérémonies qui sont » mouvoir cette nation donnent plus d'exercice à la mémoire qu'au » sentiment. Les manières arrêtent les mouvemens de l'âme & » affoiblissent les ressorts . . . Un respect outré pour l'antiquité » les asservit à tout ce qui est établi . . . Peut-être encore faut-il » attribuer l'imperfection des lettres & des beaux arts chez les Chi- » nois à la perfection même de la police & du gouvernement ». . . Toutes ces causes réunies ont pu y contribuer; mais je pencherois à croire que la plus essentielle dépend des mœurs de ce peuple & provient de ce qu'il tient les femmes renfermées. Ce sont elles, n'en doutons point, qui communiquent aux hommes une finesse de tact, une délicatesse de goût qu'elles ont naturellement, & que ceux-ci prennent pour leur plaisir: ce sont elles qui allument & qui enflamment l'imagination, qui font éclore le germe des talens & qui inspirent le génie. La passion de l'amour est ou doit être inconnue à la Chine; par conséquent rien ne peut y réveiller l'émulation. Le besoin a tout créé; il est père de l'industrie, mais les beaux arts sont enfans de l'amour ou de la gloire. Dès que les femmes sont bannies de la société, les hommes eux-mêmes se recherchent peu entr'eux; ils ne se voient que lorsqu'ils ont des affaires à traiter ensemble. Je ne développerai pas ici cette idée; j'en ai dit assez pour excuser les Chinois de la médiocrité où ils sont restés.

LES philosophes austères par principe, ou par l'effet d'une malheureuse insensibilité seront scandalisés de voir que j'attribue tant d'influence au commerce des femmes sur les beaux arts. Ils prétendront avec quelque fondement que l'imperfection des arts à la Chine provient sur-tout de l'attachement religieux de ce peuple à ses anciens usages, de son respect infini & comme superstitieux pour les ancêtres & de son éloignement scrupuleux pour toute

innovation. Platon dit qu'une loi d'Égypte défendoit de rien changer, ni dans le chant, ni dans les instrumens, ni dans la peinture, ni dans la sculpture. Quelques conséquences que l'on veuille tirer de cette ressemblance entre les deux peuples, je penche à croire que le commerce des femmes auroit pu à la longue faire oublier la loi. Quoi qu'il en soit, le peuple Chinois l'un des plus anciens de la terre avoit depuis bien des siècles tous les arts d'industrie dans le même état qu'il les possède aujourd'hui, pendant que nos ayeux étoient plongés dans la barbarie la plus grossière. Depuis quand avons nous des *instrumens avec lesquels nous prenons hauteur en mer*? Depuis quand avons nous la boussole dont les Chinois se servent depuis plusieurs siècles? Depuis quand avons nous franchi l'intervalle qui nous séparoit d'un autre monde? *Cependant les Chinois ont fait autrefois le commerce de l'Inde. Ils alloient à la Côte Coromandel & même jusqu'au fond du Golfe de Bengale,* (p. 27.) [a]. Depuis quand avons nous l'Imprimerie, dont l'invention & l'usage remontent chez eux à des temps très-reculés? Depuis quand réunissons nous dans quelques-uns de nos jardins quelques *plantes des quatre parties du monde*? L'invention de la poudre à canon & des armes à feu est chez eux de toute antiquité. Ils cultivoient le bled & le riz, lorsque nos pères vivoient de gland. Ils fabriquoient des toiles de coton & des soieries avant que nous en connussions l'usage.

L'AUTEUR assure hardiment (c'est lui qui parle) que *ce pays coupé d'une infinité de rivières & de marécages ne put sans doute devenir habitable que long-temps après l'Inde & la Perse.* (p. 5.) Nous n'avons pas été lui & moi plus loin qu'à Canton qui est aux confins de l'Empire; encore n'a-t-il pas pénétré comme moi dans l'intérieur & dans les dehors de cette ville, parce que de son temps la communication en étoit interdite aux Européens. En supposant que ce pays soit coupé par des rivières & par des marécages, n'a-t-il pas

(a) La Côte Coromandel est plus éloignée de la Chine que le Golfe du Bengale. L'auteur presque toujours fautif connoit mal la seule route que les Chinois pouvoient prendre; c'étoit de passer par le Détroit de Malac, & de suivre la Côte de l'Est, terre à terre; car ils ne pouvoient pas avec leurs bâtimens trop frêles, s'élever en pleine mer; ils traversoient le Golfe de Bengale, avant de se rendre à Naour situé à la Côte Coromandel, proche Négapatnam.

des montagnes, des plaines élevées qui ont pu être habitables ? Je n'ai pas tant de hardiesse dans mes assertions, & j'avoue que je reste modestement dans le doute, jusqu'à ce que la question soit éclaircie par des preuves plus décisives.

IL finit ses déclamations par assurer hardiment que *ce peuple est aussi méprisable par son caractère que par son ignorance*. Un peuple nombreux qui a une bonne police & tous les arts d'industrie, n'est ni aussi ignorant, ni aussi méprisable qu'on veut nous le faire accroire. Il est plus aisé de dénigrer tout un peuple avec un ton tranchant & décisif, d'insulter les Jésuites, d'attaquer les Économistes, que de prendre des notions certaines sur les mœurs, sur la police, sur la législation d'une nation étrangère. Le peuple Chinois a sans doute des vices. Eh ! quel est celui qui n'en a pas ? Sa législation a des abus. En connoissons nous de parfaite ? Un grand argument qu'on peut opposer à ses détracteurs, c'est suivant moi qu'il n'y a ni fainéans, ni célibataires à la Chine. Tout homme de tout état, de tout rang est occupé & marié, à l'exception des Bonzes. Ce raisonnement me paroît susceptible de méditation. Je laisse au lecteur le soin de l'approfondir.

CHAPITRE III.

De Madagascar.

J E ne dirai qu'un mot sur le Chapitre qui traite de Madagascar, qui est assez long & qui ne dit pas grand chose. Si l'on veut connoître cette île, il faut lire Flaccourt qui est exact, & l'élégant auteur de l'histoire philosophique. M. Sonnerat observe qu'*il seroit très-avantageux pour le commerce de la France, que ce pays fut plus connu, plus fréquenté*. Dans l'état actuel des choses, la France n'en tireroit pas grand parti, puisque les habitans n'ont, pour ainsi dire, aucun art d'industrie, & qu'ils ne savent pas faire valoir les productions de la terre; ils ne cultivent que le riz & fort négligement : mais ce pays *paroît propre à former des colonies d'un nouveau genre*. J'ai eu la même vue; & je l'ai développée dans plusieurs mémoires que j'ai remis au Ministre dès l'année 1772. Ce pays, dit l'auteur, produit *le sucre & presque toutes les denrées des Indes Orientales*. Il veut dire la cane-à-sucre,

le coton, l'indigo & le gingembre ; mais on n'y trouve qu'un café sauvage ; il n'y a point de cacao, de rocou, de campêche.

JE ne fais pas, si mes vues sont d'accord avec celles de M. Sonnerat, puisqu'il n'a point expliqué ce qu'il entendoit, par cette expression, *des colonies d'un nouveau genre*. Je conçois que la France tireroit grand parti de Madagascar, si l'on pouvoit venir à bout, de policer des peuples agrestes, & de les incorporer à la nation, en leur donnant notre religion, nos loix, nos mœurs, notre industrie. Mais que de difficultés se présenteroient, pour faire réussir une pareille entreprise ? je ne fais si l'on doit la tenter, tant que le succès m'en paroît hasardeux.

DE L'ILE DE FRANCE.

Nous voici enfin arrivés au chapitre IV qui traite des Iles de France & de Bourbon. Ici je ferai plus sévère. Je ne passerai à l'auteur aucune erreur, aucune inconséquence, aucune inexactitude. Quelle idée nous laissera-t-il de sa manière de voir, & de juger les pays étrangers qu'il a parcourus, si je le trouve en faute à chaque page, dans ce qu'il dit d'une Colonie Française, où il a séjourné pendant plusieurs années.

SI l'on demande à tout auteur de l'exactitude dans les descriptions & de la fidélité dans les récits, c'est sur-tout à celui qui rend compte au public des observations qu'il a faites dans les pays éloignés : le lecteur n'est pas à portée de vérifier le témoignage de l'historien, & se trouve disposé à lui accorder sa confiance ; il suppose que l'auteur a fait toutes les recherches nécessaires, pour connoître la vérité : ainsi un écrivain qui a quelque délicatesse, ou qui respecte le public, sera soigneux dans le choix de ses narrations, circonspect dans ses jugemens, timide dans ses conjectures ; il n'affirmera que ce qui est évident ; il ne prononcera que sur les choses certaines, après les avoir considérées sous toutes leurs faces ; il ne se livrera qu'à des hypothèses vraisemblables, en rendant compte des motifs de ses décisions & de ses présomptions. Il sera sans doute scrupuleux & réservé dans ses accusations, sur-tout lorsqu'elles compromettront l'honneur ou la réputation des contemporains. Nous avons déjà vu si M. Sonnerat a été fidèle à ces principes, en parlant des nations étrangères ;

nous allons voir, s'il les a suivis, à l'égard des ses compatriotes.

IL débute (p. 80 T. II, in 4.^o) par dire. « L'île de France fut autrefois habitée par les Hollandois . . . Mais les produits ne couvrant point les dépenses, ils furent forcés de l'abandonner. M. de la Bourdonnais Gouverneur pour la Compagnie à l'île de Bourbon, crut devoir prendre possession d'un pays, qui par sa proximité se trouvoit à la convenance de son Gouvernement. Il envoya des habitans pour le peupler; & dans la suite on en fit le chef-lieu ». Que de fautes dans ce peu de lignes ! Avant d'aller plus loin, opposons à ce récit celui du célèbre auteur de l'histoire philosophique, édition 1780.

« LES Hollandois qui s'établirent à l'île de France, l'abandonnèrent en 1712, pour ne pas trop multiplier leurs possessions. Elle étoit déserte, lorsque les François y abordèrent en 1720 . . . La Bourdonnais fut chargé en 1735 de la rendre utile, » Ce dernier récit, beaucoup moins fautif que le premier, manque cependant d'exactitude. Rétablissons les faits & les dates.

LES Hollandois prirent possession de l'île de France en 1598, & ne s'établirent au port du Sud-Est qu'en 1640; ils l'abandonnèrent en 1708. Ils n'y furent pas forcés, comme dit M. Sonnerat, parce que *les produits ne couvroient pas les dépenses*. Les Hollandois savoient très-bien, qu'une colonie naissante, fondée dans une île déserte, n'a point de produits. D'ailleurs les dépenses qu'ils faisoient dans celle-ci étoient des plus modiques Il l'abandonnèrent, *pour ne pas trop multiplier leurs possessions*, & parce qu'ils préférèrent de porter leurs efforts au Cap de Bonne-Espérance, dont la situation leur parut plus avantageuse, & où ils ont fondé avec le temps une colonie florissante, quoique ses produits n'aient pas couvert ses dépenses pendant très-long-temps.

CE n'est pas M. de la Bourdonnais qui a commencé l'établissement de l'île de France pour les François. M. Du Fresne Capitaine de vaisseaux y arriva le 27 Juin 1715, & la nomma *l'île de France*. M. du Rongai en 1721. M. de Nyon lui succéda en 1722. On y établit un Conseil Provincial en 1723. M. Dumas, le même qui fut ensuite Gouverneur de Pondichery, vint en cette qualité à l'île de France en 1726. M. de Maupin fut nommé Gouverneur de cette île en 1728; & ce n'est qu'en 1735, que M. de la Bourdonnais fut Gouverneur-Général des îles de France &

de Bourbon. C'est alors qu'on y établit un Conseil Supérieur; c'est alors que la première devint le Chef-lieu.

IL est bien surprenant que M. Sonnerat assure que, *le sol toujours ingrat de cette île ne fournit point à la subsistance du colon, & qu'il faut que sa nourriture annuelle lui vienne des nations étrangères* (T. II. p. 80) Je voudrois bien savoir où, quand, & comment il a étudié le sol de l'Île de France & observé ses productions; & s'il a des connoissances en agriculture, lui qui n'a jamais été colon, ni ici ni en France, lui qui de sa vie n'a pas même planté de choux. *O vous! pour en parler, vous y connoissés-vous?* Résidant habituellement à la ville, pendant les différens séjours qu'il a faits dans cette colonie, à peine a-t-il été à la campagne. (a) Je lui prouverai même dans peu qu'il ne la connoit pas; & j'oserai lui dire à lui-même, qu'il n'a point parcouru les différens quartiers de l'île, & qu'il n'a point vu ceux mêmes où il a été pour prendre l'air. Le sol de l'Île de France a toujours passé pour fertile & l'est en effet. Il produit annuellement deux récoltes successives, sans labour, sans engrais. Le bled rend au moins quinze pour un; & dans beaucoup de terres, quand l'année est favorable, jusqu'à trente pour un. Voilà ce que lui attesteront tous les colons. Y en a-t-il un seul parmi eux, qui ne fasse des revenus, sa subsistance prélevée? N'est-ce pas la terre qui fournit & cette subsistance & ces revenus? S'il en étoit autrement, la colonie se dépeupleroit bientôt. Quel est celui qui s'acharneroit à cultiver un sol qui ne lui fourniroit pas sa subsistance? Si l'on a tiré quelquefois pendant la guerre des grains de l'étranger, ce n'étoit pas pour la nourriture du colon, mais pour celle des troupes & des matelots. Il faut avoir la vue bien trouble pour n'avoir pas aperçu cette distinction essentielle; car je crois que l'auteur est de bonne foi.

JE le prie de jeter les yeux sur l'état & les tableaux que je joins à ma lettre. Le premier détaille les exportations de bled

(a) Je fais qu'il a passé quelque temps sur l'habitation d'un Chirurgien qui l'a traité & guéri du flux-de-sang. Étoit-il en état de faire alors de meilleures observations qu'en pleine santé? Quand cela seroit, elles porteroient sur une habitation & sur celles qui l'avoisinent.

faites d'ici dans l'Inde & en France; c'étoit l'excédant de la nourriture, non seulement des colons & de toutes les personnes qui ne cultivent pas la terre, comme employés du Roi, marchands, ouvriers, passans que le commerce de l'Inde attire, voyageurs oisifs, &c; mais encore des soldats & des matelots. Les deux autres pièces prouvent que l'Île de Bourbon a fait en 1782 des remises de bled dans les magasins du Roi qui se montent à sept-millions, six-cens, trente-quatre-milliers, en total à seize-millions, cinq-cens, vingt-quatre-mille, cent, soixante & onze livres de grains nourriciers. Les remises de 1783 se montent à la quantité de huit-millions, cent, trente-six-mille, deux-cens, quarante-cinq livres de bled, en total à quatorze-millions, cinq-cens, quarante-huit-mille, huit-cens, cinquante & une livres de grains nourriciers, qui n'étoient les uns & les autres que l'excédant de la nourriture des colons & des esclaves de cette île, & l'excédant de ce que le commerce particulier a enlevé de grains pendant ces deux années.

Ce fameux Cap de Bonne-Espérance, qui a la réputation d'être si abondant en productions, ne donne dans les années les plus heureuses qu'un superflu de huit-millions de bled, & ne produit pas les autres espèces de grains nourriciers fournis par Bourbon. Cette île récolte en outre quelques objets de commerce, tels que le café & le coton, qui peuvent compenser les mauvais vins que le Cap produit.

APRÈS avoir mis sous les yeux de l'auteur des pièces dont l'authenticité ne peut pas être contestée, je le livre à ses réflexions. Quant à moi je n'en ferai qu'une. L'on pourroit demander pourquoi Bourbon a récolté dans ces deux dernières années une aussi grande quantité de bled, & d'autres grains nourriciers. Je répondrai que c'est un effet de la prévoyance & de la sagesse des vues de nos Administrateurs en Chef, qui ont su encourager la culture des grains dans cette colonie. Ils ont compris, qu'il étoit plus avantageux à l'État, d'enrichir une colonie française, qu'une colonie hollandaise; qu'il étoit plus sûr, de tirer des colons nationaux la subsistance des troupes & des escadres, que de l'envoyer chercher dans un pays étranger & éloigné. Enfin ils ont prouvé par là, que nous avons en nous-mêmes des ressources, dont on ne connoissoit point avant eux toute l'étendue.

L'AUTEUR prétend que, *le port, où l'on peut faire un*

entrepôt pour l'Inde, est le seul avantage que l'on puisse retirer de cet établissement [Ibid.] Après cette assertion que je ne combats pas encore, pour y revenir par la suite, il étoit conséquent d'ajouter, que les productions étoient nulles, ou qu'elles n'avoient aucun prix. C'est ce que l'auteur a voulu établir, en disant que toutes les espèces d'indigo, qu'on y a transplantées, ont dégénéré. Il passe rapidement sur les *cafeteries* & les *sucreries considérables*, objets de culture qui sans doute ne présentent aucun avantage. Il ne dit rien du coton qu'on y cultive & qu'on exporte en Europe, ni de la canelle dont on peut tirer parti; mais il ajoute que les *Épiceries* donnent des espérances mieux fondées. Les *Épiceries* dont il parle sont la muscade & le girofle. Ne pourroit-on pas lui dire, que si elles réalisent ces espérances bien fondées, voilà un second avantage qu'on retirera de cet établissement. Au reste M. de Cossigny qui remercie M. Sonnerat de l'avoir cité, comme un des plus zélés cultivateurs, qui a du zèle en effet pour la prospérité de l'Île de France, qui est cultivateur de cette île depuis 23 ans, qui a fait beaucoup de recherches sur la culture de l'anil & sur la préparation de l'indigo, assure qu'aucune espèce d'anil n'a dégénéré à l'Île de France, & il en a essayé de bien des sortes; que cette plante n'a pas besoin dans cette Île d'arrosements artificiels, & qu'elle n'y est pas sujette au même nombre d'insectes qu'à St. Domingue; mais il n'en a point eu de l'espèce d'Agra, ni de celle de la Chine; & toutes les graines qu'il a semées venant de l'Amérique n'ont point levé. Ainsi ces trois espèces restent à essayer. Il dit de plus. La plante n'est point trop sèche (les plus aqueuses ne donnent pas grand produit) elle rend plus que les frais qu'elle exige, quoiqu'elle paroisse produire moins ici qu'à St. Domingue, suivant les rapports des auteurs qui ont traité de l'indigo avant lui; ce qui demande confirmation; ou ce qui pourroit être attribué à des plantes plus riches que celles dont il a essayé la culture, & d'une espèce différente. Un indigotier françois arrivé depuis peu à l'Île de France, qui a été directeur d'une indigoterie dans le Bengale, & qui en conduit une autre dans ce pays-ci, assure que le produit de l'anil sur les bords du Gange est en même quantité qu'à l'Île de France. Toutes mes assertions sont donc contraires à celles de M. Sonnerat. Je crois avoir acquis plus de droits que lui d'en

faite, sur un objet que j'ai étudié pendant plusieurs années.

OUI, Monsieur, les Muscadiers & les Giroffiers apportés à l'Île de France en 1770, par M. D'Etchevery Capitaine de Brûlots, & en 1772 par M. de Coëtiwy & par M. Cordé, & non en 1769 & 1771, comme vous le dites, (p. 81) donnent fruit; mais jusqu'à présent les clous de girofle qu'on a recueillis ici ont paru moins gros, moins renflés que ceux des Moluques. Nous ne devons peut-être pas accuser le sol & le climat de ce défaut, si c'en est un. Nos arbres sont encore jeunes; nous n'avons pas essayé tous les terrains, toutes les expositions, toutes les cultures. Peut-être ces clous, comme je suis porté à le croire, & comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, demandent-ils une préparation qu'on ne leur a pas donnée jusqu'à présent; ce sont des essais à faire. (a) Quoi qu'il en résulte, on n'en doit pas savoir moins de gré à M. Poivre ci-devant Intendant des Îles de France & de Bourbon, d'avoir cherché à enrichir ces deux

[a] Il ne sera peut-être pas inutile que je rapporte ici ce que j'ai dit dans une brochure que j'ai fait imprimer à Paris en 1775, & qui traite principalement des Arbres-à-épiceries des Moluques. L'extrait que je vais donner sur la préparation des clous de girofle est tiré de l'Herbier d'Amboine de Rumphe, L. II Chap. II. & se trouve à la page 29 de la brochure que je viens de citer.

« Dans quelques endroits on jete ces girofles récents dans de l'eau » chaude; ensuite on les met entre de grandes feuilles qu'on pose » sur des claies, où ils sont exposés à la fumée pendant quelques » jours, & comme étouffés, ce qui leur donne une couleur rousse. » Plusieurs colons ne les passent point à l'eau, mais les exposent à » la fumée, ensuite au soleil, pour les faire sécher; ou bien lorsqu'il » pleut, ils les font sécher au feu, parmi la fumée; ce qui » leur donne une couleur noire. On connoit qu'ils sont bien desséchés, lorsqu'on ne peut en enlever avec peine qu'une partie avec » les ongles, & que l'intérieur est d'une belle couleur de pourpre; » [lorsqu'ils se brisent, quand on les presse entre les doigts, & qu'ils » rendent du bruit, quand on les jete en tas. VALENTIN.] Ceux » qu'on a fait sécher au soleil & à la fumée, sans les étouffer, sont » de moindre qualité.

Si l'on ajoute foi à ces détails, on doit en conclure, que les clous de girofle qu'on a fait sécher au soleil ou à l'ombre, sans les étouffer, comme tous ceux qu'on a récoltés jusqu'à présent à l'Île de France, sont de moindre qualité.

colonies, en leur procurant cette nouvelle culture. Son nom n'est prononcé qu'avec respect & avec reconnoissance par tous les colons qui pensent, & doit passer avec ces sentimens à la postérité.

Vous dites [p. 81] que les *Muscadiers n'ont pas aussi bien réussi, parce qu'ils sont de nature bisexe, qualité qu'on ne leur connoissoit point.* Et moi je vous dis que les *Muscadiers ont bien réussi, & qu'ils sont unisexes*; ce n'est point une qualité; leur nature est d'être tels que je l'ai dit. Voilà ce que nous connoissons. Vous auriez du dire que, les *Muscadiers étant unisexes, découverte faite ici par M. de Céré-Directeur du jardin du Roi, ne sont pas aussi multipliés que les Girofliers, parce qu'il ne s'est trouvé que fort peu de femelles dans le nombre de ceux qu'on a rapportés.*

OUI, Monsieur, ces heureuses tentatives méritent l'attention des colons: ainsi rassurés vous sur la crainte que vous avés, que les Européens ne fassent *errer les colons de projets en projets, en communiquant à ceux-ci leurs idées systématiques.* Sur l'espèce de culture propre au sol qu'ils travaillent, les habitans de ces îles ne consulteront point les Européens qui y débarquent. Si les colons *arrachent le coton, pour planter la canne-à-sucre,* ce sera vraisemblablement pour de bonnes raisons; & je crois qu'on peut les laisser faire. Ne ressembleriez vous pas vous-même à ces Européens qui débarquent ici, & qui ne connoissant aucune des cultures de la zone torride, que par leurs noms & par leurs produits, veulent donner des conseils à des agriculteurs expérimentés.

NE diroit-on pas, Monsieur, à vous entendre, que tous ceux qui passent à l'Île de France ne s'y fixent que *pour trois ou quatre ans, & qu'ils font tous le commerce des hommes à Madagascar ou à Mozambique.* Je ne puis pas concevoir où vous avés pris des idées aussi fausses. Je suis persuadé que vous avés cherché la vérité, & que vous croyés la tenir; mais je vous assure qu'elle est bien loin de vous. Si ce que vous dites étoit vrai, d'où proviendrait la population créole? seroit-elle tombée des nues? Je vous assure que parmi tous les colons de cette île, il n'y en a pas la vingtième partie de nouveaux, je veux dire qui s'y soit fixée depuis trois ou quatre ans; qu'on en compte plusieurs qui l'habitent depuis 40 & 30 ans, un plus grand nombre depuis 20 & 25 ans, d'autres depuis 15, d'autres depuis 10 ans;

& qu'il y en a très-peu parmi eux qui aient l'espérance bien fondée de s'enrichir, & le projet décidé de repasser en Europe, quoiqu'ils en parlent presque tous; tant il est vrai qu'on oublie difficilement la patrie. Je vous assure encore que, *le commerce des hommes noirs à Madagascar, à Mozambique & ailleurs*, est entre les mains d'un très-petit nombre de personnes, qui composent la classe utile & recommandable des négocians; que ce commerce est autorisé par les loix; qu'il est essentiel à la prospérité des colonies; & que tel philosophe, ou soi-disant tel, qui déclame dans un livre contre ce commerce, n'en prend pas moins de café pour cela, fait grand usage du sucre, porte des vêtemens de coton, aime le chocolat, recherche les épiceries, &c. Vous avés beau dire que ce commerce *avilit la nature*: on ne vous croira pas. Que dis-je? on ne vous entendra même pas. On fait qu'il peut y avoir quelque sorte de commerce qui avilisse l'âme; mais un commerce qui avilit la nature, on ne fait pas ce que c'est.

Vous dites que *l'habitant n'emploie jamais ses bénéfices à l'amélioration des terres!* Après avoir dit, que *le sol toujours ingrat* qu'il cultive, ne fournit pas même à sa subsistance, vous lui accordés ici des *bénéfices*, produits de la culture; & vous avancés sans hésiter, qu'il ne les emploie pas à l'amélioration de ses terres. A quoi les emploie-t-il donc? d'abord à payer ses dettes, s'il en a. Ensuite? . . . En vérité plus je lis votre livre, moins je vous conçois. N'est-ce pas améliorer ses terres, que de les défricher, d'y pratiquer des canaux pour l'arrosement, d'y construire des bassins remplis d'eau & peuplés de poissons; de bâtir des moulins, des magasins, des parcs pour les troupeaux, des plateformes pour battre & sécher les grains; d'augmenter les plantations, les esclaves, les troupeaux; de former des jardins & des vergers; de planter des allées d'arbres pour l'agrément, & pour servir d'abri aux plantations contre les ouragans, & contre les ardeurs du soleil; de fumer les terres, &c. Vous ne devés pas être étonné du long détail de ces améliorations, si vous vous rappelés maintenant qu'elles ont toutes été faites sur ma terre de Palma. Vous aurés pu remarquer, pendant les différens séjours que vous y avés faits, que je m'occupe depuis 20 ans sans interruption du soin de l'embellir & de la fertiliser. Mais il paroît que vous n'avés point

vu les objets qui se sont présentés à vos yeux. Vous n'en êtes pas moins hardi dans vos récits, dans vos assertions & dans vos jugemens. Je vais vous en fournir de nouvelles preuves. Puissent-elles vous faire rougir de vos égaremens, exciter vos regrets & vous suggérer le dévouement le plus prompt.

» L'ESCLAVE, dites vous, après avoir travaillé toute la journée se voit obligé de chercher sa nourriture dans les bois, & ne vit que de racines mal-faisantes. Ils meurent de misère & de mauvais traitement, sans exciter le moindre sentiment de commisération. (T. II. p. 82.)

EST-CE bien vous, Monsieur Sonnerat, qui avés osé dénoncer à toute l'Europe les colons de l'Île de France, comme coupables de cette cruauté ? Est-ce bien vous ? Ne cherchez point votre excuse dans une exception. Vous dites bien qu'il y a *des maîtres humains & compatissans* ; mais vous ajoutez qu'ils sont en très-petit nombre ; l'exception n'est donc que pour le très-petit nombre. *Les autres*, dites-vous, *exercent sur leurs nègres une tyrannie cruelle & révoltante*... Ce n'étoit pas dans un livre, Monsieur, qu'il falloit dénoncer ces maîtres cruels ; c'étoit au Gouvernement ou à la Police, pendant que vous étiez à l'Île de France. C'est la démarche que devoit vous dicter votre humanité ; & je vous réponds que votre plainte eût été bien reçue des Administrateurs en Chef qui nous gouvernent actuellement, & dont vous devés connoître les principes de justice & les sentimens d'humanité & de bienfaisance. J'ose vous assurer que le Tribunal Suprême de la colonie & la Jurisdiction Royale auroient accueilli votre plainte ; en un mot que toutes les personnes qui sont chargées ici de la justice distributive, & dont on connoît le zèle, l'intégrité, la fermeté & toutes les qualités qui caractérisent le magistrat honnête & éclairé, se feroient empressées à faire des exemples de sévérité, qui eussent été d'autant plus frappans qu'ils sont jusqu'à ce jour inouis dans la colonie. Les cris du public se feroient élevés contre les coupables, & la clameur générale eût demandé leur punition. Loin de cela, c'est à quatre mille lieues du délit que votre humanité s'exerce ; elle se contente froidement de déclamer dans un ouvrage public & de dénoncer vaguement la plupart des colons de l'Île, comme des tyrans cruels, & de leur imputer des crimes absurdes.

Je ne dis pas seulement faux, mais *incommettables* de la part de tout homme qui n'a pas perdu le sens. La passion seule fait commettre les crimes. Celle de l'intérêt, quoique moins vive que plusieurs autres, quoique plus sourde, n'en est pas moins impérieuse; je conviens encore qu'elle est souvent aveugle; mais ce ne peut être que dans le cas où le présent l'emporte sur l'avenir. Voyés si ce principe peut être appliqué au cas dont il s'agit; & si l'intérêt présent & l'intérêt à venir ne se réunissent pas pour agir contradictoirement à ce que vous avancés comme positif.

Vous dites que *l'esclave travaille toute la journée*; c'est-à-dire sans relâche: qu'il se voit obligé de chercher sa nourriture dans les bois; par conséquent de nuit: & qu'il ne vit que de racines mal-faisantes; donc le maître ne le nourrit pas. Quel est le maître, je ne dis pas assez inhumain, mais assez imbécile, assez ennemi de ses intérêts, pour traiter son esclave, son bien, sa propriété, d'une manière aussi destructive? Quel est le colon qui pourroit avoir perdu toute pudeur à ce point? Ne fait-on pas que l'opinion publique prendroit la vengeance de ses esclaves, & que ce tyran cruel seroit dégradé, avili, déshonoré & regardé comme infâme. . . . Quoi! vous n'avez pas entendu dans toutes les habitations où vous avés été, à Palma par exemple & à Belleau, sonner la cloche tous les jours ouvrables à sept heures & demie du matin, pour faire cesser le travail, pendant le déjeuner des noirs, & à midi pour leur dîner! Voilà donc deux relâches dans la journée. Il est donc faux que *l'esclave travaille toute la journée*. Il est tout aussi faux que *l'esclave soit obligé de chercher sa nourriture dans les bois*. J'appèle à témoignage tous les colons de l'île de France, & toutes les personnes qui ont séjourné quelque temps ici; & je soutiens qu'il n'y a pas un seul habitant dans les deux îles qui fasse travailler les nègres toute la journée, qui ne leur donne pas deux heures de relâche dans le jour, c'est-à-dire du soleil levant au soleil couchant, qui ne leur fournisse pas les vivres nécessaires à leur subsistance, & qui les envoie chercher leur nourriture dans les bois, où ils ne trouvent, dites-vous, que des racines mal-faisantes. Je vais bien vous étonner, Monsieur, en prouvant mes négations. Sachés donc qu'il n'y a point dans les bois de l'île de France, il n'y a point, je le répète, de racines nutritives quelconques,

soit mal-faisantes, soit bienfaisantes; ainsi vous ne connoissés pas plus les productions de nos bois que celles de nos champs.

NE vous rejetés pas sur les sonzes (a) que nos rivières produisent naturellement, cette espèce d'arum qui est une variété du chou-caraïbe. Toutes les rivières de la colonie ne fourniroient pas assez de racines d'arum, pour nourrir nos esclaves, pendant un mois. D'ailleurs ces racines sont employées journellement par nos noirs à nourrir les cochons qu'ils élèvent pour leur propre compte, & n'y suffisent pas pendant la plus grande partie de l'année. En outre elles ne sont point mal-faisantes; les cochons s'en engraisent. Il est même arrivé dans des temps de disette, après quelque violent ouragan qui a détruit les vivres des plantations, de chercher une ressource momentanée dans les rivières, & de nourrir en partie les esclaves avec des sonzes. J'ai moi-même été forcé d'user une fois de cette ressource, comme toute la colonie, dans un cas de nécessité absolue; & personne n'a observé que ces racines fussent mal-faisantes. Mais alors, Monsieur, ce n'étoit pas de nuit qu'on envoyoit les noirs chercher des sonzes dans les rivières: c'étoit en plein jour; & nous avions grande attention dans des circonstances aussi malheureuses à ne pas exiger de nos esclaves le même travail que dans un temps d'abondance; & nous cherchions tous les moyens possibles de leur procurer quelques douceurs, pour les dédommager des privations auxquelles ils étoient réduits forcément.

QUOI vous n'avez pas vu dans tous les temps & dans tous les quartiers de la colonie, je devois dire dans toutes les

(a) L'auteur dit *sonzes*. Nous avons emprunté ce mot des Madécasses qui prononcent sonzes. Cette plante se trouve naturellement à Madagascar & à l'île de France, sur le bord des rivières & des marécages. Il y en a même dans le lit des rivières, aux endroits où le courant n'est pas trop rapide, où l'eau n'est pas profonde, où ce même lit est formé de terre. Les noirs en mangent quelquefois par régal. Il y en a de deux espèces, la blanche & la rouge; la première est préférée; les racines de l'une & de l'autre sont très-grosses & farineuses; la blanche ressemble au chou-caraïbe, à s'y tromper. Il n'y a de différence que dans la proportion des tiges, des feuilles & des racines: celles du chou-caraïbe sont plus grandes, plus larges & plus grosses.

habitations, cultiver du Manioc, du Camanioc, des Patates, des Cambars, & du Maïs, pour la nourriture des esclaves ! A quoi rêviés vous, si vous n'avez pas apperçu des champs couverts de ces plantations, le long des chemins. Il n'existe peut-être pas ici trois habitations, où l'on ne cultive pas habituellement au moins l'une de ces plantes ; mais il n'y en a aucune où l'esclave ne soit pas nourri, soit en manioc, soit en camanioc, soit en patates, soit en cambars, (a) soit en maïs.

JE vous dirai plus. Il est notoire que les nègres sont traités avec plus d'humanité & de douceur aux Iles de France & de Bourbon, & qu'on exige d'eux moins de travail, que dans les Antilles. On ne connoit point ici l'usage des veillées, ni celui des corvées de nuit. Je n'ai point entendu dire que personne les fît travailler aux flambeaux. Dès que le soleil se couche, le travail est interrompu ; & le nègre quitte de toute obligation se retire dans sa case & fait ce qu'il veut jusqu'au lendemain matin : le dimanche est entièrement à lui. Si le maître est forcé d'en employer quelqu'un ce jour là, il paye son esclave & le gratifie d'un coup d'eau-de-vie. Ce dernier usage n'est peut-être pas généralement ou constamment pratiqué ; mais il est suivi par le plus grand nombre des colons, & devoit l'être par tous. Oui, Monsieur, je soutiens qu'il y a peu de pays où l'on soit aussi humain que dans les Iles de France & de Bourbon, où l'on trouve autant de bons maris, de bons pères, de bons fils, de bons amis. Vous qui avez voyagé chez beaucoup de peuples, en avez vous vu où les enfans par exemple, fussent traités avec autant de soins, de douceur & de liberté ; où l'usage d'être allaités par leurs mères fut aussi général ; où les infortunés trouvaissent autant de ressources ; où l'on fut si porté à obliger.

CEPENDANT vous nous dépouillés de toute *commisération* :

(a) La cambar est une espèce d'Igname : on en cultive peu dans la colonie. On a ici trois espèces de patates ; la blanche qui est la plus petite & la plus farineuse ; la rouge autrement dite, patate de Chine, est la plus grosse & la plus hâtive, mais la moins succulente ; enfin les patates jaunes de Malaga, qu'on ne cultive que pour le table des maîtres, ou pour vendre : les noirs ne s'en soucient pas pour leur nourriture habituelle ; ils les trouvent trop sucrées.

nous faisons périr nos nègres de misère & de mauvais traitement, suivant vous. Nous les empoisonnons même, puisque nous les forçons de recourir à la recherche des racines mal-faisantes pour se nourrir. Quels sont les faits qui vous ont fourni des déclamations aussi étranges? Je vous défie d'en citer un seul que vous puissiez prouver. Vous ajoutés que les nègres *ne laissent pas échapper l'occasion de briser leurs fers*. On dirait que vous n'êtes jamais venu dans ce pays-ci, ou que le passage de la ligne dans votre retour en France a fait quelque impression sur votre cerveau, & vous a été la mémoire, si jamais vous l'avez eue bonne. Eh! Monsieur, nos nègres ont tous les jours l'occasion de briser leurs fers; ce qui veut dire de s'évader. Qui est-ce qui les empêche de s'en aller pendant la nuit? si ce que vous dites étoit vrai, nous ne pourrions les retenir, qu'en les enchaînant.

APRÈS nous avoir peints comme des imbéciles & des monstres, vous cherchés à dénigrer le pays même que nous habitons. Vous prétendés (p. 83) que *toutes les ressources de l'industrie ne peuvent rien sur l'Île de France, qu'elle sera toujours ingrate envers ceux qui l'habitent, & qu'ils ne parviendront jamais à s'y procurer une vie commode*. C'est donc pour vous moquer de nous, que vous nous engagés à cultiver des Muscadiers, & des Girofliers & des Caneliers. Avant de vous prouver que ces assertions inconséquentes sont erronées, permettez moi, Monsieur, de vous mettre encore en opposition avec vous-même. A la page 80, vous avés dit que *les produits ne couvrant point les dépenses, les Hollandois se virent obligés d'abandonner l'Île de France*. Vous nous apprenés à la page 83, que les ravages des rats furent, *dit-on, la cause pour laquelle les Hollandois abandonnèrent cette île*.

TOUTES les ressources de l'industrie ne peuvent rien sur l'Île de France, parce que les récoltes y sont détruites par les rats & par les oiseaux. Cependant votre industrie a imaginé un moyen admirable de détruire les rats qui sont nos plus grands ennemis. Peut-être qu'un autre penseur aussi ingénieux que vous trouvera quelque moyen d'industrie pour détruire les oiseaux. Vous voulés que *de gros oiseaux de proie & des détachemens de soldats conspirent en même temps contre ces animaux pernicieux*

[les rats] Je vous avoue que je serois très-curieux de voir des oiseaux de proie & des détachemens de soldats conspirer en même temps à détruire les rats. Ce sont sans doute des oiseaux nocturnes que vous nous conseillez d'employer, car les rats qui ont la malice de se défier de votre invention ne se montrent guère de jour. Nous avons ici des Chats-huans dans nos forêts; voilà donc vos gros oiseaux de proie nocturnes tout trouvés. Comme il nous manque un homme intelligent pour conduire la conspiration que vous avés si ingénieusement imaginée, je vous propose de venir vous mettre à la tête des détachemens de soldats, pour faire la guerre aux rats de l'île, de concert avec les Chats-huans, ou bien à la tête des Chats-huans, comme vous le jugerés à propos. Je conçois que cette guerre demande du talent, vû les difficultés qui naissent du local & de la ruse de l'ennemi. Je suis sûr que vous ferés merveille; c'est une expédition dont la gloire vous est réservée; après quoi, hâtes vous de partir; vous savés qu'on *se laisse* dans ce pays-ci *de voir son bienfaiteur*, & qu'on le tue, puisque vous le dites vous-même à la page 84.

Vous prétendés que *le Gouvernement acheva de détruire les sauterelles*, après que les Martins en eurent fait leur nourriture; cela pourroit être repris & contesté; mais je ne m'arrête qu'au fait. Vous convenés donc que nous n'avons plus rien à redouter de ces vilains insectes.

CELA ne vous empêche pas d'assurer que notre île *sera toujours ingrate envers ceux qui l'habitent, & qu'ils ne parviendront jamais à s'y procurer une vie commode*. Je vous demande, Monsieur, sur quoi vous fondés une décision aussi tranchante. Je ne puis pas prendre pour une réponse positive ce que vous dites des ravages des *ouragans* & des dégâts des *rats* & des *oiseaux*; car, vous dirai-je à mon tour, ces rats si voraces, ces oiseaux si destructeurs nous laissent tous les ans des récoltes de maïs, de patates, de cambars, de manioc, de camanioc, de haricots, de café, de coton, de légumes, de fruits de toute espèce, même de canes-à-sucre; ils ne font pas grand mal aux Muscadiers & aux Girofliers, encore moins aux Caneliers, & veulent bien partager avec nous nos récoltes de bled & de riz. Si vous en doutés, voyés le tableau des remises de grains faites en 1782 & 1783 à Bourbon, où il y a de même qu'ici des légions de rats & d'oiseaux.

Je conviens que les ouragans détruisent quelquefois en un jour les plus belles espérances. Mais vous avés aussi de ces ouragans en Europe ; vous avés de plus que nous des givres, des gelées, des grêles ; vous avés des orages qui font verser les bleds ; vous avés quelquefois des pluies abondantes dans le temps des récoltes & des vendanges ; vous êtes quelquefois dévorés par les rats & par plusieurs espèces d'insectes ; vous avés de plus que nous des mulots & des taupes ; & cependant c'est un pays abondant. Si nos îles n'effuyoient jamais d'ouragans, ce seroit le pays le plus productif & le plus heureux de la terre. Vous avés été chez quelques habitans ; & vous n'avés pas trouvé qu'ils eussent une vie commode ! J'en conclus que vous êtes difficile. J'ai bien une autre opinion que vous, Monsieur. Je pense qu'en général le goût des commodités de la vie est porté trop haut, que le ton des dépenses est trop élevé, que le luxe a fait trop de progrès. Mais cette méthode d'opposer opinion à opinion ne prouve rien au lecteur qui n'est pas instruit ; prenons en donc une autre.

Vous dites vous-même (p. 86) » La côte est poissonneuse ... » Les légumes y sont bons, le cochon est excellent ; les petits-pois » & les artichaux valent ceux de France ... les troupeaux réussissent bien & sont d'un grand revenu ... (p. 87) L'île de » France est très-fertile en gibier, &c ». Vous ne parlez pas de la quantité immense d'oiseaux de basse-cour de toute espèce & de troupeaux de cabrits qu'on y élève. Vous ne cités pas les pigeons qui sont excellens. Vous oubliez les poissons d'eau-douce qui sont très-déliçats. Comment avec tout cela ne peut-on pas se procurer une vie commode ? Comment une terre qui produit tant de choses & même sans beaucoup de soins est-elle ingrate, quand vous n'ignorés pas que tous les légumes de France sans exception & ceux des Indes réussissent ici ; vous dites qu'ils sont bons ; vous sáveis sans doute qu'on ne leur donne en général ni soins, ni culture, ni fumier ; ils n'en ont pas besoin dans une terre ingrate comme la nôtre. Si elle étoit telle que vous la qualifiés, les ouragans n'auroient pas grand chose à détruire ; & comment pourroit-elle fournir à la subsistance des légions de rats & d'oiseaux ; à celle de nos esclaves, à la nôtre, à la population blanche & noire qui ne cultive pas & qui est très-nombreuse ici ; enfin des rafraichissemens à nos Escadres. Si nous manquons de tout par

les ravages des ouragans & par les dégâts des rats & des oiseaux, ce n'est pas la faute de notre terre; elle n'est pas ingrate. J'ai déjà mis sous vos yeux quelques faits propres à prouver le contraire de vos assertions; en voici d'autres qui ajoutent de nouvelles preuves contr'elles.

LA première expédition qui a été faite ici pour l'Inde en décembre 1780 étoit composée de six vaisseaux de ligne, de trois frégates & d'une corvette aux ordres de M. D'orve; en tout dix voiles.

LA seconde expédition partie d'ici le sept décembre 1781, étoit composée d'onze vaisseaux de ligne, trois frégates, trois corvettes, un brûlot, deux flûtes, six vaisseaux de transport, en tout vingt-six voiles aux ordres de M. D'orve & de M. de Suffren. Cette Escadre avoit 8544 matelots & 3081 hommes de troupes.

LA troisième expédition partie d'ici le 26 Juin 1782 étoit composée de deux vaisseaux de ligne, deux frégates, une corvette, sept flûtes dont trois hollandoises, trois vaisseaux du commerce à la suite, en tout quinze voiles aux ordres de M. le Chevalier D'Aymar. Elle avoit 2034 matelots & 734 hommes de troupes.

LA quatrième expédition partie d'ici en décembre 1782 étoit composée de trois vaisseaux de ligne, une frégate, huit flûtes, vingt-deux vaisseaux de transport, une flûte hollandoise, une flûte portugaise, en tout trente-six voiles aux ordres de M. le Chevalier de Peynier. Elle avoit 3385 matelots & 3364 hommes de troupes.

LA cinquième expédition partie d'ici dans les premiers jours de juin 1783, étoit composée de quatre vaisseaux de guerre hollandois, deux frégates & corvettes, dix vaisseaux de transport, un vaisseau autrichien, en tout dix-sept voiles commandées par M. Kope, ayant 2326 hommes.

DEPUIS cette époque jusqu'au premier octobre 1783, on a expédié d'ici quatre vaisseaux autrichiens & huit vaisseaux de transport; en tout douze voiles. Voilà donc en moins de trois ans, cent seize bâtimens expédiés de l'Isle de France pour l'Inde; sans compter tous ceux qu'on a expédiés pour France, pour le Cap de Bonne-Espérance, pour Batavia, pour Madagascar & pour Mozambique, qui sont tous partis d'ici bien approvisionnés. Si l'on doit des éloges à nos Administrateurs en Chef pour leur prévoyance, pour leur activité, pour leurs talens; convenés aussi qu'on doit être

juste.

juste envers une colonie dans laquelle ils ont su trouver tant de ressources. C'est ce même fol que vous prétendez ingrat & qui le sera toujours, dites vous, qui a fourni une partie des approvisionnemens nécessaires aux rafraîchissemens de tous ces vaisseaux, pendant leur séjour à l'Île de France, & même à leur armement. Je crois que je puis me dispenser d'ajouter d'autres preuves contre vos assertions.

EN voici une nouvelle (p. 84) à laquelle le tableau que je viens de mettre sous vos yeux des expéditions qui ont été faites ici pendant cette guerre répond en partie. Vous soutenés que *l'Île de France fut toujours funeste aux établissemens des François dans l'Inde*, & vous avancés, avec une hardiesse à laquelle je ne peux pas m'accoutumer, que *cette île sera toujours funeste à ces mêmes établissemens.*

VOUS ignorés sans doute qu'en 1738 Pondichery étoit menacé par les Marates. Une armée de cent mille hommes sous les ordres de Ragogi Bouffola étoit à ses portes. La fermeté de M. Dumas, *des négociations habilement conduites*, comme le dit l'auteur de l'histoire philosophique, sauvèrent Pondichery. Mais ce que cet auteur ne dit point & ce que je tiens de mon Père témoin oculaire & qui ne contribua pas peu au salut de cette place par les préparatifs de défense qu'il y fit faire, & qui en imposèrent aux Marates; c'est que l'Île de France, cette île qui fut toujours funeste aux établissemens des François dans l'Inde, expédia quatre cens hommes de troupes qui débarquèrent à Pondichery, pendant qu'elle étoit bloquée par les Marates. Ce renfort dut nécessairement inspirer de la fermeté au Gouverneur François & disposer le Général Marate à écouter les négociations.

POUVÉS vous ignorer l'expédition fameuse & brillante de M. de la Bourdonnais en 1747 & les succès qu'elle a eus. Elle fut faite à l'Île de France. Les vaisseaux de la Compagnie des Indes n'étoient que des flûtes qu'il transforma en vaisseaux de guerre. C'est dans cette colonie qu'il trouva ce qui étoit nécessaire à leur armement, en vivres, en bois de construction, en hommes. C'est avec cette Escadre qu'il chassa de la Côte Coromandel l'Escadre Angloise qui menaçoit nos établissemens de l'Inde, & qu'il fit la conquête de Madrast.

QUOI une île qui offre une relâche aux Escadres & tous les moyens de les rafraîchir & de les réparer ne peut qu'être funeste

aux établissemens de l'Inde ! Demandés au Vice-Amiral d'Asie , s'il daigne vous écouter, demandés à ce brave général qui a soutenu avec tant de gloire le nom françois aux Indes , si son Escadre maltraitée dans le combat de St. Yague , & qui n'avoit pu être réparée au Cap de Bonne-Espérance , pouvoit aller en droiture dans l'Inde : si elle n'a pas trouvé à l'Île de France en 1781 tous les secours dont elle avoit besoin , & si elle n'est pas partie en bon état, après six semaines de séjour à l'Île de France. Faites les mêmes questions à M. le Chevalier de Penier , ce brave & habile marin qui a si bien secondé M. le Bailli de Suffren, qui partit du Cap avec plusieurs vaisseaux de guerre & un convoi en 1782 , & dont une partie des équipages étoit malade ; demandés lui si ses matelots attaqués d'une fièvre maligne & putride, ainsi que les troupes qu'il transportoit , ne se sont pas rétablis à l'Île de France , & s'il n'y a pas trouvé tous les secours qu'on peut désirer dans une colonie. D'après tous ces faits notoires, comment concevés vous que *l'Île de France fut & sera toujours funeste aux établissemens des François dans l'Inde ?* le voici. C'est parce que *les troupes qu'on y entrepose ne peuvent pas en temps de guerre donner*, dites vous à la page 84, *un prompt secours à nos comptoirs de l'Inde.* En supposant avec vous que ce secours fut nul , il ne s'en suit pas pour cela qu'il dût être funeste ; mais suivons vos raisonnemens. *Pour se soutenir dans cette riche contrée, il faut nécessairement un port à la Côte de Malabarre, d'où nos Escadres puissent observer en tout temps celles des ennemis.* Vous avez établi auparavant que *les Anglois ont les nouvelles d'Europe en 70 jours.* Cependant celles de la rupture entre l'Angleterre & la Hollande sont parvenues à Colombe dans l'Île de Ceylan en 1781, par la Frégate Françoise la Sylphide expédiée de France, avant que les Anglois s'en doutassent aux Indes. Voilà d'abord un fait récent contraire à vos assertions : en voici un autre. Les préliminaires de la paix actuelle ont été signés à Versailles le 23 de Janvier 1783. Ce n'est cependant qu'à la fin de Juin de la même année que les Anglois en ont reçu la nouvelle dans l'Inde, c'est-à-dire au bout de cinq mois.

ENSUITE je vous dirai que vous donnés bien libéralement & bien facilement aux François à la Côte Malabarre un port

qui fans doute ne leur coûtera rien & qui se trouvera dans un instant, par votre féerie, bien approvisionné, bien peuplé, bien fortifié, muni de magasins, arsenaux, hôpitaux, chantiers, &c. &c. car si cela n'est pas, les Anglois qui ont dans l'Inde, suivant vous, les nouvelles d'une rupture entre la France & la Grande-Bretagne en 70 jours; qui sont maîtres de l'Inde; qui s'y trouvent avec des forces considérables, doivent chasser entièrement les François du port sans défense de la Côte Malabarre, aussi facilement que de Pondichery. Mais vous avés prévu l'objection; vous entretenés dans ce port des Escadres qui puissent observer en tout temps celles des ennemis: des Escadres! . . . Vous ne vous contentés pas d'une seule? qui puissent observer, est très-bien dit: en tout temps! . . . cela tient du prodige. Vous devés savoir, Monsieur, qu'il faut bien des choses à une seule escadre, pour qu'elle puisse observer en tout temps celles des ennemis. Il ne suffit pas d'avoir des vaisseaux; il faut pouvoir les armer & les expédier en tout temps: munitions navales de toute espèce (& la liste en est longue) munitions de bouche; munitions de guerre; matelots; ouvriers; argent; saison favorable. Tout cela ne vous embarrasse pas. Ces Escadres que vous entretenés dans l'Inde pendant la paix, & que vous faites agir en tout temps, ne vous coûtent pas plus que le port que vous nous donnés à la Côte Malabarre: ainsi toutes ces belles choses ne coûtant rien, vous avés raison de vous récrier que les troupes qu'on a jusqu'à présent entretenues à l'Île de France y ont coûté (par une fatalité singulière) beaucoup d'argent.

SI les Anglois savent les nouvelles d'une rupture en 70 jours, qui les empêchera de venir nous surprendre à l'Île de France? Vous dites qu'ils sont maîtres de l'Inde; qu'ils y ont des forces considérables; vous leur donnés des Escadres; vous placés les nôtres à la Côte Malabarre & nos troupes dans l'Inde. Une conséquence très-vraisemblable de toutes ces suppositions, c'est que l'Île de France dénuée de défenseurs doit être enlevée par surprise. Alors que deviendront vos établissemens de l'Inde? Comment y ferés vous passer de nouveaux renforts d'Europe, sur-tout si la relâche du Cap de Bonne-Espérance est interdite aux vaisseaux de la nation. Comment vos Escadres se soutiendront-elles dans votre port de la Côte Malabarre? Comment! elles y pourriroient, faute de moyens pour les armer; ou tomberoient au pouvoir de l'ennemi. M'objeçterés vous que

les Anglois dans la dernière guerre sont venus d'Europe à Bombay, sans passer au Cap de Bonne-Espérance? Oui Monsieur, le convoi de Sir Jonhstone qui avoit relâché à Saint-Yague & qui a trouvé à la hauteur du Cap de Bonne-Espérance des rafraîchissemens sur deux vaisseaux Hollandois qu'il a pris dans la Baie de Saldaigne a relâché à la Baie-St.-Augustin dans l'île de Madagascar, & delà à l'île d'Anjouan, avant de se rendre à Bombay. Celle de Sir Biguerton a relâché au Brésil, à la Baie-St.-Augustin, ensuite à l'île d'Anjouan. L'un & l'autre ont perdu beaucoup de monde dans leurs traversées & dans leurs relâches, faute d'y avoir trouvé les secours nécessaires. L'Escadre de l'Amiral Hughes qui s'est arrêtée au Cap de Bonne-Espérance en 1780, n'étoit pas en état d'aller plus loin, à cause de la quantité de ses malades; elle a même séjourné pendant quatre mois au Cap. Ne savés vous pas que les Anglois ont des moyens qui nous manquent, pour recruter dans les Indes les équipages de leurs vaisseaux? L'Escadre de M. le Bailli de Suffren & celle de M. le Chevalier de Peinier, outre la relâche du Cap, avoient encore besoin de celle de l'île de France. D'ailleurs aurons nous si-tôt à la Côte Malabarre un port établi comme celui de Bombay qui appartient aux Anglois qui *sont les maîtres de l'Inde* & qui trouvent des équipages, pour recruter ceux des vaisseaux de guerre, dans les vaisseaux de leur Compagnie des Indes. Trouverés vous cette ressource nécessaire dans votre port de la Côte Malabarre, comme on l'a trouvée à l'île de France, où l'on a pris des Volontaires & des Esclaves pour le service des Escadres. (a)

C'EST avec des moyens pareils que M. le Comte d'Estaing Vice-Amiral de France ce brave & habile Général qui fait s'accommoder au temps & aux circonstances & en tirer parti, a fait dans la dernière guerre sa brillante expédition. N'ayant qu'un vaisseau de 50 canons & une frégate de 20 canons qu'on avoit armés en course à l'île de France avec des

(a) Je ne parle pas ici du parti qu'on a tiré des Esclaves ouvriers dans le port de l'île de France, pour le radoub, pour la carène & pour l'armement des vaisseaux; mais des esclaves qui ont été embarqués, au nombre de deux mille environ, tant pour le service des vaisseaux que pour celui de l'artillerie de terre,

Volontaires, des Esclaves & quelques matelots & dont on lui défera le commandement, il attaqua & prit Bancoul dans l'île de Sumatra & tous les autres établissemens anglois de cette île. Sans doute il ne falloit pas moins que son étonnante activité, son intrépidité rare & ses grands talens pour avoir des succès aussi inespérés. Le grand homme possède l'art de multiplier ses moyens, d'inspirer de l'énergie aux hommes qu'il emploie à l'exécution de ses desseins, & de surmonter toutes les difficultés qu'il a su prévoir; mais pour qu'il puisse développer les ressources de son génie, il a besoin d'instrumens qui coopèrent à ses vues. Une Escadre sans équipages est réduite à l'inaction, quelle que soit l'habileté du Chef qui la commande.

NE conviendrés vous pas, Monsieur, de cette vérité? Ne reconnoîtrés vous pas que la France est trop éloignée, pour envoyer à temps des secours dans l'Inde, s'il survient une guerre imprévue? N'avouerez vous pas que le port de l'île de France étant le rendez-vous des vaisseaux du commerce aura toujours un fond de marine subsistant; & que cette colonie & Bourbon qui auront par la suite une population agricole plus nombreuse qu'aujourd'hui seront en état de fournir ces secours au besoin. Les Anglois eux-mêmes qui craignent ces deux établissemens & qui ne les voient pas sans jalousie, les Anglois si puissans en Asie désireroient posséder dans les mers orientales une colonie agricole qui put leur fournir des secours prompts, après quelque échec inopiné, ou dans le cas imprévu d'une révolution suscitée par les Princes Indiens. Ils ont cependant un beau port & bien établi à la Côte Malabarre, qui domine sur une grande étendue de pays, & qui est situé entre Surate & Goa, d'où ils peuvent tirer bien des secours pour l'armement de leurs vaisseaux; mais ce port le rendez-vous, l'asyle de tous leurs vaisseaux, Bombay enfin ne peut pas remplir cette destination.

POUVÉS vous trouver une situation aussi heureuse pour le port, que vous nous donnés à la même côte? Où le prendrés vous? Vous ne vous êtes pas mis en peine de nous en désigner l'emplacement; c'est sans doute votre secret & je ne le devine pas; car nous n'avons que Mahé à la Côte Malabarre, & vous savés qu'il n'y a pas moyen d'y former un port. Ce ne peut pas être Chaoul ni Carangéar, quand même ils seroient

reconnus pour des ports excellens, ce qui n'est pas : L'un & l'autre sont trop voisins des Anglois qui pourroient traverser facilement nos travaux & nous susciter des ennemis parmi les Princes Indiens. Le premier est à deux lieues de Bombay, & l'autre à trois lieues. En outre Chaoul & Carangéar appartiennent aux Marates ; vous savés que par le dernier traité qu'ils ont fait avec les Anglois en 1783, traité d'alliance offensive & défensive, les Marates se sont engagés à ne vendre à personne aucune partie de leur territoire sur le bord de la mer. On diroit que les Anglois par cet article du traité ont voulu prévenir vos projets. Quoi qu'il en soit, seroit-ce le port d'Angrié que vous avés en vue ? Il appartient encore aux Marates qui ne le céderont ni pour or, ni pour argent, & à qui il ne sera pas facile de l'enlever. D'ailleurs il ne peut pas recevoir des vaisseaux de guerre. Jetons ensemble un coup d'œil rapide sur les autres ports de cette côte. *Les grands vaisseaux*, dites vous, *ne peuvent pas entrer dans la rivière de Surate* ; nous y trouvons encore les Anglois qui y commandent, *sans paroître souverains. A Goa, les vaisseaux de guerre ne peuvent hiverner dans la rivière.* Cochim n'a qu'une rade. Il n'y a que de petits bâtimens qui puissent approcher de Mangalor. Encore une fois je ne devine pas où vous nous placés. Je serois d'autant plus curieux de le savoir, que M. de Pagès marin par état & qui annonce des connoissances dans plus d'un genre, dit dans son ouvrage intitulé *VOYAGES AUTOUR DU MONDE*, 1.^{er} V. in 8.^o 1782. p. 240, en parlant de Bombay où il a été. « La bonté du mouillage & du port « *qui est le* » *seul commode & de cette qualité dans toute la terre-ferme de* » *l'Inde* a rendu cette île habitable ; elle est cependant devenue par » cette raison d'une très-grande conséquence, & je la regarde com- » me la base du pouvoir des Anglois dans cette partie du monde »

SI M. Sonnerat révoque cette autorité, je vais lui en présenter une autre qui sera d'un plus grand poids à ses yeux. *Bombay*, dit un auteur moderne, *jouit d'un excellent port, d'autant plus précieux, qu'il est le seul de la Côte.* VOYAGE AUX INDES ORIENTALES ET A LA CHINE T. I. Chap. III. page 35, in 4.^o 1782, par M. SONNERAT, *Commissaire de la Marine*, &c.

MAIS je veux par impossible que nous ayons à la Côte Malabarre un port bien établi ; cela n'empêcheroit pas que nos établissemens

de la Côte Coromandel ne pussent devenir la proie de l'ennemi. S'il a des forces de terre & de mer supérieures aux nôtres, il peut battre notre Escadre, ou la chasser de cette côte, ou la tenir bloquée dans notre port, & assiéger nos établissemens de Coromandel. Mais je veux bien encore admettre une égalité de forces par mer, en accordant à l'ennemi la supériorité par terre: je dis que même dans ce dernier cas, nous courons encore risque de perdre nos établissemens de la Côte Coromandel, malgré tous les avantages que l'on pourroit retirer de notre port situé à la Côte Malabarre. Pour vous le prouver, je vous citerai un fait.

DANS la précédente guerre les forces de mer dans les Indes étoient égales entre les deux nations. Les Anglois avoient à la Côte Malabarre leur port de Bombay. Cela n'empêcha pas M. de Lally d'assiéger Madrast à la fin de 1758. Cette ville bien fortifiée, munie de troupes, de vivres & de tout ce qui est nécessaire à la défense d'une place fut sur le point d'être prise. Savés vous à quoi a tenu sa conquête? à très-peu de chose. Consultés là dessus ceux qui étoient à ce siège. Ils vous diront tous que l'affaire du 14 décembre 1758 dans la Ville-Noire auroit du être décisive; que l'impatience bouillante du Général mit trop de précipitation dans les attaques; enfin que la crainte qu'avoient les Anglois de tomber prisonniers d'un Chef qu'ils regardoient comme un homme altier & violent a plus contribué au salut de Madrast que la bonne conduite & la valeur des assiégés. Ce n'est donc pas Bombay qui a sauvé cette place. L'Escadre Angloise qui se réparoit de ses pertes dans son port de la Côte Malabarre, après deux combats fort chauds, comme la nôtre à l'Île de France, avoit quitté la Côte Coromandel dès le mois d'octobre 1758, & n'y a reparu qu'en avril 1759, sans pouvoir faire autrement. Il est vrai que l'on vit arriver devant Madrast le 16 février de cette dernière année, pendant que notre armée de terre étoit encore devant la place, un convoi de six flûtes venant d'Europe, & qui avoit relâché à Bombay. Mais la levée du siège qui duroit depuis deux mois étoit résolue, avant l'arrivée de ce convoi; mais la place auroit du être prise long-temps avant l'arrivée de ce convoi; mais ce même convoi n'eut point sauvé Madrast, si nous avions eu dans l'Inde le double des troupes que nous y avons; mais un convoi pareil auroit pu être expédié de l'Île de France aussi bien que de Bombay.

EN effet notre Escadre qui avoit quitté l'Inde en septembre 1758

arriva le mois suivant à l'Île de France : elle y trouva la division de M. de l'Éguille composée de trois vaisseaux de ligne venus d'Europe, qui étoit sur le point de son départ pour l'Inde & que M. le Comte d'Aché retint à l'Île de France. Si ce Général étoit arrivé dans le port quelques jours plus tard, il n'y auroit plus trouvé M. de l'Éguille. Celui-ci seroit arrivé à la Côte Coromandel en janvier 1759 au plus tard ; il eut été maître de la mer, puisque l'Escadre Angloise étoit alors à Bombay : & Madraſt assiégé par terre & bloqué par mer, perdant tout espoir de secours, auroit été obligé de se rendre, malgré l'opiniâtreté de ses défenseurs & malgré le convoi de Bombay.

PEUT-ÊTRE quelqu'autre politique plus avisé reconnoissant la futilité des vues de M. Sonnerat désireroit nous placer à Trinque-maley. Je ne répondrai pas que ce port appartient aux Hollandois, parce qu'on pourroit établir dans la spéculation la supposition qu'il appartient à la France.

CE port est devenu fameux dans la dernière guerre par la conquête qu'en a faite M. le Bailli de Suffren, & par l'utilité dont il a été aux armes françoises dans l'Inde. Je suis bien éloigné du dessein d'affoiblir le mérite d'une conquête brillante qui a demandé autant d'activité que de talens ; mais l'enthousiasme que j'ai partagé avec tous les François pour une action d'éclat ne doit point imposer silence à la vérité : c'est elle que je recherche ; & c'est dans cet esprit que je vais examiner l'importance de ce port pour la nation.

C'ÉTOIT sans doute un coup-de-partie que de tenter la conquête de Trinquemaley. Le Général François profitant habilement d'un renfort de deux vaisseaux de guerre & d'un bataillon de troupes qu'on lui avoit expédiés de l'Île de France (a) &

[a] On n'a peut-être pas rendu assez de justice à l'activité avec laquelle tous les armemens pour l'Inde ont été faits à l'Île de France. M. le Marquis de Bussy Commandant en Chef de toutes les forces de terre & de mer de la nation au delà du Cap de Bonne-Espérance est arrivé dans cette Île sur le *St. Michel* de 60 canons le 31 Mai 1782. *L'Illustre* de 74 canons arriva dans cette Île le 5 Juin suivant. Ils avoient eu une longue traversée. Cependant ces deux vaisseaux partirent d'ici pour l'Inde le 26 Juin avec treize autres bâtimens qui portoient un Bataillon du Régiment de l'Île de France. C'est ce renfort qui a décidé l'attaque & la conquête de Trinquemaley.

qui joignirent son Escadre dans le mois d'Août 1782, fit voile aussi-tôt vers Trinquemaley, débarqua ses troupes avec la plus grande célérité, dressa sur le champ le plan des attaques de la place avec M. le Chevalier Des Roys Ingénieur en Chef dans le Corps du Génie & en dirigea l'exécution : présent à bord de ses vaisseaux ; présent à la tranchée, il étoit par tout, il animoit tout, il dispofoit tout. Il infpiroit à ses troupes l'ardeur dont il étoit animé lui-même : il étonnoit, il déconcertoit, il confondoit l'ennemi par la rapidité de ses mouvemens, par l'audace de ses dispositions, par l'habileté de ses manœuvres ; enfin il le subjuga par l'ascendant de son génie. Maître de cette place, il redouble d'activité, il pourvoit à sa défense, il met ses vaisseaux en état d'agir. Il prévoit que les Anglois fiers d'un renfort qu'ils viennent de recevoir ne tarderont pas à lui disputer sa conquête. En effet à peine a-t-il pourvu à tout, que l'Escadre de l'Amiral Hughes paroît. Le Général François sort du port, le combat, retourne à Trinquemaley pour se réparer, tandis que l'Escadre Angloise va de son côté à Madraff se rétablir de ses pertes.

TRINQUEMALEY devient désormais dans l'Inde le point d'appui, le rendez-vous, l'asyle, l'entrepôt de nos forces de terre & de mer. Sans cette conquête notre escadre eut été forcée de quitter la Côte pendant la mauvaise saison, puisque nous n'avions point dans l'Inde de point fixe, d'établissement, depuis la prise de Pondichery. Même dans la belle saison, il nous falloit un point de ralliement, un lieu de rendez-vous, pour les convois qui pouvoient arriver dans l'Inde, un dépôt de nos munitions, un lieu de retraite après les combats de mer, un asyle après un échec. Cette conquête étoit donc de la plus grande importance au succès de nos armes. L'homme de génie, le grand-homme imagine les grands projets, il embrasse tous leurs rapports, il prévoit toutes leurs conséquences, il calcule les difficultés de leur exécution, il voit & il emploie à propos les moyens d'en assurer le succès.

IL faut se rappeler que dans les circonstances dont je parle, notre armée de terre n'avoit qu'une bicoque, Goudelour, pour place d'armes, située sur le bord de la mer à la Côte Coromandel. Cette place est ouverte du côté de la mer & ne peut pas protéger les vaisseaux qui sont dans sa rade. Elle pouvoit être enlevée par l'Escadre Angloise, si notre armée s'en trouvoit éloignée, si notre Escadre avoit quitté la Côte. Hider-Ali-Kan notre allié ravageoit

le Carnate. Les Anglois entamoient des négociations auprès du Roi de Candie dans l'Île de Ceylan, pour l'engager à faire la guerre aux Hollandois. Il étoit donc de la plus grande importance que notre Escadre ne quitât pas la Côte Coromandel, tant que celle des Anglois y séjourneroit : sa présence arrêtoit les projets de l'Escadre ennemie sur Goudelour, entretenoit Hider dans notre alliance & en imposoit au Roi de Candie. Si l'Amiral François n'avoit pas fait la conquête de Trinquemaley, il eut été forcé de quitter la Côte pendant la mauvaise saison ; & il eut laissé l'Escadre Angloise qui auroit trouvé un asyle dans ce port, maîtresse de la mer & de ses opérations pendant l'absence de notre armée navale. Ainsi la prise de Trinquemaley a décidé des événemens ultérieurs de la guerre dans l'Inde : sans cette conquête, il est vraisemblable que les Anglois auroient eu les plus grands succès.

Si nous avions possédé Pondichery à la Côte Coromandel, & que cette ville eut été bien fortifiée, elle seroit alors devenue notre place d'armes, le rendez-vous de nos convois, l'asyle de nos vaisseaux, comme dans la guerre précédente. Elle nous auroit tenu lieu de Trinquemaley ; elle auroit été pour nous dans la dernière guerre de la même utilité que Madraст aux Anglois. La possession de Pondichery annulle donc la grande importance de Trinquemaley. On aura beau dire que ce port est situé près de la Côte Coromandel, que la nation qui le possédera, pourra y passer le temps de l'hivernage, & montrer son Escadre à la Côte un ou deux mois, avant que celle de sa rivale y paroisse : cet avantage me semble peu considérable. J'ai vu dans la précédente guerre, en 1759, l'Armée Navale des Anglois composée d'onze vaisseaux de ligne devancer de cinq mois celle des François à la Côte, sans oser, sans pouvoir même rien entreprendre. Et n'avons nous pas vu dans la guerre dernière toute l'activité de notre intrépide Général réduite à la nécessité de conduire son Escadre à la Côte de l'Est, pendant le temps de l'hivernage, pour y chercher des vivres & des rafraîchissemens que Trinquemaley lui refusoit, & au parti qu'il a pris d'établir des croisières peu fructueuses, quoiqu'il fut maître de la mer à la Côte Coromandel, pendant l'absence de l'Amiral Hughes. C'est que pour entreprendre sur la terre, il ne suffit pas d'avoir des vaisseaux de guerre, il faut encore réunir à ces forces celles d'une masse de troupes supérieure à celles de l'ennemi.

DANS la guerre dernière notre Escadre maltraitée par l'ouragan

de 1760 ne se trouva plus en état de paroître à la Côte Coromandel. Elle manquoit d'agrêts pour se réparer & de vivres pour entreprendre ce voyage ; elle étoit même à cette époque très-inférieure à l'Escadre Angloise qui avoit été renforcée par une division venue d'Europe ; de sorte que l'ennemi se trouva maître de la mer en 1760. Malgré cet avantage, il n'auroit pas fait le siège de Pondichery, s'il n'avoit eu des troupes de terre en nombre très-supérieur aux nôtres. Les opérations de cette Escadre se feroient donc réduites à croiser devant la place & ses succès à rien. C'est la perte de la seconde bataille de Vandavachy en 1760 qui a décidé du sort de Pondichery. Si la victoire s'étoit déclarée pour nous dans cette occasion, cette ville ne seroit pas tombée au pouvoir des Anglois l'année suivante. Leur formidable Escadre n'en auroit seulement pas tenté le siège. Que dis-je ? si nos forces de terre avoient été très-supérieures à celles de l'ennemi, nous aurions pu, en mettant le siège devant Madraff, occuper l'Escadre Angloise à la défense de cette ville.

SI nous examinons maintenant les avantages locaux du port de Trinquemaley, nous verrons qu'ils se réduisent à servir d'asyle aux vaisseaux contre les ouragans, mais non contre un ennemi supérieur qui joindroit l'audace à l'activité & qui pénétreroit facilement jusque dans le port. Il pourroit même triompher sans combattre. En se tenant en station dans l'intérieur du port qui est très-vaste, il seroit lui-même à l'abri des ouragans ; il tiendroit bloquée l'Escadre qui s'y seroit réfugiée ; il intercepteroit à celle-ci toute communication avec les dehors, & il réduiroit son rival par famine [a]

MAIS supposons que cet événement n'aura pas lieu, on verra qu'un ennemi supérieur en forces de mer peut établir facilement une croisière à l'entrée de ce port. Comme on ne peut tirer les substances que du dehors, on y est toujours dans un état précaire.

[a] « On trouve à Trinquemaley fort peu de vivres pour la consommation journalière, & on ne peut guère s'en fournir que pour deux vaisseaux de guerre. Les seules provisions sont le bœuf, le buffle, le cochon » (qui ne valent pas grand chose & qui n'y sont pas une nourriture saine) « & fort peu de volailles : les légumes y sont rares & très-chers. Quant aux provisions pour les voyages de long cours, il n'y en a point ». NEPTUNE ORIENTAL de D'APRÈS,

Le défaut de vivres peut même arrêter les opérations de l'Escadre. Que dis-je ? les convois expédiés de l'Île de France peuvent être interceptés; alors l'Escadre seroit réduite à l'inaction dans Trinquemaley par le manque d'effets nautiques, d'hommes & de munitions de guerre. D'ailleurs il me semble que les avantages de la position de Trinquemaley (car je ne prétends pas nier que dans quelques circonstances ce port ne puisse être utile) ne sont relatifs qu'à la Côte Coromandel. Si celle de Malabarre ou même le Bengale devenoient le théâtre de la guerre, l'utilité de ce port n'a plus la même importance. Les armemens peuvent se faire à l'Île de France bien plus complètement, bien plus facilement, bien plus promptement; le secret y sera mieux observé. On peut partir en tout temps de cette île pour quelque partie que ce soit des Indes; au lieu qu'à Trinquemaley il faut attendre les mouffons.

AJOUTONS que l'air est mal-sain dans ce port, que les eaux n'y sont pas salubres, que les vivres manquent, parce que les environs ne sont ni cultivés ni peuplés. Une Escadre qui seroit toujours en activité, qui ne quitteroit pas l'Inde pendant toute la guerre, qui n'auroit même point de relâche dans le port de Trinquemaley, pendant l'hivernage, parce que le défaut d'ouvriers indigènes obligeroit d'employer constamment les équipages des vaisseaux à leur carène, à leur radoub, à leur armement; qui n'auroit d'autres vivres frais que des viandes peu succulentes, & peu saines, & même rarement & en petite quantité; qui n'auroit point de légumes, nourriture plus convenable aux marins, surtout dans les pays chauds, pour prévenir ou pour guérir le scorbut, & même plusieurs autres maladies: une Escadre dont les matelots respireroient un air mal-sain & boiroient une eau insalubre verroit fondre peu-à-peu ses équipages par le scorbut, par des dyffenteries, par des flux-de-sang, par des fièvres, & n'auroit aucun moyen d'en recruter la moindre partie que par les secours du dehors.

COMBIEN faudroit-il de temps & de dépenses pour établir une population agricole dans des terres marécageuses, sous un climat brûlant, où l'air est mal-sain. Si les terres sont couvertes de forêts (a) comment tirer parti des bois pour le radoub d'une

[a] Je doute fort que les bois des environs de Trinquemaley soient propres à la construction & à la réparation des vaisseaux, puisque les industrieux hollandois n'en tiroient aucun parti. On ne

Escadre ? Où prendre les ouvriers nécessaires aux travaux qui demanderoient de la célérité ? Où sont les magasins , les arsenaux , les chantiers , les hôpitaux ? Où sont même les fortifications nécessaires à la défense d'une place dans le cas d'une attaque vive & imprévue ?

SI l'on me répond que tout cela peut s'y trouver avec le temps, c'est convenir que tout cela est à faire. Or je conviens à mon tour, qu'à l'exception du climat qu'on ne peut pas changer entièrement, peu de travaux sont impossibles à une grande nation qui met de la constance, de l'affiduité, de l'activité & de l'intelligence dans ses projets, qui n'est pas troublée dans leur exécution, & qui veut y employer de grands moyens. Mais avant d'entreprendre ces travaux, n'est-il pas à propos de comparer les dépenses d'un établissement à former, dont la perfection peut être incertaine, dont l'utilité peut être nulle dans quelques circonstances, & les frais de son entretien & les inconvéniens qu'il présente dans sa formation & dans sa possession, avec les avantages qu'on peut en espérer. Ne convient-il pas de mettre en parallèle les avantages & les inconvéniens des anciens établissemens ; & d'examiner, s'ils peuvent tenir lieu de celui qu'on projete de former, & si dans tous les cas ils ne sont pas nécessaires aux projets de la politique. Je laisse à des personnes plus hardies que moi, ou plus éclairées à décider la question que je viens de traiter. (a)

APRÈS cette digression que j'ai cru nécessaire pour ôter à M. Sonnerat & aux détracteurs de l'Isle de France une dernière

connoit jusqu'à présent que le Téquè dans toute l'Asie qui soit propre à cet usage. Au Pégou, à Surate, à Java, où l'on construit beaucoup de bâtimens de mer, on n'emploie que le Téquè : cette espèce d'arbre ne se trouve point dans les forêts de Trinquemaley. En supposant qu'il y en ait quelqu'autre qu'on puisse appliquer au service de la Marine, l'exploitation & le transport de ces bois seroient très-difficiles dans un pays marécageux, où les arts sont à naître.

(a) S'il m'étoit permis de développer ici mon opinion sur un sujet aussi grave, je tâcherois de démontrer qu'il existe des situations plus heureuses que Trinquemaley, qui remplissent les mêmes vues d'une manière plus complète, qui présentent des avantages que ce port n'a pas, & qui n'ont pas les mêmes inconvéniens que lui.

ressource d'infirmer l'importance de cette colonie, je reviens à mon sujet.

Vous ne voulés pas, Monsieur, qu'on entretienne ici des troupes, mais dans l'Inde, où elles seroient *mieux nourries & mieux habillées*, dites vous. Je vous ai déjà fait voir qu'il y avoit du danger, même pour les établissemens de l'Inde, à laisser l'Île de France sans défense. Je vous observe à présent que les troupes qu'on y entretient répandent de l'argent dans une colonie françoise, & par conséquent qu'elles contribuent à son accroissement; qu'elles fournissent aussi des colons, des marchands, des ouvriers qui hâtent son établissement; que ces mêmes ouvriers qui ne pourroient pas être occupés dans l'Inde trouvent dans leur travail à l'Île de France des ressources, pour se procurer des douceurs alimentaires, & fournissent aux soldats qui n'ont aucun métier, en payant leur service à ceux-ci, des moyens d'augmenter la ration; enfin que si la viande fraîche est chère dans notre île pour des soldats, tandis qu'ils en ont dans l'Inde de mauvaise, ils ont en revanche ici en abondance des légumes de toute espèce qui leur manquent dans l'Inde; ainsi je ne vois pas qu'il soit bien décidé que les troupes soient *mieux nourries* à Pondichery qu'à l'Île de France. Vous dites qu'elles sont *mieux habillées* dans cette partie de l'Asie; je n'entends pas cela. Vous devés savoir que le Roi les habille de même à l'Île de France que dans l'Inde. Voulés vous dire que les toiles sont à meilleur marché à Pondichery que dans notre île? cela doit être; mais il n'y a que les soldats qui ont de l'argent qui puissent profiter de cette heureuse circonstance. Comme ils n'ont pas les mêmes occasions d'en gagner dans l'Inde qu'à l'Île de France, il s'ensuit qu'ils ont dans cette dernière des moyens de s'habiller qu'ils n'ont pas à Pondichery. Cela est si vrai que tous les militaires venus ici d'Europe ont toujours admiré la tenue des troupes de la garnison. Je conviens qu'on doit en faire honneur à l'Administration, & aux Chefs & aux Officiers de ce Corps; mais convenés aussi que le drap & le nankin dont on habille les troupes ne doivent pas être plus chers ici qu'à Pondichery.

Je ne vous quitte pas encore sur cet article; ces troupes là me tiennent au cœur. Il est peut-être à propos d'éclaircir la question que vous avés décidée. Je ne prendrai pas ce ton avec

vous ; mais je vous prierai de me permettre de la discuter. Vous dites donc à la même page 84 que les troupes de l'Île de France, *auroient infiniment moins coûté dans l'Inde, qu'elles s'y seroient trouvé portées & acclimatées dans les momens utiles.*

JE ne vois pas comment l'entretien des troupes pourroit être infiniment moins coûteux à Pondichery que dans notre île. La paie est la même ; la dépense de l'habillement est la même pour le Roi. Il ne peut donc y avoir de différence que dans la nourriture, qui est peut-être un peu plus chère à l'Île de France ; mais cette différence n'est pas & ne peut pas être considérable. D'ailleurs, elle est en partie compensée par les frais de transport & par les pertes que peut causer la désertion. Les troupes qui débarquent à Pondichery ont plus coûté au Roi pour leur transport que celles de l'Île de France. Ici la désertion est comme nulle, là elle est quelquefois considérable. On est obligé, pour l'arrêter, d'entretenir dans l'Inde des troupes noires connues sous le nom de Cipahis, qui ne sont guère bonnes qu'à cela ; encore pourroit-on leur reprocher de ne pas remplir toujours cette destination. Quoiqu'il en soit, c'est une augmentation de dépenses. Il paroît que suivant votre coutume vous avez prononcé sans examen & sans calcul.

LE climat de l'Inde n'est pas tout-à-fait aussi salubre que celui de l'Île de France ; mais on n'a jamais vu que les troupes transportées de cette île à Pondichery aient eu de la peine à se faire au climat de l'Inde. Puisque vous avez parlé de climat, je vous propose un doute. La température de l'air est extrêmement chaude dans l'Inde ; celle de notre île l'est moins. Ne craignez vous pas qu'un climat brûlant ne soit plus propre à énerver les facultés physiques que celui qui est plus doux ? Ne craignez vous pas que le passage presque subit du froid au chaud, n'ait quelque effet dangereux sur les tempéramens ? Ne penseriez vous pas, en y réfléchissant un peu, que la meilleure manière d'acclimater des troupes pour l'Inde, ce seroit de les faire séjourner pendant quelque temps à l'Île de France ; afin de les accoutumer par gradation à supporter un climat chaud.

JE vois dans votre ouvrage que vous pensés le contraire. Votre patriotisme vous fait appréhender que l'avis de nos Gouverneurs ne prévaille sur votre opinion : votre rare pénétration a

lu dans leurs cœurs ; vous assurés fans détour que ce n'est que par *orgueil*, qu'ils prétendront toujours qu'il est essentiel de laisser ici des troupes nombreuses en cas de rupture prochaine, parce qu'il est de leur grandeur d'avoir beaucoup d'hommes sous leur commandement. (p. 85) Je vous avoue que ce ton d'affurance me paroît tenir un peu de l'ingénuité ; mais que dis-je, j'oubliais que vous êtes un politique profond, qui a examiné cette question sous toutes ses faces ? Si vous n'étiez pas scrutateur des cœurs, je vous dirois, l'Officier chargé de commander à l'Île de France, peut être aussi bon patriote que vous (nous en avons un exemple frappant dans celui qui nous gouverne depuis longtemps) (a) mais cet Officier peut errer avec tous les Ministres, tous les militaires, tous les hommes-d'état, tous les écrivains qui ont traité le même sujet, & sur-tout avec l'illustre auteur de l'histoire philosophique. Je voudrois bien savoir quel motif vous prêterés à tant de personnes qui pensent différemment que vous ; ce ne peut pas être l'*orgueil*. Que sera-ce donc ? je vais le dire pour vous. Ignorance de la part des uns ; présomption chez les autres ; esprit de routine pour ceux-là ; mauvaise-foi de la part de ces derniers. Je ne peux pas marcher plus hardiment sur vos traces. Comme je n'y suis pas encore accoutumé, & que j'ai fait un effort, j'avoue que j'ai quelques scrupules, qui naissent de mes doutes ; je vous prie de les lever.

Vous dites que les troupes de l'Île de France *deviennent inutiles à la patrie*. Je vous ai prouvé ci-devant qu'elles contribuoient à l'accroissement de la colonie ; elles ne sont donc pas tout-à-fait *inutiles* ; car vous ne voulés pas qu'on abandonne cette île : (p. 85) vous avés même un grand projet pour la

[a] L'expression de mes sentimens pour M. le Vicomte de Souillac Gouverneur Général des Îles de France & de Bourbon n'ajoutera rien à la réputation qu'il s'est acquise, pendant une longue administration que les circonstances de la guerre ont rendue difficile & laborieuse ; mais c'est remplir le vœu général que de lui donner dans un ouvrage dicté en quelque sorte par la colonie elle-même un témoignage public de sa reconnoissance, de son respect & de son amour. Il laissera un grand exemple à suivre à ses successeurs & une tâche bien difficile à remplir.

rendre utile ; c'est ce que nous examinerons bientôt. J'ajouterai que ces mêmes troupes dans la guerre dernière (je ne veux pas aller chercher dans un temps plus reculé des exemples que je trouverois au besoin) ont servi avec honneur sur l'Escadre de M. le Bailli de Suffren & dans l'Inde. Le Régiment de l'Île de France a fourni plus de deux-mille hommes bien *nourris*, bien *habillés*, bien *acclimatés*, & sur-tout bien portans, bien disciplinés, pleins de zèle & de bravoure. Il y en avoit une partie en garnison à bord des vaisseaux de guerre ; ils n'ont pas été tout-à-fait inutiles, comme vous le prétendez, dans les cinq combats de l'Inde & à la prise de Trinquemaley, où les troupes détachées de ce Régiment étoient commandées par M. le Chevalier de Drivet. Nous avons entendu M. le Bailli de Suffren, lors de son passage à l'Île de France l'année dernière, faire l'éloge de ces mêmes troupes & des Officiers qui les commandoient. Nous avons un foible singulier pour son autorité, & nous pourrions bien nous y laisser entraîner, malgré tout ce que vous voudriés dire. Je vous avoue quant à moi que j'en suis bien tenté.

UN autre Bataillon de ces mêmes troupes commandé par M. de Cossigny a raffermi Tipou-Sultan sur le trône de son Père Hider-Ali-Kan à la Côte Malabarre. Je ne m'étendrai pas sur cette campagne glorieuse ; je ne fais pas ici les fonctions d'historien. Il me suffira de vous observer, que de pareilles troupes n'ont pas été *inutiles à la patrie*. Elles ont eu la plus grande part dans la conquête de Trinquemaley. Elles ont enlevé aux Anglois une partie des Etats d'Hyder, & en ont facilité la conquête entière à Tipou-Sultan. Elles ont eu part à la gloire que s'est acquise notre Armée Navale. Si leurs services n'ont pas valu des conquêtes à la France, parce qu'elle les a restituées à ses alliés, n'est-ce rien, Monsieur, que de les avoir enlevées aux Anglois ? N'est-ce rien que d'avoir protégé nos alliés ? N'est-ce rien que d'avoir soutenu l'honneur de la nation en Asie ? Ce n'est pas tout. L'Île de France a fourni à l'Inde un détachement d'Artillerie de sa garnison & une Compagnie de cent-soixante-neuf Volontaires de Bourbon. L'Île de France a encore fourni à l'Inde la troisième légion des Volontaires Etrangers de la Marine plus connue sous le nom de Légion de Lauzun, qui étoit en dépôt dans cette île depuis plus de deux ans & le Régiment d'Australie qui y étoit depuis seize mois. Je sortirois de mon sujet si je

racontois les exploits de ces troupes à l'affaire mémorable du 13 Juin 1783, devant Goudelour. Aufrasia conduit par M. de Ville-neuve & par M. de Boissieux a soutenu l'éclat du nom de Champagne. L'Artillerie a déployé avec succès les talens qui distinguent ce corps. La Légion de Lauzun a combattu comme de vieilles bandes. Les Volontaires de Bourbon conduits par M. de Montvert ont ajouté à leur ancienne réputation. Ces deux derniers corps étoient commandés par M. le Vicomte de Houdetot, Mestre de Camp de Cavalerie. Toutes ces braves troupes enfin ont bien prouvé que le climat de notre île ne les avoit point énervées, ni amolliés, & que les François bien disciplinés & conduits à la guerre par des Officiers dignes de les commander sont les mêmes par tout. (a).

Vous me répondrés peut-être que vous n'en doutés pas & que vous avés seulement voulu dire, qu'on feroit mieux d'entretenir, pendant la paix, beaucoup de troupes à Pondichery, que de les placer à l'Île de France. Et moi je vous dirai que je vous ai déjà fait connoître le danger de cette disposition pour l'Île de France & par contre-coup pour Pondichery. J'ajouterai que c'est une question qui ne vous regarde pas plus que moi ; & que nous ferions très-bien l'un & l'autre de la laisser décider à ceux qui tiennent le timon des affaires. Ils savent mieux que nous ce qu'il convient de faire.

PASSONS maintenant à d'autres considérations. Vous voulés que l'Île de France *en temps de paix serve de magasin à toutes les nations que le commerce attire dans l'Inde*, Voilà certainement une idée nouvelle. La simplesse avec laquelle vous vous énoncés toujours, soit lorsque vous êtes devin, soit lorsque vous

(a) Je le répète ; je ne fais pas ici les fonctions d'historien, & je ne dois pas entamer le récit de cette fameuse journée qui a couvert nos troupes de gloire. Elles étoient excitées par la valeur brillante de M. le Marquis de Bussy Lieutenant - Général Commandant en Chef l'armée, de M. le Comte d'Auffise Maréchal de Camp & Commandant en second, & de M. le Baron d'Albignac Brigadier des Armées du Roi. S'il m'étoit permis de nommer tous ceux qui s'y sont distingués, je ferois l'éloge de toutes nos troupes : Aquitaine commandé par M. le Chevalier de Damas, Royal-Roussillon par M. de Vaugirard, & le Régiment de la Marck conduit par M. le Comte de la Marck.

êtes prophète, soit lorsque vous donnés les plus grands projets, est la marque de votre génie. Pour le mien, cette nouvelle combinaison est une spéculation vaste qu'il ne peut pas embrasser. Comme je suis très-curieux de m'instruire, je vous prie de vouloir bien me dire, comment vous vous y prendrés, pour déterminer toutes les nations européennes à adopter votre projet. Je serois charmé de favoir ce qu'elles y gagneroient, & le profit que la France en retireroit. Je crois voir que les Iles de France & de Bourbon y trouveroient des avantages; ainsi, Monsieur, tâchés, je vous prie, par la supériorité de votre éloquence & par la force de vos raisonnemens, de déterminer les Européens qui commercent dans l'Inde, à contribuer à notre prospérité: faites tous vos efforts sur-tout pour persuader les Anglois; car ils pourroient bien avoir des vues opposées aux vôtres: mais expliqués vous clairement; mettés vous à la portée des esprits ordinaires: ils entendent bien ce que c'est qu'un entrepôt de commerce; mais je crois qu'ils ne conçoivent pas plus que moi, comment & pourquoi l'île de France *serviroit de magasin à toutes les nations européennes que le commerce attire dans l'Inde.* Entendés vous, par exemple, que les Anglois, dès qu'ils auront réuni dans le Bengale une cargaison de toiles & de mouffeline, &c. ou à la Chine une cargaison de thé, de soieries & de porcelaine, viendront les emmagasiner à l'île de France? Je voudrois bien que cela fut; je m'intéresse singulièrement à l'exécution de ce beau projet. C'est pour cela, que je vous prie de développer vos idées sur les changemens que vous croyés nécessaires à *la forme de l'administration* de notre île, & sur les moyens que vous avés imaginés de *réformer les abus* qui vous ont frappé. Vous le devés même en bon citoyen & en bon serviteur du Roi, puisque vous croyés que Sa Majesté *pourroit en retirer quelque profit.* Si vous gardés le silence, j'ai peur qu'on ne vous accuse d'indifférence pour la patrie; ou qu'on ne vous confonde dans la classe de ces détracteurs chagrins, inquiets, présomptueux; qui voudroient tout réformer sans en avoir le talent; qui critiquent sans cesse les opérations du Gouvernement ou de l'Administration quelles qu'elles soient, sans en connoître les motifs & le but; qui cherchent à fixer sur eux l'attention du public par des nouveautés bizarres, ridicules, absurdes; & qui seroient bien embarrassés, s'ils étoient à la tête des affaires.

VOYONS maintenant ce que vous direz du physique de

notre île; on doit s'attendre à des observations neuves & intéressantes de la part d'un naturaliste. Vous représentés l'île de France comme le *monument le plus remarquable des bouleversemens que le globe a essuyés.* (p. 85) Cela est en vérité très-curieux. Vous avés vu sans doute tous les monumens des bouleversemens du globe ; vous avés parcouru le globe entier ; & vous avés observé que c'est notre île que vous n'avés pas parcourue qui est le monument le plus remarquable de ces bouleversemens ! Voilà une magnifique assertion. Il me semble qu'elle auroit exigé quelques détails , quelques descriptions. Vous vous contentés de nous dire, comme preuve, que *tout ce qui compose notre île est mêlé de fer, & que tout a passé par les flammes.* Tout ! cela est un peu fort : continuons. Vous ajoutés , qu'on y trouve même la *bouche d'un volcan éteint & plusieurs grottes profondes.* Je ne trouve pas ces preuves complètes.

QUANT à moi je ne vois rien de bien extraordinaire, ni de bien remarquable dans la structure de l'île de France ; elle ressemble à tous les pays de montagnes que j'ai vus. Il y en a même, tels que Bourbon, qui ont des sites bien plus agrestes des coupures plus fortes, des hâchures plus frappantes & plus multipliées, des ravines plus larges & plus profondes. Nos montagnes ne sont pas entassées les unes sur les autres, avec ce désordre qui caractérise un bouleversement ; on ne voit point ici, comme ailleurs, Ossa sur Pélion ; elles ne sont pas extrêmement élevées ; je n'en connois aucune qui soit isolée ; nos plaines sont assez unies, quoiqu'elles aient en général un peu de pente ; elles n'offrent point d'ouvertures profondes, ni d'abymes, ni toutes les irrégularités qui justifieroient vos assertions. Je puis vous assurer que *tout ce qui compose* notre île n'est point *mêlé de fer*, ni même de parties ferrugineuses ; j'ai fait pour m'en instruire plusieurs essais chimiques. Je conviens que celles-ci sont très-répan- dues ici ; mais on en peut dire autant de la plus part des substances terreuses du globe. Vous dites que *tout a passé par les flammes* ; je n'en vois pas cependant l'empreinte par tout ; qu'on y trouve la *bouche d'un volcan éteint* ; je ne fais pas en vérité où il est ; & *plusieurs grottes profondes* ; je ne les connois pas.

Si l'histoire de notre globe vous étoit plus familière, vous sauriés qu'il y a peu de parties de la terre qui n'aient été volcanisées. Un

naturaliste observateur trouve presque par tout des vestiges de volcans ; à moins que ces médailles ou ces débris volcaniques n'aient été enfouis dans des matières apportées par les eaux , ou dans les sédimens qu'elles ont déposés ; alors vous n'aurez pas trouvé merveilleux que notre île présentât des traces d'anciens volcans ; alors vous n'aurez pas dit avec emphase que *l'île de France est le monument le plus remarquable des bouleversemens que le globe a essuyés* ; d'autant plus que les volcans ne paroissent exercer leur action que sur la superficie du globe & n'en bouleversent que la croûte.

JE conviens que notre île a été en proie à des feux souterrains : je fais qu'on trouve des vestiges évidens de leur action. La lave grise poreuse est répandue en beaucoup d'endroits. J'ai moi-même découvert de la pouzzolane mêlée de zéolite dans les montagnes de la Rivière-noire ; j'ai trouvé chez moi des scories ferrugineuses , à demi-vitrifiées , dans des fouilles que j'ai fait faire : on rencontre même le basalte prismatique en quelques endroits ; celui en tables est beaucoup plus commun : on voit souvent des vestiges de pavés de géans défigurés : mais plusieurs de nos montagnes présentent des couches parallèles à l'horison , dans les parties où le rocher est nu : quelquefois ces couches ont de la pente vers la mer ; mais cette pente a ordinairement la même inclinaison que le terrain de la plaine sur laquelle ces montagnes dominent : nous trouvons des matières calcaires , assez loin du bord de la mer : nous avons dans les plaines des grottes en plusieurs endroits , mais aucune qui soit considérable ni profonde ; il y en a quelques-unes qui ont des écailles d'huitres bien conservées dans la substance même de la pierre ; il n'y a point d'antrès , ni de cavernes sur nos montagnes ; aucune ne montre quelque apparence de cratère. Et ce que vous auriez pu remarquer, c'est qu'il n'y a point dans l'île de sable , cette poussière vitrifiable qui se trouve en si grande quantité dans d'autres pays : ce qu'on appelle ici de ce nom & qui couvre nos plages n'est autre chose qu'un débris de madrépores blancs , une vraie terre calcaire. Si plusieurs de ces matières prouvent incontestablement l'action des volcans , il y a bien des siècles qu'ils sont éteints ; puisque toute l'île étoit entièrement couverte de beaux arbres , lors qu'on en a fait la découverte. Combien a-t-il fallu de temps , pour que son sol volcanisé devint propre à la végétation ? combien de temps pour l'accroissement des arbres & sur-tout des arbres de haute-futaie ?

car il y en a ici de superbes. J'ai ouï dire que M. le Gentil de l'Académie Royale des Sciences de Paris avoit déterminé d'après les observations qu'il a faites ici, que tel arbre de nos forêts avoit cinq-cens ans de vétusté.

JE vous dirai plus, c'est que je suppose que notre île, postérieurement aux volcans qui l'embrâsoient, a subi quelque révolution diluvienne. Je tire mes conjectures des matières calcaires que l'on trouve à une grande élévation du bord de la mer; des couches parallèles à l'horison des matières pierreuses qui composent nos montagnes; de la profondeur, de la largeur & de la direction du cours de nos ravines qui n'ont pu être formées, ce me semble, que par les eaux. La grande ravine des Plaines de Willhems présente un tableau qui me paroît démontrer cette vérité aux yeux de l'observateur attentif. On voit un peu au dessus de la rampe de la Grand-rivière, non loin du grand chemin, un accident que je trouve du plus grand intérêt. Les eaux, en suivant leur cours en ligne droite, se sont portées contre la chaussée du sud; on y voit l'empreinte bien caractérisée de leurs efforts; mais elles n'ont pas pu renverser cette terrasse, parce que la chaussée est formée entièrement de déjections volcaniques bien agglutinées, depuis sa base jusqu'en haut; d'où il résulte que la ravine fait un coude dans cet endroit, qu'elle y est beaucoup plus large qu'au dessus, & que la rive du Nord n'est pas à pic, parce que les matières qui la composent ont cédé à l'effort des eaux; ce qui fait que cette rive forme une rampe que je crois praticable. Cette même ravine qui n'a guère qu'une lieue d'étendue présente dans son cours des accidens très-variés. On en voit un autre un peu au dessus de celui que je viens de citer. Les deux rives forment en cet endroit un angle rentrant de chaque côté opposé; & les deux chaussées ont des rampes praticables, formées par l'éboulement des terres. Il y a dans l'île plusieurs autres ravines aussi curieuses que celle-ci & qui méritent l'attention d'un naturaliste; mais celles de Bourbon qui sont plus nombreuses, sont en même temps plus étendues, plus larges & plus profondes.

LE climat est doux, tempéré, j'ajoute qu'il est sain, & qu'il n'est pas fort égal, comme vous le dites. Le thermomètre de Réaumur exposé à l'ombre monte dans l'été à 26 & 28 degrés sur les bords de la mer. Il descend dans l'hiver à 10 &

même à 8 degrés dans l'intérieur de l'île. La différence de la température de l'air entre les extrêmes est donc de 20 degrés ; ce qui ne constitue pas un *climat fort égal*.

VOUS faites entendre par la manière dont vous vous exprimez que la fièvre est devenue une maladie endémique à l'île de France, depuis qu'on a remué les terres : tout cela n'est point exact. On n'est pas plus sujet ici à la fièvre que dans tout autre pays. Nous avons même vu arriver ici que des fièvres épidémiques apportées par des vaisseaux ne se font pas répandues hors de la ville du Port-Louis ; qu'elles ont attaqué seulement les personnes exposées immédiatement à la contagion, & qu'elles ont disparu assez promptement. Je ne fais pas ce que vous appelez des *remuemens de terre* ; ce ne sont pas sans doute des labours à la houe. Si vous voulés parler des fossés qu'on a creusés à une demi-lieue environ de la ville dans un terrain naturellement sec, il est vrai que plusieurs soldats parmi ceux qui ont été employés à ces travaux ont été attaqués de la fièvre ; mais cet accident a cessé avec le travail : D'ailleurs je laisse aux médecins à décider, si la cause de cette maladie accidentelle & momentanée doit être attribuée à des *remuemens de terres*, ou bien à d'autres circonstances. Les travailleurs étoient exposés tout le jour enchemise à un soleil ardent pendant l'été, & à des pluies fréquentes ; ils restoient nus pieds dans la boue ; ils buvoient de l'eau d'une rivière voisine qu'on assure n'être pas saine.

J'AI dit en effet dans mon ouvrage sur la fabrique de l'indigo que les eaux de quelques-unes de nos rivières que j'ai analysées contenoient une grande quantité de mucilage provenant vraisemblablement des végétaux, & que ce mucilage pourroit être la première cause des obstructions, des cours-de-ventre, des flux-de-sang, des fièvres, &c ; toutes maladies assez fréquentes dans l'île. J'ai ajouté que cette matière demandoit un examen particulier & qui méritoit d'être suivi. Vous avés fait sans doute cet examen, puisqu'au lieu du doute que je proposois, vous parlés affirmativement. J'aurois pensé que d'autres causes jointes à celle-là auroient pu contribuer à la naissance des maladies sus-dites. Vous prétendés qu'on n'en guérit qu'avec peine. Il n'y a que les obstructions au foie dont on guériffe difficilement & rarement ; mais les autres maladies, lorsqu'elles n'ont pas un principe vénérien,

cèdent assez facilement aux remèdes. Toutes ces maladies attaquent les nègres plus communément que les blancs.

CETTE observation est peu intéressante, j'en conviens; mais elle prouve un défaut d'exactitude. En voici quelques autres du même genre.

» L'ILE de France doit la plus part de ses productions végétales à des voyageurs zélés qui les ont apportées de l'Inde, de la Chine, du Cap de Bonne-Espérance & d'Europe ». (p. 85) Cela veut dire que l'île de France avoit très-peu de productions végétales, avant que des voyageurs zélés en eussent apportées; cependant elle étoit entièrement couverte de forêts. Des voyageurs zélés pour le bien public ont sans doute enrichi cette île de plusieurs productions végétales utiles; mais le Gouvernement sous le régime de la Compagnie des Indes, & l'Administration Royale ont peuplé cette île de beaucoup de végétaux les plus utiles. Nous devons à la première le Manioc, le Camanioc, le Café, la Cane-à-sucre, le Coton, le Rocou, l'Indigo, le Canelier, le Manguiier, &c. Nous devons à la seconde les Epiceries, le Cacao & quantité d'arbres exotiques que M. Poivre ci-devant Intendant a rassemblés dans le jardin du Roi, & qui se multiplient annuellement par les soins de M. de Céré Directeur de ce jardin. Le Cap de Bonne-Espérance nous fournit tous les ans des graines de légumes; c'est à peu près tout ce que nous en retirons. Cette colonie dans le genre des végétaux est infiniment moins riche que l'île de France, quant à leur variété, quant à leur multiplicité, quant à leur prix.

LES pommes de terre que quelques personnes cultivent à l'île de France n'y forment qu'un objet de curiosité & d'agrément; elles n'y feront jamais un grand objet de culture, parce qu'elles n'y viennent pas bien, & parce que le manioc, le camanioc, les patates & les cambars foisonnent bien d'avantage & demandent moins de soins.

VOUS nous assurez (p. 86) qu'on n'envoie à la boucherie que les bœufs malades ou morts d'accident. L'Administration a grand soin de veiller à ce qu'on ne tue que des bêtes bien portantes pour la consommation des rationnaires au service du Roi & des hôpitaux de Sa Majesté. L'ordre qui est établi dans cette partie du service, comme dans toutes les autres, est scrupuleusement & rigoureusement suivi. D'un autre côté la police veille journellement

à ce que la viande fraîche qu'on étale pour les besoins du public soit saine. Si vous aviez pris des informations exactes, vous auriez su que cette même police a fait jeter quelquefois à la mer des viandes suspectées. Vous pouvez en avoir mangé souvent ici de fort maigres; cela ne m'étonneroit point; mais que vous prétendiez qu'on n'envoie à la boucherie que les bœufs malades ou morts par accident, c'est ce que je ne puis pas vous accorder. Que voulez-vous qu'on fasse des vieux bœufs & des vieilles vaches? D'ailleurs je vois que vous ignorez qu'il y a ici des bouchers qui achètent des troupeaux pour les tuer.

Vous avez dit (p. 82) « L'esclave après avoir travaillé toute la journée se voit obligé de chercher sa nourriture dans les bois, & ne vit que de racines mal-faisantes ». Vous dites à la page 86. « La nourriture des noirs est le maïs, le manioc, les patates, les cambars, & les racines de songe ». Comment concilierés vous cette contradiction? c'est votre affaire. La mienne est de vous dire que ce dernier narré qui s'éloigne moins de la vérité que le premier est inexact dans un point & faux dans un autre: inexact, en ce que dans l'énumération des objets qui font la nourriture des esclaves, vous avez oublié de citer le camanioc qui en fait la base dans beaucoup d'habitations, les brèdes (a) qu'ils ont dans presque toutes journellement, le poisson qu'ils mangent souvent dans celles des bords de la mer, & les

[a] Ce sont les feuilles & les tiges tendres de la Morelle à fruit noir, *Solanum nigrum*, qu'ils font bouillir dans de l'eau avec du sel & du piment, & qu'ils mangent avec leurs vivres dans tous les repas. Cette plante qui passe en France pour être un poison assoupissant est très-certainement émolliente, humectante, rafraîchissante & très-saine. La décoction est souvent employée dans la médecine comme tisane. La Morelle vient ici naturellement dans les terres nouvellement défrichées. Il y a lieu de croire que les oiseaux en sèment les graines. Peut-être font-elles un poison, lorsqu'elles sont fraîches, mais nos nègres en mangent très-souvent de cuites, parmi les feuilles, sans être incommodés. Est-ce la cuisson, est-ce le climat ou le terroir qui corrigent les qualités vénéneuses du fruit? je serois porté à croire que la cuisson seule opère ce changement, parce que je fais que plusieurs personnes ont mangé en France des feuilles cuites de morelle, sans en être incommodées.

haricots qu'on leur distribue quelquefois ; faux, en ce qu'on ne leur donne point de racines de sonzes, excepté dans les temps de disette ; alors on leur donne ce qu'on a. Je me suis vu forcé de nourrir les miens avec du riz qu'on réserve dans un temps ordinaire pour les malades.

IL semble que vous ayés formé le projet de déprimer l'Île de France & d'avilir toutes ses productions. Je ne m'arrête pas sur ce que vous dites des pêches de notre île qui sont très-communes, lorsqu'il n'y pas d'ouragans & qui sont fort-bonnes. Vous n'avez pas fait attention que nous n'avons ici que la pêche de vigne, & qu'elle y est meilleure qu'en France, quoiqu'on ne donne aucun soin à l'arbre qui la produit, ni taille, ni engrais. Je vous rappellerai que dans l'énumération que vous avez faite de nos fruits, vous en avez oublié une très-grande quantité dont je place la liste en note. (a) Est-ce à dessein ? je n'en fais rien. Est-ce

[a] Le Jacquier. Les Jam-Malacs blancs & rouges. L'Oranger doux & amer. Le Voakanffayer. L'Oranger-mandarin. Les Pamplemoussiers blancs, rouges & verds. L'Oranginer de la Chine. Le Limier du même pays. Le Citronier doux, & plusieurs espèces de citronniers aigres & de limoniers. Le Mûrier de France. Le Mûrier des haies. L'Ampalis à mûres vertes de Madagascar. Le Voavanguier. Le Carembolier. Le Bilimbi. Le Calac. Le Maçon ou Jujubier du Bengale. Le Jujubier de la Chine. Le Sapotillier. Le Rouffaillier. Le Badamier. Le Noyer de Bancoul. Le Grenadier. Le Framboisier des Moluques. L'Amera. Le Tamarinier. L'Acajou. Le Prunier de la Chine. Celui de Madagascar. Le Mangoustan. Le Baobab. Le Mabolo. Le Brindaonier. Le Cognassier. Le Figuier de France. Le Cocotier. Le Datier. Le Palmier de l'Inde. Le Jam-longue. Le Loukets de la Chine. L'Olivier de France & celui du Pays. Le Sapote rouge & le Sapote noir. Le Caprier des Îles Mariannes. L'Attier, ou pommes de canelle. le Cœur de Bœuf. Le Coroffolier. Le Sagoutier. Le Pistachier de terre. Le Melon. Le Bois-de-fer. L'Ebénier dont il y a une espèce qui donne un bon fruit.

IL est certain que la colonie doit aux soins, à l'intelligence & à la constance de M. de Ceré Commandant de Quartier & Directeur du jardin du Roi la multiplication d'une partie de ces productions. Ce seroit manquer à la reconnoissance que de taire les obligations que nous lui avons. Ce vertueux citoyen Père d'une nombreuse & respectable famille néglige ses habitations, pour se livrer tout entier à l'utilité publique. Cet exemple de zèle, de patriotisme & de

Kiana Jacq.
lis Vahl.

Roch.

par ignorance ? en ce cas il falloit consulter les gens instruits , avant de parler au public. Jetés les yeux sur ce catalogue; vous verrez qu'il est assez long , quoique j'ai pris à tâche de ne citer que des fruits mangeables.

CES erreurs sont légères ; mais en voici une essentielle & sur laquelle je dois m'arrêter. Vous dites qu'on ne trouve ici aucune espèce de bois propre à la construction. (p. 87) Je vous répondrai que la plus grande partie des maisons de la colonie sont construites en bois ; qu'il y en a beaucoup tant à la ville qu'à la campagne qui sont assez vastes & assez agréables , & même plusieurs qui ont un étage. Voulez vous parler des bois propres à la construction des bâtimens de mer ? Eh bien , Monsieur , j'ajouterai des détails assez longs qui doivent vous convaincre de votre erreur ; car je veux croire que vous vous êtes trompé. En effet quel motif auriés vous eu , pour altérer la vérité ; on ne peut pas le deviner. Mais en vous rendant justice dans ce rapport , ne puis-je pas vous faire rougir de votre ignorance , du peu de respect que vous avés pour le public , & de la hardiesse avec laquelle vous parlés de tout ce que vous ne savés pas , sans vous être mis en peine de prendre des informations sûres avec les personnes qui auroient pu vous instruire. Avés vous pu croire que vous ne seriez pas contredit ? Avés vous pu penser qu'il ne se trouveroit pas quelque ami de la vérité qui auroit le courage de la faire connoître ? Lisés , Monsieur , les détails que je vais vous présenter. Démentés les , si vous osés ; mais sachez qu'il n'y en a pas un seul dont je n'aie la preuve en mains.

M. de la Bourdonnais a fait construire ici avec les bois de l'île de France uniquement , plusieurs bâtimens de mer , tels que *la Créole* , de soixante & dix tonneaux ; *le Nécessaire* , de cent cinquante tonneaux ; *l'Utile* , de deux-cens-cinquante ; *l'Insulaire* , qu'il a armé en guerre , pour son expédition de Madrast , de trois-cens-cinquante tonneaux.

Le Desfortes construit en 1767 par M. Roux à la Grand-rivière du Grand-Port étoit de six-cens-cinquante tonneaux.

La Concorde construite la même année par M. Frichot à

déintéressement est rare , j'en conviens ; c'est pour cela que M. Sonnerat qui le connoit , comme toute la colonie , auroit du le citer.

la Grand-rivière du Port-Louis étoit de trois-cens-cinquante tonneaux.

M. M. le Roux Kermorféven & Mervin ont construit deux Golettes de cent-vingt tonneaux au Trou-aux-biches.

M. Estienne Bolgerd a fait construire vingt bâtimens en différens temps à Belle-Ombre, depuis 50 tonneaux jusqu'à 250 (a).

M. de Forancy a fait construire une Golette à la Savanne.

(a) Voici la note que cet honnête colon l'un des plus actifs & des plus intelligens de la colonie a bien voulu me donner.

« Les forêts de cette île peuvent fournir les bois nécessaires pour
 » la construction des vaisseaux de mille tonneaux. La Petite-rivière-
 » noire dans la partie de l'ouest de l'île, ainsi que l'île-des-tonneliers
 » au port du Nord-Ouest, offrent la plage & l'eau convenables pour
 » les édifier & les mettre à l'eau. Le quartier de la Savanne dans le
 » Sud de l'île est abondamment fourni de bois de Takamaka-rouges &
 » blancs, de Colophanes & de Bois-puans; tous de qualité excellente,
 » pour les constructions navales.

« La Grand-rivière dans la partie de l'Est de l'île présente toutes
 » les facilités désirables pour construire des vaisseaux. Les terrains
 » des Trois-îlots & ceux qui en sont voisins doivent encore être pour-
 » vus des bois utiles à cet objet.

« Depuis l'année 1770, jusqu'à la présente 1784, j'ai fait construi-
 » re à Belle-ombre vingt bâtimens depuis cinquante tonneaux jusqu'à
 » deux cens cinquante; & plus de trente boths de quinze à trente ton-
 » neaux. La plus part des bois que j'ai employés à leur construction ont
 » été sciés en deux & même en trois sur leur droit. Toute personne
 » qui a quelque idée de la construction navale fait que l'arc des piè-
 » ces qui forment les levées ou carcasses des bâtimens de mer est
 » plus considérable pour les petits que pour ceux d'une certaine force,
 » par la raison que le cercle qui forme le contour étant plus petit,
 » l'on est obligé de mettre moins de pièces, parce que devenant trop
 » courtes, elles ne pourroient se lier les unes aux autres.

« Communément les bâtimens de cent tonneaux construits dans
 » cette île ont leurs levées faites en cinq bois, savoir la varan-
 » gue, deux genoux, & deux allonges. Ces mêmes pièces étant plus
 » fortes en largeur & en épaisseur qu'il ne faut, sont rescisées; elles
 » pourroient dont être employées à la construction de bâtimens plus
 » forts.

M. Perrot qui jouit depuis long-temps de la réputation d'un bon marin & qui fait ici depuis quelques années les fonctions de

M. de Maiffin a fait construire chez lui à la Riviere-noire plusieurs Boths, pour son service, & douze Gabarres pour le curage du port.

Le Comte de Provence Vaisseau de 74 canons qui avoit été jeté sur les récifs de la Batterie-Royale, à l'entrée du Port-Louis par l'ouragan de 1760, remis à flot par les soins & les talens de M. de Séligny Commandant de Quartier, a été radoubé avec les bois de l'Île: ce vaisseau a fait ensuite un voyage à Madagascar; après quoi il est retourné en France, en 1763.

LE même ouragan l'un des plus furieux qu'il y ait eus, a fait échouer tous les vaisseaux de guerre de l'Escadre de M. le Comte d'Aché, ou pour mieux dire tous ceux qui étoient dans le port; car on n'avoit pris aucune précaution, pour défendre les vaisseaux de l'effet du vent; & l'on fut surpris. A l'exception de la Flûte le *Duc de Berry* qui a péri sur des récifs, tous les autres ont été réparés avec des bois de l'Île.

Le Comte d'Artois, Vaisseau de 64 canons a échoué en 1766 dans un ouragan, à l'entrée du Port-Louis; il a été réparé contre l'attente de la plupart des marins; & il a fait le voyage de France à la fin de la même année.

QUE de bois de construction notre île n'a-t-elle pas fournis, dans la précédente guerre, tant à l'Escadre de M. le Comte d'Aché, pour la réparer, après ses campagnes, qu'à Pondichery, pour le service de l'Artillerie? Combien d'autres bois de construction à l'Escadre de M. d'Orve & à celle de M. de Suffren, pendant la guerre dernière? Le Flamand Vaisseau de 64 canons qu'on avoit déjà démolé en partie, pour en faire un ponton, a été entièrement rétabli dans notre port, dès qu'on a eu la nouvelle de la guerre; ce vaisseau faisoit partie de l'Escadre de M. de Suffren. L'Annibal de 74 canons maltraité dans le combat de St. Yague a été réparé ici avec les bois de l'île.

Capitaine de port m'a confirmé tous les détails fournis par M. Estienne Bolgerd, par sa lettre du 20 octobre 1784; dans laquelle il ajoute que tous les bâtimens construits à Belle-ombre avec les bois du pays ont eu de très-bonnes qualités; que les bois de cette colonie sont excellens pour la construction & que tous les vaisseaux du Roi qui ont été radoubés ici ne se sont jamais plaints.

JETÉS les yeux sur l'état des bois consommés ici par l'Escadre depuis 1780, jusqu'en Août 1784, dont le total forme la quantité de cent, vingt-un-mille, quatre-cens pieds cubes de bois, non compris ceux employés aux ouvrages de menuiserie, poulîerie, &c.

LES envois qui ont été faits au Cap de Bonne-Espérance se montent à trente-deux-mille, six-cens, quarante pieds cubes de bois.

JE vous observe que les Golettes, les Bricks, les Senaults, les Gabarres, les Chalans, les Pontons qui sont employés ici pour le service du Roi, ou pour celui des particuliers sont construits à l'Île de France avec les bois indigènes.

J'AI sous les yeux l'Etat Général des bois de toute espèce qui ont été employés ici dans les ateliers de l'Artillerie à l'Île de France depuis le premier juin 1778, jusqu'au premier mai 1784. M. le Chevalier d'Espinaffy Colonel Commandant de ce Corps & dont l'exacritude & l'activité sont les moindres qualités, a eu la bonté de me communiquer cette pièce. Je vois que dans ces six années, il a été consommé cent, quatre-mille, trois-cens, quatre-vingt-trois pieds cubes de bois fournis par la colonie, dans les ateliers de l'Artillerie, en bois équarris & ronds, en madriers, planches, flèches, chevrons, &c; que les envois qui ont été faits pour l'Inde en 1781, 1782 & 1783 pour le service de l'Artillerie se montent à vingt-trois-mille, huit-cens, quarante-six pieds cubes de bois; ce qui fait pour ces deux objets réunis le total de cent, vingt-huit-mille, deux-cens, vingt-neuf pieds cubes de bois; qu'indépendamment des constructions de bâtimens & d'usines, & sans détailler les armes & les ustensiles en grand nombre qui ont été fabriqués pour le service des pièces & des mortiers, & sans parler des réparations en tout genre pour le service de terre & de mer, on a construit ici, tant pour la défense de l'Île, que pour l'expédition de l'Inde & pour le Cap de Bonne-Espérance, cent dix affuts de côte de 24 & de 18, quarante-cinq affuts de siège des mêmes calibres, soixante-six affuts de pièces de campagne, de 12, de 8, de 4 & de 2, trois affuts d'obusiers de 12; & de 8 pouces, dix-neuf affuts de place nouveau modèle de 24 & de 12; ce qui fait deux-cens, quarante-trois affuts divers, sans compter deux-cens, quatre-vingt-douze affuts marins de 36, de 24, de 18, de 12, de 8, &c, trente-neuf affuts pour mortiers de 12, de 8 & de 6

pouces, & vingt-deux affuts de place de 3 livres & demie de balle pour les saluts ; ce qui forme un total de cinq-cens, quatre-vingt-seize affuts ; sans compter soixante-huit plate-formes pour canons & trente pour mortiers, & cent soixante-deux chariots à canons & à poudre, caissons, triqueballes, chèvres, tombereaux, &c.

JE ne parle pas de la quantité bien plus considérable de bois consommés ici par le Génie pour la construction & la réparation des bâtimens civils, &c.

VOUS prétendés que *les bois de l'Île de France en général sont trop lourds*. Les avés vous pesés ? Les avés vous comparés au Chêne ? Non sans doute. Hé bien, ce que vous n'avés pas fait, d'autres qui ne prononcent pas sans examen l'ont fait. Il y a long-temps que mon Père a vérifié la pesanteur & la force des bois de notre île. M. Cailleau Garde-Magasin Général du Roi qui cultive la physique par goût m'a communiqué le détail des expériences que j'ajoute à la fin de ma lettre & qui font connoître le poids & la force respective de quelques bois de notre île. Jetés les yeux sur ce tableau. Observés que les quatre premières espèces de bois & l'ébène blanc ne sont pas employés dans la construction, excepté le Bois-de-fer proprement dit dont on fait des poutrelles & des poteaux pour les bâtimens civils. Le Bois-puant, le Nate, le Bois-d'olives sont les seuls qui soient plus pesans que le Chêne, mais les deux premiers ont en compensation plus de force. Le Bois-de-pommes a le même poids, & l'emporte sur le chêne en force. Le Colophane & le Takamaka sont plus légers & plus forts. Le Bien-joint, les deux espèces de Bois-de-cannelle dont la force n'est pas connue, & le Bois-de-violon sont plus légers. Il résulte delà que les bois dont on fait le plus d'usage ici pour la construction des vaisseaux l'emportent sur le chêne en force. J'aurois désiré que ce tableau eut été complet : il laisse des expériences à faire. Je présume que le Bien-joint, le Bois-de-Cannelle gris ou noir, le Bois-d'olives rouge, & le Bois-noir donneront des résultats satisfaisans : en ce cas loin d'avilir les bois de l'Île de France, il faudroit les préconiser ; parce qu'au lieu de deux espèces (le chêne & le sapin) qui sont employées en France dans la construction des vaisseaux, il y en a ici plusieurs entre lesquelles on peut faire un choix, suivant l'emploi auquel on les destine, & suivant leurs qualités.

Toetidia maur

VOUS ajoutés que nos bois *travaillent sans cesse* : sans cesse

est un peu fort. Les bois de l'île sont sujets à se tourmenter, quand on abat l'arbre dans la saison de la sève. Cette action des bois n'est pas particulière à ceux de l'île de France, mais elle est générale dans tous les pays. Lorsqu'on a l'attention de faire la coupe des bois dans la saison de la morte-sève, ils ne sont pas sujets à se déjeter.

IL faudroit s'arrêter à chaque ligne, à chaque période, à chaque mot, pour ainsi dire, si l'on vouloit apporter une exactitude scrupuleuse à relever toutes vos erreurs. Par exemple vous dites que *le bois de takamaka est le seul qu'on puisse employer dans les cas urgens*. De quels cas parlés vous? s'agit-il de la construction des bâtimens pour la mer, comme il paroît que c'est ce que vous avés voulu dire? Eh! bien vous vous êtes trompé? le Takamaka étant le plus liant de nos bois & l'un des plus légers est le plus employé dans la construction des vaisseaux, mais il n'est pas le seul dont on fasse usage. Il est propre à faire des membres, des perceintes & bordages, pour toutes les œuvres mortes, végage, baux de ponts & tillacs, des capucines & des courbes, des gaules de mâture, des jumelles & des bouts-dehors. Lorsqu'on l'emploie dans la partie submergée, on doit le doubler, parce qu'il est sujet à être piqué par les vers.

LE Bois-d'olives & le Bois-de-pommes s'emploient en poutrelles & en planches pour calles à l'eau & pour galerie.

LE Bois-quant en perceintes & doublage pour la partie submergée, en mâches de gouvernail, jumelles de mâts, jouëilles d'ancre, courbes, capucines, pièces de tour, guirlandes, élongis de bas-mâts. Ce bois est celui que les vers attaquent le moins.

LE Bien-joint sert à faire des pompes & des poulies de préférence aux autres bois. On en fait d'excellentes jumelles de bas-mâts. On peut aussi l'employer en perceintes, en bordages & végages, en courbes, en jautraux de poulaine & de mâts.

LE Colophane rouge s'emploie en pièces de tour & guirlandes, en digons & gorges, chouquets de bas mâts, taquets de cabestan, & jautraux de bas-mâts, safran de gouvernail.

LE Bois-de-cannelle est propre à border les canots, à faire leurs emménagemens & ceux des chambres des vaisseaux, & pour les soutes.

VOUS avés omis plusieurs espèces de bois utiles, tels que le Bien-joint

Bien-joint propre au charronnage; le Bois-de-fer employé en pilotis, en poutrelles, & en madriers; le Bois-de-nate, le Bois-puant, les deux espèces de Colophane, le Bois-lonchamp employés aussi à la charpente; le Bois-d'olives dont on fait des planches pour les maisons, le Bois-malgache qu'on emploie en poutrelles; le Bois-de-ronde & le Bois-de-balais qui servent à faire des palissades; le Bois-blanc propre aux ouvrages de tour, & quantité d'autres moins utiles qu'il seroit minutieux de rapporter.

OUTRE les arbres indigènes que je viens de détailler, vous devés vous rappeler, qu'on en a transplantés ici plusieurs exotiques, tels que le Manguier, le Tamarinier, le Porcher, l'Agati & le Bois-noir, dont on peut tirer grand parti, pour divers usages. Ce dernier est un acacia sans épines, originaire de la Côte Malabarre, qu'on en voit des bosquets qui sont de la plus grande beauté. On en a transplantés dans le Bengale. Dans le voyage que j'y fis en 1766 & 1767, je fus frappé de la prompte végétation de cet arbre; & je jugeai qu'il pourroit être utile à l'Île de France. J'ai eu soin de le multiplier; & j'y suis parvenu sans peine. Son bois est léger, extrêmement liant, propre à la charpente des maisons, à la construction des vaisseaux, à la mâture, à la menuiserie, à la tonnellerie, au tour & fait le meilleur charbon pour la poudre-à-canon. Toutes ces propriétés ont déterminé les Administrateurs en Chef à faire repeupler les plaines trop nues du Port-Louis & les champs de Mon-Plaisir, avec cette espèce d'arbre pour le compte du Roi. Deux cultivateurs zélés [pour me servir de vos expressions] & bien connus pour tels, se sont chargés de cette plantation, par le seul motif de se rendre utiles au service du Roi & à la colonie. Ils en sont venus à bout, contre l'attente générale, malgré tous les contretemps qu'ils ont éprouvés, & malgré les déclamations de ceux qui prennent à tâche de condamner les opérations de l'administration. Ces deux citoyens n'ont retiré d'autres fruits de leur travaux, de leurs peines & des sacrifices qu'ils ont faits, que la satisfaction d'avoir été utiles; & je puis vous assurer qu'elle leur suffit. Le succès de ce repeuplement, quoiqu'il n'ait pas été complet, par une suite constante de la contrariété des saisons & par la nature du sol argilleux du Port-Louis a servi d'exemple & d'encouragement aux habitans de la ville & de la campagne. Plusieurs d'entr'eux sont

des plantations de Bois-noir sur leurs terrains ; ainsi voilà un moyen prompt, facile & sûr de faire des repeulemens d'arbres, & l'on ne doit plus craindre que la colonie manque jamais de bois. Ce motif joint aux avantages qui résultent des propriétés de ces arbres est sans doute ce qui a déterminé M. le Maréchal de Castries qui saisit toujours avec empressement tout ce qui peut être utile au service du Roi & au bien public, à ordonner une seconde plantation de quatre à cinq-cens mille plans de Bois-noirs. Il est bien à désirer que cette vue soit remplie ; peu de personnes en conçoivent l'étendue. La postérité reconnoîtra toute l'importance du service que lui ont rendu en cette occasion des Administrateurs prévoyans & bien intentionnés, & les deux citoyens qui ont coopéré à leurs vues avec zèle & avec désintéressement, car leur exemple ne manquera pas sans doute d'imitateurs.

JE crois, Monsieur, vous avoir prouvé jusqu'à présent vos inexactitudes, vos erreurs, vos inconséquences, vos contradictions, la témérité de vos assertions. Voyons si vous ferés vrai & juste dans ce que vous dites de l'Île de Bourbon.

DE L'ÎLE DE BOURBON.

VOUS débutés par dire que cette île est préférable à l'Île de France, soit par son étendue, soit par ses productions. Je suppose que vous entendés que la première est plus grande que la seconde, & qu'elle donne une plus grande quantité de productions ; car il n'est pas vraisemblable que vous ayés voulu dire d'une manière positive, que Bourbon étoit préférable à l'Île de France. Cette dernière a deux ports & beaucoup de hâvres pour les petits bâtimens ; tandis que l'autre n'a ni ports, ni hâvres, & que l'embarquement & le débarquement y sont très-difficiles par tout, excepté dans quelques momens où la mer est calme. Si vous pensés que l'Île de Bourbon soit préférable, parce qu'elle est plus étendue, vous pourriés bien vous être trompé. Elle a, dit-on, soixante lieues de tour & l'Île de France n'en a que cinquante. Cependant il est reconnu que cette dernière a plus de terres cultivables que l'autre. Les ravines larges & profondes de Bourbon, le sommet des montagnes très-nombreuses de l'intérieur de l'île, le pays brûlé, celui qui est exposé aux éruptions du volcan & au cours de la

lave , la plaine-des-cafres , les bords de la mer incultivables en beaucoup d'endroits , font autant de terrains enlevés à la culture , & qui n'ont d'autre mérite que d'éloigner ou d'empêcher les communications. Quant aux productions de Bourbon , elles font les mêmes que celles de l'Île de France. En quoi trouvés vous donc que la première soit préférable à la seconde ? Est-ce parce que le sol y est plus montueux qu'ici ; ce qui rend les chemins difficiles & les transports coûteux ? Est-ce parce qu'elle a très peu de rivières , tandis que l'Île de France en est parsemée ? seroit-ce parce qu'en général l'air y est trop vif dans les habitations situées la plus part sur des hauteurs , d'où il résulte que les maladies de poitrine y sont endémiques & assez communes. Est-ce parce que les vaisseaux y courent des dangers dans la saison des ouragans ?

PLUSIEURS voyageurs qui jugent de tout au premier coup d'œil (a) estiment , comme vous , que l'Île de Bourbon est préférable à l'Île de France , par la bonté de l'air , par la fertilité du sol , par l'abondance des productions , par l'intelligence des habitans & par la population. Je vais examiner cette question dans tous ses points , & j'ose dire avec impartialité.

IL est certain que l'air qu'on respire dans la ville de St. Denis à Bourbon est plus sain que celui de la ville du Port-Louis à l'Île de France ; parce que celle-ci a quelques marécages dans une partie ; mais dans tout le reste des deux îles , je suis porté à croire , comme je l'ai déjà fait entrevoir , que l'air est plus salubre à l'Île de France ; parce que la grande élévation des terres de Bourbon le rend en général trop vif dans cette dernière.

IL n'est pas douteux que le sol de cette île ne soit communément plus profond que celui de l'Île de France ; mais cet avantage est nul pour la végétation de la plus part des plantes utiles. Comme les terres ont en général beaucoup de pente à Bourbon , il est très-heureux que le sol y soit profond , puisque la superficie du terrain est entraînée par les avalaisons. On est persuadé que le bled y réussit mieux , parce que cette colonie en

(a) La plus part d'entr'eux ressemblent à cet Anglois voyageant en France , qui ne passa qu'une nuit à Blois , où il eut un démêlé avec son hôtesse. Il écrivit sur son journal. *Nota bene* , que toutes les femmes de Blois sont rouffes & acariâtres.

récolte d'avantage ; mais aussi cette culture y est presque la seule occupation des habitans. Il se pourroit que la température y étant moins chaude qu'à l'île de France, ce grain réussit mieux dans celle-là ; mais en revanche & par la même raison les plantes des pays chauds doivent mieux réussir dans celle-ci. L'île de France commence à former plusieurs sucreries ; elle sera un jour une colonie-à-sucre. (a) Je ne crois pas avancer une témérité, en disant que Bourbon ne le deviendra jamais : on pourra bien y voir quelques sucreries ; mais elles n'y feront jamais nombreuses ; au reste ce n'est pas un mal. Bourbon remplit mieux sa destination politique, en cultivant des grains nourriciers, que des objets d'exportation.

C'EST une question difficile à résoudre que de déterminer, si la première a moins de productions que l'autre ; car il faudroit faire entrer dans la comparaison tout ce qui est consommé à l'île de France par les étrangers, j'entends les troupes, les marins, les passans, en un mot par tout ce qui n'est pas colon, dont le nombre y est infiniment plus considérable qu'à Bourbon. [b] Il seroit encore à propos d'établir le calcul sur des données plus exactes. Il faudroit savoir combien de bras sont employés dans les deux colonies à la culture proprement dite, ce qu'ils retirent de la terre pendant un certain nombre d'années, & savoir évaluer à combien de livres de sucre, de guildive, de coton, de légumes, de volailles même, répondent tant de livres de bled. Il y a bien d'autres estimations qu'il faudroit faire entrer dans ce calcul, mais on a plutôt fait de prononcer sans examen. Bourbon étant une colonie ancienne n'a presque plus de défrichés à faire ; c'est le contraire ici. Dans celle-là tous les établissemens sont faits ; ici l'on y travaille presque par tout. Dans la première le nombre des domestiques est moindre que dans la seconde, parce que celle-ci a infiniment plus d'étrangers. Ici l'on fait des entreprises, des exploitations de bois pour le service du Roi, des bâtimens de mer, &c. Tous ces travaux enlèvent des bras à la culture. Je ne

(a) Nous avons plusieurs débouchés pour cette denrée, Goa, Surate, le Golfe-Perfique, la Mer-rouge, Mascate, Pate, Monbaze, Zanzibar & Quiloa.

(b) Sans parler des blancs, on compte dans la ville du Port-Louis de l'île de France plus de dix mille consommateurs, esclaves, noirs libres, Malabarres, qui sont nourris des productions de la colonie & qui ne cultivent pas la terre.

serois pas surpris que le total des esclaves purement agricoles fut le double à Bourbon du nombre de ceux employés à l'Île de France.

QUANT à l'intelligence & à l'industrie des habitans des deux colonies, c'est une question que je ne déciderai pas. Je dirai seulement que ceux de Bourbon transplantés ici seroient vraisemblablement ce que nous faisons, & que ceux-ci transplantés à Bourbon agiroient de même que ceux-là. On doit supposer que des Européens sont au moins aussi actifs & aussi intelligens que des créoles qui n'ont pas quitté leurs montagnes.

UN auteur moderne dont l'ouvrage est estimé & qui annonce des connoissances, de l'esprit & du jugement, s'est un peu trop fié à ses lumières, pour juger les pays qu'il n'a vus qu'en passant. Il a été surpris de la supériorité de la population & des productions de l'Île de Bourbon sur celles de l'Île de France. Il entend sans doute par ce mot *supériorité*, une quantité plus grande. Il en a cherché la cause, il a visité les campagnes & les habitans. De quelle île ? Est-ce des deux colonies ? Pendant deux mois de séjour un Officier de mer qui a son service à faire à bord de son vaisseau a-t-il le temps de visiter les campagnes & les habitans de deux îles, de manière à se mettre en état d'asseoir un jugement certain. S'il n'a fait ses visites que dans l'une des deux îles, il n'a pu les comparer l'une à l'autre que sur rapport. Dans ce cas pourquoi donner à entendre qu'il a fait ses comparaisons sur le témoignage de ses yeux ? Enfin il s'est convaincu que la culture & la simplicité doivent être la base de la prospérité d'une population. Voilà une phrase dont le style n'est pas fort simple ; elle présente une réflexion philosophique qui en impose d'abord ; mais qui ne me paroît pas juste ; car la population dépend beaucoup du physique du climat, du physique du sol, de la législation, des mœurs, des émigrations, &c, mais aussi de l'ancienneté de la fondation d'une colonie : par exemple, il a été un temps où St. Domingue la plus florissante & la plus peuplée de toutes celles que la France possède n'étoit point ce qu'elle est aujourd'hui. Je m'étonne que l'auteur qui raisonne souvent n'ait pas fait une question fort simple à ces habitans qu'il a visités, savoir laquelle des deux colonies étoit la plus ancienne. Si Bourbon a été peuplé long-temps avant l'Île de France, il est inutile de chercher d'autres causes

de la supériorité de la population & des productions de la première sur celles de la seconde. Il est d'autant plus surprenant que cette réflexion ait échappé à l'auteur, qu'il auroit du être frappé en visitant les habitans des deux îles, de voir que ceux de Bourbon étoient presque tous créoles, & ceux de l'île de France presque tous européens, que la plus part des Esclaves de Bourbon sont natifs de cette île, tandis que c'est le contraire à l'île de France. A quoi doit-on attribuer une différence aussi remarquable, si ce n'est à la date de l'établissement des deux îles ? La plus ancienne doit avoir beaucoup plus d'indigènes que la plus nouvelle.

JE pourrois encore présenter une raison aussi forte, pour expliquer la supériorité de la population de Bourbon sur celle de l'île de France. La première n'a essuyé qu'une épidémie générale & meurtrière ; la seconde en a éprouvé trois des plus fatales dans le même intervalle de temps. Toutes les trois étoient des petites véroles pestilentielles ; elles ont porté la mort dans les familles des créoles & dans les esclaves ; elles ont retardé les progrès de cette colonie : en ruinant les habitans, elles ont mis jusqu'à ce jour obstacle à la liquidation de leurs dettes envers le Roi & la Compagnie des Indes. Les petites véroles ont toujours fait les plus grands ravages dans les deux îles ; elles y sont toujours venues du dehors. A peine l'île de France prenoit quelque accroissement, qu'elle vit périr les deux tiers de sa population en 1740 par cette maladie meurtrière : la colonie commençoit à se refaire de ses pertes, lorsque le même fléau y fut introduit en 1756 ; elle avoit alors douze mille esclaves ; ils furent réduits à six mille. M. Grainville de Montigny Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis qui a été long-temps Commandant de Quartier formoit alors un établissement à Flacq avec 22 esclaves ; ils périrent tous sans exception. Les ravages du fléau de 1771 ont été moins considérables ; mais on peut calculer que la colonie perdit alors le quart ou le cinquième au moins de ses esclaves. On ne sauroit trop rappeler ces événemens malheureux : ils doivent dans tous les âges faire sentir au Gouvernement & à la Police combien ils doivent être vigilans, scrupuleux & fermes (a) sur les précautions à prendre, pour éloigner

(a) L'île de France a éprouvé d'autres épidémies qui paroissent toutes être venues du dehors & qui ont été beaucoup moins meurtrières

de pareils maux. (a) Ces anecdotes effrayantes imposent l'obligation d'user de la plus grande sévérité envers les traîtres qui sacrifieroient la colonie à leurs intérêts. Elles étoient sans doute ignorées de l'auteur dont je combats les opinions ; mais cette excuse , la seule qu'il puisse donner , est-elle recevable ?

que les petites-véroles ; c'est par cette raison qu'on n'y fait pas assez d'attention. Elles mériteroient cependant des précautions. Sera-t-il permis à un citoyen éloigné des affaires publiques , qui n'a d'autres occupations que l'agriculture , l'étude de la nature & celle de la Chymie qu'il cultive par goût, qui est sans prétentions & sans ambition , d'élever sa voix pour l'utilité générale. Il propose de retirer dans un hôpital écarté, dans un lazaret, tous les matelots & tous les soldats attaqués d'une maladie contagieuse , & d'empêcher la communication de ces malades & des personnes préposées à les soigner, avec tous autres individus. Il propose d'obliger tous les vaisseaux négriers qui abordent à l'île de France, ceux de Madagascar à une quarantaine de neuf jours , ceux de la Côte d'Afrique à une quarantaine de douze jours, lorsque les médecins de santé auront reconnu, après une visite exacte & rigoureuse , que ces vaisseaux n'ont point de maladie épidémique contagieuse, de leur défendre pendant ce temps toute communication avec d'autres personnes , & d'ordonner une seconde visite des médecins de santé, après le temps prescrit pour la quarantaine. Je m'abstiendrai d'entrer dans les détails des réglemens qu'une police éclairée & prévoyante pourroit établir en vue du bien général. J'ai rempli le devoir de citoyen, en indiquant au Gouvernement & à la police un moyen d'assurer les progrès de la colonie , la vie, le repos & la fortune des familles.

(a) Si je n'avois égard qu'au moment présent, j'en aurois dit beaucoup trop , puisque nous avons vu le Gouvernement prendre en 1782 les mesures les plus sages & les plus efficaces , pour empêcher le contagion de se répandre dans l'île. M. de Laumur Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis arriva ici en octobre de ladite année sur un vaisseau qu'il avoit acheté dans l'Inde. Quelques Indiens qui étoient à bord furent attaqués de la petite-vérole pendant la traversée. Au moment de son arrivée, ils se trouvèrent tous guéris. Ce bon citoyen fit dans cette occasion ce que tout homme honnête doit faire. Il empêcha toute communication avec les gens de l'île ; il donna avis au Gouvernement de la circonstance où il se trouvoit , & demanda des ordres & des secours. Le vaisseau fut envoyé en quarantaine auprès d'une petite île déserte qui est à neuf lieues sous le vent du Port-Louis. Ce trait mérite d'être consacré ; il fait l'éloge des sentimens de délicatesse, d'humanité & de patriotisme de cet ancien militaire.

IL ajoute que *les heureux Bourbonnois n'ont usé & n'usent encore que des moyens de culture & de simplicité*; c'est à ces moyens qu'il attribue la supériorité de la population & des productions de leur pays; c'est-à-dire qu'il attribue les productions à la culture; c'est très-bien dit; & la population aux productions & à la simplicité; c'est à merveille. Continuons de l'entendre: *tandis que l'intrigue & la vanité ont occupé les habitans de l'Île de France*. Il se peut qu'il y ait ici de la vanité, même parmi les colons qui vivent sur leurs terres, même parmi nous autres auteurs qui donnons nos jugemens pour des vérités irrévocables; car où il n'y en a-t-il pas, de la vanité? Quant à l'intrigue, on conçoit facilement qu'elle se glisse par tout où elle a intérêt de se mettre en jeu, & par tout où elle a l'espérance de quelque succès. L'Île de France ne doit donc pas en être exempte; & je ne serois pas surpris que l'auteur dans le court séjour qu'il y a fait, eut eu le talent de démêler quelques intrigans parmi les habitans de la ville. Mais que les colons de l'Île de France en général se soient occupés d'intrigue dans leurs campagnes, & que cette intrigue & leur vanité aient retardé *les avantages que l'on attendoit de cette île pour nos établissemens de l'Inde*, en arrêtant la culture & la population, je l'avoue, c'est ce que je ne conçois pas. Mon estime pour l'auteur que je contredis ici est tel que j'ai cru devoir lui présenter mes objections dans toute leur force; il paroît être un ami de la vérité: dans ce cas, il me saura gré d'avoir tâché de la lui montrer dans un point. Au reste il pourroit avoir été trompé. S'il n'a visité que les campagnes & les habitans de Bourbon, ceux-ci pourroient l'avoir induit en erreur. Cette colonie ne pardonne pas à l'Île de France d'être devenue le Chef-lieu; elle la jalouse, la critique & la décrie; efforts impuissans, qu'on excuse & qu'on pardonne. Je ne prétends pas accuser tous les habitans de Bourbon de cette injustice envers l'Île de France. Je fais même que la plus part de ceux qui déclament contre celle-ci sont de bonne-foi. Ils croient tout le mal qu'ils en disent, sans connoissance de cause. Mais on ne peut pas nier que le préjugé dont je parle ne soit général à l'Île de Bourbon, (a) sauf les exceptions.

[a] Plusieurs Bourbonnois sont venus chez moi à Palma en

JE terminerai cette discussion par une réflexion qui paroît avoir échappé à tous les voyageurs qui ont écrit sur ces deux colonies: c'est que les progrès de l'une sont aux dépens de l'autre; ce qui retarde l'accroissement de toutes deux. Si la nation n'avoit fondé qu'une seule colonie, au lieu de deux, dans les mers orientales, il n'est pas douteux que cette colonie unique seroit déjà parvenue à un degré de prospérité dont elles sont éloignées toutes deux. Transportons en idée à l'Île de France tous les établissemens & toute la population blanche & noire de Bourbon, alors cette première auroit un degré de force, une abondance de productions qu'elle n'a point. L'Île de France n'a que 30 ou 32 mille esclaves, en y comprenant tous ceux attachés au service du Roi & au service des habitans de la ville, soit Officiers militaires, ou civils, ou d'administration, soit négocians, soit marins, soit marchands, soit artistes, soit ouvriers, soit malabarres, soit noirs libres; elle peut occuper plus de cent mille esclaves. Donc les voyageurs qui raisonnent ne devroient pas exiger de cette colonie dans l'état actuel autant de productions qu'elle en donnera un jour. Eh! savent-ils ces voyageurs tout ce qu'elle produit actuellement? en ont-ils l'état vrai & détaillé sous les yeux? Connoissent-ils tous les travaux étrangers à la culture auxquels on se livre habituellement ou accidentellement dans la colonie? Savent-ils combien elle emploie de bras à la culture proprement dite? Ils ont fait, je crois, peu d'attention à toutes ces données. Elles étoient cependant nécessaires, pour assavoir un jugement sur la fertilité du sol de cette île; mais on a plutôt fait de prononcer que d'examiner & de calculer; aussi l'on voit dans deux ouvrages imprimés la même année 1782., qu'un auteur vante la culture & la simplicité des habitans de Bourbon, & que l'autre les déprise. Cette contradiction a cependant un point de ralliement; c'est qu'ils ont prononcé l'un & l'autre sans connoissance de cause & sans examen.

EN effet nous voyons que M. Sonnerat fait des phrases, sur la simplicité originelle des habitans de Bourbon, sur la corruption

différens temps. Il n'y en a pas un qui ne m'ait témoigné la plus grande surprise d'y voir des arbres de café aussi beaux que les plus beaux de Bourbon, en m'assurant qu'ils ne croyoient pas que le sol de l'Île de France put en produire de semblables.

que les Européens y ont introduite , sur leur culture , &c. Que de choses à reprendre dans tout cela ! Je vais tâcher d'abréger.

ON droit que cet auteur parle d'un peuple brut , habitant une terre inconnue , où les Européens pénètrent , où ils répandent le goût des superfluités , où ils introduisent des esclaves. Il n'y a pas un mot de tout cela dans l'histoire de Bourbon. Ses premiers habitans étoient des Européens qui n'ont pas cessé de communiquer avec d'autres Européens & qui dès l'origine de leur établissement dans cette île ont eu des esclaves qu'ils ont employés à des défrichemens & à la culture. Louons , Monsieur , les Créoles de Bourbon de leur simplicité & de leur bonhommie , louons les de leur docilité , de la douceur de leurs mœurs , de leur attachement à la patrie , de l'amour qu'ils ont pour leur famille. Louons les de leur bravoure innée dont ils ont donné de nouvelles preuves dans la dernière guerre. Ils ont encore toutes ces vertus.

VOUS prétendés que *les éruptions répétées du volcan* y ont *naturalisé* les *maladies* ; comme si ces éruptions avoient été plus fréquentes depuis quelque temps ; comme s'il étoit démontré que l'air s'altère dans le voisinage des volcans ; comme si les maladies s'étoient naturalisées à Bourbon. Par tout où il y a des hommes , il y a des maladies. Cette île vient d'essuyer des épidémies en 1783 & par conséquent , après l'impression de votre ouvrage. Voyés , si vous voulés les attribuer au volcan ; mais sâchés que ces mêmes épidémies ont régné à l'Île de France qui est située au vent de Bourbon & qui n'a point de volcan , avant de pénétrer dans cette dernière. Sâchés encore que les mêmes épidémies ont régné dans le cours de la même année au Cap de Bonne-Espérance qui est bien éloigné de tout volcan.

VOUS faites entendre que la somme des richesses a diminué dans cette île. Jamais son agriculture n'a été aussi étendue qu'aujourd'hui ; jamais elle n'a possédé autant d'esclaves. Les propriétaires d'habitations y font tout ce qu'on fait dans les autres colonies : c'est-à-dire qu'en général ils n'appliquent pas leurs bras à la culture , mais ils dirigent le travail de leurs esclaves. Au reste le peu d'indigo qu'on y a fait autrefois par essai ne valoit pas la peine que vous en parlâssés.

JETÉS les yeux , je vous prie , sur les tableaux des productions superflues de Bourbon en grains nourriciers dans les années

1782, & 1783, & vous reconnoîtrez que votre prédiction à l'égard de cette île est loin de s'accomplir. Mais en supposant avec vous, que les émigrations de ses habitans sont *prochaines & inévitables*, je suis bien loin d'admettre que *les Seychelles ne peuvent manquer de devenir une ressource*. Le sol de ces îles est en général ingrat, incultivable même par ses inégalités & par les rochers dont il est semé. (a) Cependant vous prononcés hardiment que *tout doit les faire préférer aux Iles de France & de Bourbon*. Vous en donnés une excellente raison entr'autres ; c'est *leur position avantageuse pour les vaisseaux qui vont dans l'Inde*. Vous ne voyés pas qu'elles sont trop éloignées du Cap de Bonne-Espérance. Vous avés oublié qu'elles ne sont pas sur la route des vaisseaux de Chine, ni sur celle des bâtimens qui reviennent de l'Inde & du Bengale. Vous n'avés pas fait attention que plusieurs vaisseaux partis de France ou du Cap & même de l'Inde sont arrivés à l'Île de France avec leurs équipages sur les cadres, & que huit ou dix jours seulement de traversée de plus les auroit mis dans le cas d'en perdre un grand nombre. (b) Vous ne vous rappelés pas que plusieurs vaisseaux

(a) Voici ce que m'a écrit des Iles Seychelles en 1776 un de mes amis bon observateur. « Le pays en général peut être d'une » très-grande ressource pour les bois ; mais il n'est pas susceptible de » recevoir la plus médiocre colonie : quelques établissemens pour » l'exploitation des forêts & pour la pêche sont tout ce qu'il de- » mande. Otés la forêt, il ne restera qu'un rocher, ou plutôt un » assemblage monstrueux de rocs entassés les uns sur les autres avec » une profusion & un désordre dont les endroits les plus hérissés » de l'Île de France ne vous donneront qu'une idée imparfaite ; mais » il y a des anses où il se trouve quelque beau morceau de plaine ; » & la plage de ces baies est couverte d'une immense quantité de co- » cotiers donc le fruit est perdu, & le refuge d'une grande abondance » de poissons de toutes les espèces. Il y a peu de tortues de terre » dans l'Île où nous sommes qui est la plus considérable de cet archi- » pel &c. . . »

(b] Des avis certains que j'ai reçus du Cap de Bonne-Espérance m'ont appris que la division de l'Escadre partie de l'Inde aux ordres de M. le Chevalier D'Aymar, à la fin de 1783, est arrivée au Cap en très-mauvais état, pour n'avoir pas relâché à l'Île de France, tandis que la division de la même Escadre qui a relâché ici est

de toutes les nations maltraités dans la mauvaise saison par des tempêtes au Cap de Bonne-Espérance sont venus chercher des secours à l'île de France, de même que ceux qui n'ont pas pu doubler ce fameux promontoire. Vous ne voyés pas que la position de notre île, au milieu des mers des Indes, est la plus heureuse & la plus avantageuse que l'on puisse choisir, qu'elle est à portée de la Côte Orientale d'Afrique, de la Côte-Malabarre, de la Côte-Coromandel, du Bengale, de la Côte de l'Est, du Cap-de-Bonne-Espérance, de Batavia, de Madagascar, & qu'elle n'est pas éloignée de la Chine. Enfin, Monsieur, pour prendre votre ton décisif & tranchant, je vous dirai, qu'il ne doit plus être question aujourd'hui de préférer d'autres îles plus favorisées par la nature, s'il en existe, aux Îles de France & de Bourbon. Ces dernières sont établies & peuplées. Rappelés vous combien de temps, combien de dépenses il en a coûté pour cela, combien de difficultés il a fallu vaincre. Calculés, si les nouvelles colonies que vous proposés de fonder dans des îles désertes, infertiles, incultivables, pourroient être dans 30 ans, dans 40 ans, en état de défense, & si elles procureroient alors des ressources à nos Escadres & aux établissemens de l'Inde que vous voulés protéger. Devinés, puisque vous prenés souvent le ton d'un inspiré, si dans cet intervalle de temps la France aura la guerre ou non. Examinés si l'air de ces îles est sain; si le port est sûr & assez vaste pour contenir beaucoup de vaisseaux; quels sont les vents qui y règnent, pour savoir si la situation de ce port est favorable à l'entrée & à la sortie des vaisseaux; s'il y a mouillage à l'entrée de ce

arrivée au Cap avec tous ses équipages bien portans. *L'Annibal* de 74 canons, ce même vaisseau qui a été réparé ici en 1781, & qui a fait depuis toute la guerre de l'Inde, l'Annibal commandé par M. le Chevalier D'Aymar n'avoit perdu que quatre hommes, lorsqu'il étoit par le travers de l'île de France: il en avoit perdu soixante, lorsqu'il est arrivé au Cap, & il avoit cent soixante hommes sur les cadres. Le vaisseau *L'Ajax* a été aussi malheureux. Les vaisseaux *l'Ilustre* & le *Hardi*, tous trois de la division de M. D'Aymar ont été plus maltraités encore. Si ces vaisseaux avoient relâché à l'île de France, ils n'auroient point éprouvé cette perte dans leurs équipages. Tous les Capitaines & les Officiers de ces vaisseaux sont en France. Il sera donc facile de vérifier ce récit, dont j'atteste la vérité sur un témoignage auquel on doit toute confiance.

port, si l'on peut y établir une croisière en tout temps de l'année; si l'on peut en rendre l'entrée impraticable aux ennemis; s'il y a de l'eau douce; si elle est salubre; si ces îles sont boisées; si leur sol est susceptible de culture; & si leur position réunit tous les avantages; prenez garde qu'en nous plaçant près d'une côte, vous nous éloignés d'une autre terre; enfin prononcés, après avoir pése toutes ces considérations auxquelles vous ne paroissés pas avoir songé, si l'on peut mettre aujourd'hui en question de préférer les Seychelles ou d'autres îles à celles de France & de Bourbon. Dans le cas où vos réflexions vous confirmeroient dans l'affirmative, dites nous ce qu'on fera de ces deux dernières colonies. Les dépeuplera-t-on pour peupler les nouvelles îles; cela seroit dur pour les habitans, très-couteux à l'état, très-long & très-embarrassant à exécuter. Les abandonnera-t-on à elles-mêmes? Ah! que les Anglois vous auroient d'obligations, si vous parveniés à déterminer le Ministère à prendre ce parti!

Vous pensés qu'on ne doit jamais entreprendre de faire deux ports à l'île de Bourbon. Vous auriés bien du nous donner les raisons sur lesquelles vous fondés votre opinion; car je suppose que vous en avés de bonnes ou de mauvaises. Lorsqu'on se charge du noble emploi d'instruire les autres, il faut aussi les éclairer, quand on le peut; il ne suffit pas, ce me semble, de décider & de prononcer, qu'on ne doit pas faire ceci; qu'on doit faire cela. . . Il vauz mieux, je pense, déduire les motifs qui peuvent engager à faire ou à ne pas faire telle chose. J'ignore, si l'on peut former un ou deux ports à Bourbon; car avant tout il faut commencer par en reconnoître la possibilité ou l'impossibilité. Si l'exécution en est démontrée impraticable par les gens de l'art, il est clair qu'il faut y renoncer. Quant à moi je n'ai pas une connoissance assez étendue de la topographie du rivage de cette île, pour avoir une opinion sur cette question. La mer qui la baigne est très-agitée, ses bords en général sont escarpés, ses rivières peu profondes; elle est exposée à des ouragans. Cependant j'ai oui dire à des personnes éclairées, qu'on pourroit y former deux hâvres, pour y mettre des petits bâtimens à l'abri des vents & de la grosse mer. Il se peut que l'on trouve des situations favorables à l'exécution de ce projet. On l'a déjà tenté une fois; j'ignore si les travaux ont été bien conduits; la jetée qui s'avançoit en mer & qui n'étoit

pas finie fut renversée par l'impétuosité des vagues dans l'ouragan de 1760. Ces travaux n'ont pas été repris. En admettant la possibilité du succès, il reste à savoir, si l'avantage compenseroit la dépense; c'est un calcul à faire. Ces deux hâvres ne pourroient être d'une grande utilité qu'à deux quartiers de l'île, parce que la communication de l'un à l'autre est difficile. Il est vrai qu'on trouveroit à Bourbon vraisemblablement de la pouzzolane; mais le transport en seroit peut-être coûteux; & la chaux y est très-rare. Je laisse donc cette question à décider à des personnes plus instruites que moi.

VOUS vous trompés, Monsieur, *toutes les cafeteries* de Bourbon ne sont pas *détruites*. Vous assurés cependant qu'elles l'ont été par l'ouragan de 1772, tandis que cette île n'a point essuyé d'ouragan en 1772, quoi qu'il y en ait eu un très-fort à l'île de France la même année. Bourbon a vu périr depuis cette époque la plus grande partie de ses cafés par l'effet de la même maladie qui a été funeste à ceux de l'île de France. Cependant Bourbon produit encore aujourd'hui quinze à dix-huit-cens milliers environ de café par an.

IL est très-vrai que dans l'état actuel de la culture de cette île, ses habitans souffriroient de n'avoir aucun débouché de leur bled; ce qui arriveroit, si le Roi retiroit ses troupes de l'île de France; mais ils ne seroient misérables que momentanément, parce qu'ils se livreroient à d'autres cultures, à des objets d'exportation. Ce que vous dites est un conseil implicite que vous leur donnés de prendre ce dernier parti. Si l'on veut que cette colonie continue de fournir du bled, pour la subsistance des troupes & des escadres, il sera, je pense, à propos de la rassurer sur les craintes que vos réflexions pourroient lui inspirer. Au reste, Monsieur, ceci me paroît impliquer contradiction avec ce que vous avés dit ci-devant (p. 88) *Bientôt les productions du sol ne suffiront plus à la subsistance des habitans...* p. 89, 17 lignes plus loin. *On changea cette culture (le café) en celle du bled & du maïs qu'on verse dans les magasins du Roi.* Vous reconnoissés ici qu'il y a un superflu à la subsistance des habitans; & il faut bien que vous le reconnoissés, après les preuves incontestables que je vous en ai fournies. Plus haut, vous avancés que dans peu les habitans n'auront pas de quoi se nourrir. Sur quoi fondés vous une prédiction aussi

allarmante ? Est-ce que vous savés par inspiration , ou par révélation , que le sol cessera tout d'un coup de produire ? Est-ce que vous aurés des notions certaines que la population de Bourbon doit s'accroître considérablement tout d'un coup ? Ce cas ci n'est pas aussi effrayant que le premier. La colonie donne un superflu considérable en grains nourriciers , comme je le prouve par les tableaux de ses remises dans les magasins du Roi. Savés vous , Monsieur , jusqu'où peut aller ce superflu , si l'on renonçoit à toute autre culture , si l'on donnoit plus de soins à celle des subsistances , si l'on ménageoit la consommation des vivres , si l'on augmentoit le nombre des bras cultivateurs , & les défrichemens ? en ce cas vous en savés plus que moi , tout agriculteur que je suis depuis 23 ans , & cela ne m'étonne pas , quoique vous ne l'ayés jamais été.

Vous finissés votre description par une conclusion digne d'elle. « On voit par ce que je viens de dire , que ces deux entrepôts » ne subsistent qu'aux dépens du commerce de l'Inde & au détri- » ment des finances du Royaume. » Je pourrois vous apprendre tout ce qu'on voit par ce que vous avés dit ; mais je laisse au lecteur le soin de le remarquer lui-même.

NOUS n'avons point vu que vous ayés montré quelque part que *ces deux entrepôts ne subsistent qu'aux dépens du commerce de l'Inde*. Comment cela pourroit-il être , puisque ces mêmes îles que vous appellés des *entrepôts* , quoiqu'elles n'en aient pas fait jusqu'à présent les fonctions , sont nécessaires aux françois pour le commerce de l'Inde ; comme un lieu de relâche pour les vaisseaux ; comme un port où ils trouvent tout ce qui est nécessaire à leur radoub , à leur carène , à leur avitaillement , à leur armement ; comme un lieu de consommation des denrées de l'Inde. Si ces Îles détournoient à leur profit le commerce de l'Inde , vous aurés un prétexte. Encore vous diroit-on , si elles font le commerce de l'Inde , ce ne peut pas être aux dépens du commerce de l'Inde. Qu'avés vous voulu dire ? J'ai bien peur que vous n'en sachiés rien vous-même , & que vous ne puissés pas sortir de ce cercle vicieux. Je n'imagine pas que vous entendés que c'est le commerce de l'Inde qui paie la subsistance des Îles de France & de Bourbon ! ce seroit une absurdité dont vous n'êtes pas capable.

VOUS ajoutés qu'*elles ne subsistent qu'aux dépens des finances du Royaume*. C'est à-peu-près comme si vous condamnés

les dépenses que l'Etat fait dans le port de Brest ; elles n'appartiennent pas plus à Brest , que celles faites ici par l'Etat n'appartiennent à l'Île de France. Ce n'est pas pour Brest , ce n'est pas pour l'Île de France que le Roi y fait des dépenses considérables. Celles de la dernière guerre ont été très-fortes dans les deux ports. Du premier juillet 1781 , au 31 décembre 1783 , c'est-à-dire pendant le cours de deux années & demie , le total des dépenses faites aux Îles de France & de Bourbon se monte à la somme de Quarante-trois-millions , cinq-cens , quatre-vingt-un-mille , sept-cent , vingt-neuf livres , treize sols , six deniers , sans compter les approvisionnemens de toute espèce venus de France , & sans compter l'entretien de l'Escadre aux Indes. Si vous rejetez ces quarante-trois-millions & demi sur l'Île de France , au lieu de les imputer à la guerre , rejetez aussi sur la Martinique & sur St. Domingue toutes les dépenses qui y ont été faites pendant la guerre , pour les troupes & pour les Escadres qu'on y a envoyées. Cette manière de juger me paroît une erreur évidente.

SUPPOSONS qu'il plaise au Roi d'entretenir pendant la paix une Escadre dans les mers des Indes Orientales , elle occasionnera sans doute un surcroît de dépenses à l'Île de France. N'est-ce pas se tromper que de les imputer à cette colonie ?

SUPPOSONS plutôt que cette île n'eut point existé , & qu'il eut plu à Sa Majesté de porter la guerre dans l'Inde. J'avoue franchement que je ne fais pas comment on s'y seroit pris pour cela ; car je pense affirmativement & sur des preuves qui me paroissent convaincantes , que sans l'Île de France il eut été impossible à une Escadre françoise de paroître dans l'Inde , en état d'agir hostilement. Ce que je vous dirai par la suite démontrera , j'espère , cette vérité. Je veux bien admettre , par hypothèse , qu'une Escadre expédiée de Brest , avec toutes les troupes & tout l'attirail nécessaires aux mouvemens militaires d'une armée de mer & d'une armée de terre arrive dans l'Inde en bon état , sans avoir fait de relâche dans les mers orientales. Assurément cet appareil de forces , plus il sera redoutable aux ennemis , plus il sera dispendieux. Je vous demande maintenant sur quoi vous rejeterés les dépenses des deux armées ? Ce ne sera pas sur l'Île de France , puisque j'ai commencé par établir que cette colonie n'existoit pas. Je ne fais si ce raisonnement vous ébranlera. Comme je doute de son effet , permettez moi d'envisager

la question sous d'autres points de vue.

ÉCOUTONS d'abord l'auteur de l'histoire philosophique.

« L'ILE de France coûte annuellement huit-millions de livres. (a) Cette dépense qu'il n'est guère possible de réduire » indigne beaucoup de bons citoyens. Ils voudroient qu'on se détachât de cet établissement , ainsi que de Bourbon qui en est » une onéreuse dépendance (b).

» CE seroit en effet le parti qu'il conviendrait de prendre , » à n'envisager que le commerce languissant que les François font » actuellement dans l'Inde. Mais la politique étend plus loin ses » spéculations. Elle prévoit que si l'on s'arrêtoit à cette résolution , les Anglois chasseroient des mers d'Asie toutes les nations » étrangères , qu'ils s'empareroient de toutes les richesses de ces » vastes contrées , & que de si puissans moyens réunis dans leurs » mains leur donneroient en Europe une influence dangereuse. Ces » considérations doivent convaincre de plus en plus la Cour de » Versailles de la nécessité de fortifier sans délai l'île de France.

LOIN de diminuer les dépenses, cet auteur dont l'autorité me semble d'un grand poids conseille de les augmenter, puisqu'il conclut qu'on doit *fortifier sans délai l'île de France*; ce qui occasionneroit une augmentation de dépenses. Les considérations qu'il présente ici ne sont pas les seules importantes à peser. Il ne s'agit pas seulement d'opposer une digue au torrent de la prospérité des Anglois en Asie, de contenir leur ambition, d'arrêter leur cupidité. *La politique doit étendre encore plus loin ses spéculations.* Ainsi les bons citoyens qui sont indignés que les dépenses des îles se montent à une somme très-forte ne sont pas les plus éclairés. Les forces militaires que le Gouvernement juge à propos d'entretenir au-delà du Cap de Bonne-Espérance tiennent à la politique & non pas à la possession immédiate des îles de France & de Bourbon. Leur Administration intérieure, c'est à dire, ce qui a rapport uniquement à la justice & à la police ne peut pas occasionner des frais

[a] T. II, in 8°. Édition 1780 p. 545.

(b) L'auteur a été trompé. Bourbon coûte fort peu à l'Etat. L'achat que l'Administration y fait de bled & d'autres grains nourriciers est une dépense qui doit être portée sur le lieu où s'en fait la consommation & non sur Bourbon.

considérables ; ce sont cependant les seuls qu'on doit imputer à ces deux colonies. Lorsque ces bons citoyens désirent qu'on s'en détache, ont-ils prévu toutes les conséquences qui suivroient cette résolution ? ont-ils compris toute la force du raisonnement de l'auteur philosophique & politique ? Si les Anglois s'emparoiérent de l'Île de France, ils pourroient ensuite chasser bien facilement toutes les nations européennes des mers de l'Asie ; & former dans cette partie du monde une puissance qui feroit trembler l'Europe. Les personnes qui trouveront cette conséquence exagérée ne connoissent pas l'étendue des possessions des Anglois dans l'Indoustan, ni les moyens qu'elles leur procureroient pour les accroître, ni l'ascendant des Européens sur les Asiatiques ; & ne se rappellent pas que l'ambition n'a point de bornes. Ajoutons encore pour ramener ces bons citoyens à des principes puisés dans la politique, que les dépenses de l'état dans les Indes rentrent avec profit dans le Royaume ; que le commerce de l'Asie, & les productions des Îles de France & de Bourbon doivent dédommager un jour le Gouvernement de ces mêmes dépenses ; que ces colonies africaines deviendront bientôt utiles aux colonies françoises des Antilles dont tout le monde reconnoît la grande importance ; (a) enfin qu'il est peut-être permis de porter ses vues sur le Continent de l'Asie, & d'espérer que la nation sera quelque jour admise à en partager les possessions, les richesses & le commerce.

IL y auroit encore une autre manière d'envisager la même question que je traite ici ; car elle est plus compliquée qu'elle ne paroît, lorsqu'on veut l'approfondir. Pour entretenir un état militaire en deçà du Cap de Bonne-Espérance, il ne suffit pas d'y avoir des troupes, & tout ce qui est nécessaire à les mettre en action. M. Sonnerat l'a bien senti, puisqu'il veut que la France ait un port à *La Côte-Malabarre*, d'où nos Escadres puissent observer en tout temps celles des ennemis. Il s'agit de calculer, si l'entretien d'une Escadre coûteroit moins dans ce port supposé, & si son approvisionnement en effets nautiques & en munitions de guerre &

[a] Nos colonies d'Amérique manquent d'esclaves. La Côte Occidentale d'Afrique s'épuise. C'est dans les mers orientales qu'il convient de chercher les plus grands moyens d'entretenir la population noire de nos colonies à sucre.

de bouche seroit moins difficile & moins coûteux à la Côte-Malabarre qu'à l'Île de France. Cette île étant le point de réunion du commerce de la nation, étant une colonie agricole & peuplée d'Européens, n'offre-t-elle pas plus de ressources pour l'armement d'une Escadre, en hommes, en vivres, en effets de marine & sur-tout en bois de toute espèce qu'un port isolé. En supposant les choses égales, il faut toujours faire ici ou ailleurs les dépenses nécessaires à la guerre. Si par un calcul exact qui demande les plus grands détails, pour être juste, il est prouvé que toutes ces dépenses militaires sont plus coûteuses à l'Île de France que dans l'Inde, où nous supposons que la France a un port bien établi, il faudroit alors comparer cet excédent de dépenses aux avantages que l'Île de France procure pendant la guerre, quand même on ne voudroit pas convenir qu'elle est absolument nécessaire aux expéditions militaires de l'Inde. Je ne détaillerai pas ces avantages; ce seroit faire injure au lecteur que de supposer qu'il ne les a pas aperçus.

AU reste les dépenses des Îles de France & de Bourbon ne sont pas *au détriment des finances du Royaume*, parce qu'elles rentrent toutes avec profit dans le Royaume. Si le Roi fait une exportation de numéraire à l'Île de France, il est employé par les négocians, entre les mains de qui il entre, à l'achat des denrées des Indes qui retournent en France. Si les dépenses de la colonie se font en lettres de change sur France, ou en papier-monnoie qui se convertit en lettres de change sur France, le numéraire ne sort pas du Royaume; ainsi ces dépenses ne se font pas *au détriment des finances du Royaume*. Les Etats commerçans de l'Europe sont ceux dont les dépenses extérieures sont les plus considérables; ce sont aussi ceux qui ont le plus de numéraire; ils sèment pour recueillir d'avantage.

JE terminerai mes observations sur les Îles de France & de Bourbon par quelques réflexions.

AVANT que le Ministère ait ordonné de porter la guerre dans l'Inde, nous avions ici une Escadre de six Vaisseaux de guerre, dont les mouvemens n'ont pas pu être dirigés avec le plus grand avantage possible, parce qu'on manquoit d'effets nautiques, dans plus d'un genre. Personne n'ignore ici que les projets du Gouvernement de l'Île de France ont été arrêtés par le défaut d'agrès pour l'Escadre, & que c'est à cette seule circonstance, qu'un convoi

Anglois très-riche a du son salut.

PONDICHERY fut pris à la fin de 1778. A cette époque il ne restoit plus à la nation d'établissement dans l'Inde. Alors M. le Vicomte de Souillac Gouverneur Général des Iles de France & de Bourbon porta ses vues sur l'Inde. Il avoit de foibles moyens à sa disposition, mais il sentit la nécessité de les employer avec avantage. Il encouragea & favorisa les armemens des corsaires particuliers qui eurent les plus grands succès. Il ne s'en tint pas là. Il entretint correspondance avec Hyder-Aly-Kan; il fit alliance avec ce Prince; il lui persuada de passer les Gates & de commencer les hostilités à la Côte-Coromandel contre les Anglois. Il le flatta d'un secours prochain. Il expédia en effet une Escadre de six Vaisseaux de guerre à la Côte-Coromandel, sous les ordres de M. d'Orve en 1780. Ces négociations & cette expédition maintinrent Hyder dans le parti de la France. On fait tout le mal que ce Prince a fait à nos ennemis; il les a battus en plusieurs rencontres; il a ruiné le Carnate; il a tenu en échec les forces des Anglois. En les privant de leurs revenus, il leur a occasionné des dépenses énormes qui ont absorbé les trésors du Bengale; & les a empêchés de porter leurs armes ailleurs. Il a fait plus; il a fourni des vivres & de l'argent à nos troupes & à notre Escadre en 1782. Sans ce secours nos armées de terre & de mer n'auroient pas pu rester dans l'Inde. Si la conduite de notre Chef mérite les plus grands éloges, ne doit-on pas convenir aussi qu'il a su tirer parti des circonstances, & qu'il a fait jouer à l'Île de France un rôle important dans la guerre de l'Inde. Il est donc incontestable que les négociations de notre Général aidées de l'opinion avantageuse que les Princes Indiens se sont faite de l'Île de France, ont armé Hyder-Haly-Kan contre les Anglois; que sans cette colonie ce Prince n'eut point passé les Gates, n'eut point ravagé la Côte-Coromandel, n'eut fourni aucun secours à nos armées. L'Île de France sera toujours regardée par les Nababs ou les Rajas mécontents, comme une puissance dont l'alliance leur est assurée contre les Anglois dans un temps de guerre. Ils pensent qu'elle est le Chef-lieu des François dans les mers orientales, qu'elle est l'entrepôt de leurs forces de terre & de mer. Ils en ont pris une idée d'autant plus avantageuse qu'ils ne sont pas à portée de l'apprécier. Hyder-Aly-Kan demandoit à M. le Vicomte de

Souillac dix-mille hommes de troupes & dix vaisseaux de guerre, en attendant les secours d'Europe.

EN 1781, quatre vaisseaux de guerre commandés par M. le Bailli de Suffren arrivèrent à l'île de France, où se trouvoit alors l'Escadre de M. Dorve. L'annibal de 74 canons étoit dans le plus mauvais état. Six semaines après, l'Escadre partit pour l'Inde. Elle étoit composée d'onze vaisseaux de guerre, trois frégates, trois corvettes, un brûlot, deux flûtes, six vaisseaux de transport, tous en très-bon état, tous bien approvisionnés. Cette Escadre portoit trois-mille, quatre-vingt-un hommes de troupes de la garnison de l'île de France, & trois-cens, soixante & dix-huit nègres attachés au service de l'Artillerie; un train d'Artillerie considérable pris à l'île de France; des munitions de guerre de toute espèce, entr'autres beaucoup de poudre fabriquée à l'île de France; des vivres pour six mois dont une partie prise à l'île de France; des effets de marine, les uns envoyés d'Europe, les autres achetés ici du commerce, quelques-uns fournis par la colonie. Si nous avions eu des succès dans l'Inde, ce qui n'étoit pas impossible, auroit-on osé décrier l'île de France? N'est-ce pas dans son port que cet armement redoutable s'est formé? N'est-ce pas dans son port que les forces qui la composoient se sont réunies? N'est-ce pas dans les ressources de la colonie même (a) que l'on a trouvé les ouvriers nécessaires à la réparation & à l'armement des vaisseaux, les bois de construction, une partie des flûtes de transport, des Volontaires, des Nègres attachés au service des vaisseaux? Cette même Escadre qui n'a point eu de succès décisifs a cependant ébranlé la puissance des Anglois dans les Indes: elle a déconcerté les projets de conquêtes qu'ils avoient sur les établissemens des Hollandois; elle a fixé les irrésolutions du Roi de

(a) Je dois ajouter que malgré toutes les ressources de l'île de France, il ne falloit pas moins que l'activité de M. le Vicomte de Souillac Gouverneur Général & de M. Cheureau Intendant, pour armer l'Escadre en aussi peu de temps & aussi complètement qu'elle l'a été; que ces deux Chefs ont su inspirer à toute la colonie les sentimens dont ils étoient pénétrés; enfin que cette ardeur excitée par les Généraux de mer a de même animé tout ce qui composoit l'Escadre du Roi.

Candie, & l'a maintenu dans des dispositions pacifiques par l'habileté des négociations du Général François, soutenu par la réputation brillante qu'il s'est acquise; elle a entretenu la haine d'Hyder-Aly-Kan contre les Anglois, au moment où il étoit prêt à conclure la paix avec eux; elle a interrompu le commerce de nos ennemis & leur a causé des pertes considérables; enfin je ne crains point de le dire, puisque les papiers publics l'ont annoncé. C'est à cette même escadre, c'est à la valeur brillante de M. le Bailli de Suffren, c'est à son courage héroïque, c'est à ses grands talens que nous devons la paix dont nous jouissons.

QUELLES sont les personnes assez peu instruites de la multiplicité des objets nécessaires à l'équipement & à l'armement d'une armée navale, à l'entretien & aux mouvemens d'une armée de terre, pour imaginer que les mêmes forces auroient pu être transportées directement d'Europe dans l'Inde, & qu'elles y seroient arrivées en état d'agir hostilement? Pour prouver combien une pareille supposition est inadmissible, parcourons rapidement tous les obstacles qui auroient pu déranger le projet le mieux concerté. Un combat sur les côtes de France: des tempêtes dans le cours du voyage sur-tout au Cap de Bonne-Espérance: des maladies épidémiques: le défaut de vivres, le défaut d'eau: la nécessité d'un radoub, d'une carène: le remâtage de quelques vaisseaux: le remplacement des équipages: le scorbut inévitable après une longue traversée sans relâche & sans vivres frais. . . Je ne pousserai pas plus loin ces détails; j'ai honte d'y être entré.

HEUREUSEMENT pour la France, heureusement pour nos îles, les rêveries d'un voyageur qui a mal vu, qui a mal observé, qui n'approfondit rien, quoiqu'il décide toujours, qui est quelquefois en contradiction avec lui-même, qui est presque toujours inexact, souvent faux dans ses récits, inconséquent dans ses raisonnemens, ne peuvent être d'aucun poids.

J'AI jusqu'à présent opposé des faits, des discussions & des autorités aux assertions & aux décisions de l'auteur dont j'ai combattu les opinions. Il me reste à en tirer la conclusion; & ce sera une prédiction en opposition aux siennes.

JE prédis donc que l'Île de France étonnera un jour l'Europe & l'Asie, par la richesse, la variété & l'abondance de ses productions, & par les ressources de sa nombreuse population.

Je prédis qu'elle aura dans la suite des temps la plus grande influence sur le commerce que les François feront dans les Indes, sur l'existence qu'ils y auront, sur le rôle qu'ils y joueront. Une colonie dont le terroir est fertile, dont l'air est salubre, dont la position est aussi heureuse pour les opérations du commerce, que pour les projets de la politique, doit sortir de l'état de médiocrité où elle est aujourd'hui. Elle n'a pas encore acquis tout ce qu'un Ministère constamment prévoyant, une Administration toujours sage, le labour soutenu & bien dirigé de ses colons, & le temps qui mûrit toutes choses, lui procureront. La nature n'avoit placé que des forêts agrestes sur son sol; l'industrie & le patriotisme y ont rassemblé la plus part des productions utiles des pays chauds & quelques-unes des climats tempérés qui y prospèrent; desorte qu'elle réunit aujourd'hui plus de plantes utiles qu'aucune partie du monde connu. M. Sonnerat l'a jugée, sans la connoître; il l'a déprisée, sans la connoître; il en a calomnié les habitans sans les connoître. M. de la Bourdonnais, ce grand homme dont l'histoire parlera toujours avec éloge, grand Général, grand-homme de mer, grand Administrateur, grand négociant, grand agriculteur, M. de la Bourdonnais enfin, l'avoit jugée bien différemment; & il la connoissoit bien, puisqu'il l'a gouvernée pendant plusieurs années, & que c'est à lui qu'on devra les sources de sa prospérité. Il regardoit l'île de France comme la clef du commerce des Indes pour la nation, comme le boulevard de nos établissemens dans l'Asie, & comme un moyen de conquêtes. Il a fait plus; il a prouvé la justesse de ces dernières vues, en chassant l'Escadre Angloise de la Côte-Coromandel, en assiégeant & en prenant Madrast. Il vouloit que l'île de France devînt l'entrepôt du commerce des Indes pour la nation, & le dépôt de nos forces de terre & de mer. *AGRICOLE, COMMERCANTE & MILITAIRE*, c'étoit l'idée qu'il s'en étoit faite; c'est aussi sa vraie définition.

AJOUTONS une autre autorité aussi respectable à bien des égards. *Sans l'île de France*, dit l'auteur de l'histoire philosophique, *il n'y a point de protection pour les établissemens de l'Inde.* (in 8.^e Edition 1780. P. 546) Et plus bas. *L'île de France sera toujours prête à porter des secours à Pondichery, ou à agir offensivement, suivant les circonstances.* Oui, l'on doit tout attendre de l'île de France, lorsqu'elle sera parvenue au

degré de prospérité auquel elle doit atteindre un jour; lorsque sa culture fera plus étendue; lorsque sa population aura pris quelques degrés d'accroissement de plus.

DANS le temps où la Martinique qui n'a pas autant de terres cultivables que l'Île de France, à beaucoup près, qui n'a pas un air aussi sain, & qui n'est pas dans une situation aussi heureuse, n'avoit que 30 ou 32 mille esclaves, (c'est l'état de la population actuelle de l'Île de France) sans doute plusieurs personnes qui aiment à se faire remarquer, en contredisant l'opinion publique, ont avancé que la Martinique coûtoit beaucoup à l'état, qu'elle engoutissoit la population du Royaume, qu'elle ne rendroit jamais rien, & qu'il falloit l'abandonner. Combien toutes ces déclamations des esprits inquiets & bornés nous paroissent ridicules aujourd'hui!

DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.

SI je voulois suivre l'auteur pied à pied dans sa relation du Cap de Bonne-Espérance (T. II, in 4.^o p. 90) je le trouverois très-souvent en faute. Je vais en fournir rapidement quelques preuves.

J'AI été au Cap en 1753, & par conséquent quelques années avant l'Escadre de M. le Comte d'Aché. Elle n'y a été que par divisions en 1759, 1760 & 1761. Long-temps avant la première époque cette colonie avoit des habitans placés à 150 lieues dans les terres, qui s'y étoient *naturalisés* & fixés; elle étoit dès lors une excellente *relâche pour les vaisseaux* qui vont dans l'Inde, ou qui en reviennent.

LES environs de la Ville ont encore aujourd'hui peu de jardins, & n'offrent point de *roches arides*, mais un sable qui produit des herbes & des bruyères. Quand vous dites (p. 90) qu'on a transporté des terres dans les environs de la ville du Cap, pour en former des *jardins agréables*, on voit bien que vous ne sâvez pas ce que c'est que les transports de terre qui sont nécessaires, pour transformer des *roches arides en jardins agréables*. Croyés vous par exemple que celui de la Compagnie des Indes à Table-Baie soit formé de terres rapportées? Je suis étonné

étonné que vous n'ayés pas parlé de ce jardin que les récits ampoulés des voyageurs ont rendu trop fameux, & qui ne consiste que dans trois allées d'arbres fort longues. Celui de *Monplaisir* jardin du Roi à l'Île de France l'emporte sur celui du Cap, par l'étendue du terrain, par la variété du dessein, par la distribution des eaux, & sur-tout par la multiplicité & la richesse de ses productions. Commencé en 1767 par M. Poivre, ce jardin est devenu, entre les mains de M. de Céré qui en a la direction depuis neuf ans, un des plus beaux jardins de la terre, & sans contredit le plus riche, le plus curieux, & le plus utile qui existe.

Si l'intérieur du pays du Cap n'étoit couvert que d'un sable brûlant, je désirerois qu'il devint propre à la végétation sous les mains européennes, & par le travail de quelques mains que ce soit. Ce même sable brûlant produit naturellement une grande variété de bruyères, & fournit un pâturage excellent à une quantité immense de troupeaux. L'intérieur du pays est montueux, la plus part des vallées sont naturellement fertiles & arrosées; ce sont ces situations que les paysans hollandois ont choisies pour la culture & pour leurs demeures; aussi les habitations sont-elles en général éloignées les unes des autres. Lorsque vous avancés qu'elles s'étendent jusqu'à deux cens lieues dans les terres, vous vous servés d'une expression impropre qui peut induire en erreur. Il y a, dit-on, des habitations à 150 & à 200 lieues de la Ville du Cap éloignée de 10 lieues de la pointe de ce promontoire; mais combien de déserts y a-t-il entre les habitations? combien de lacunes incultes? Si tout le pays dans cet intervalle de deux-cens lieues étoit en culture & par conséquent habitée, ce seroit un Royaume que cette colonie là. Cependant elle n'a que quarante mille esclaves environ, la plus part Malais, race d'hommes peu robustes & très-paresseux. La colonie du Cap doit l'abondance de ses productions à la grande quantité de ses troupeaux indigènes, à la facilité de mettre en culture & de labourer un sol sablonneux, qui ne produit naturellement que des bruyères & des pâturages, & au travail des Hottentots qui se louent au service des Hollandois. Il ne me paroît guère possible que cette colonie prenne jamais un grand degré de force & de richesses, parce que le sol est en général stérile. Les colons se sont fixés dans les terrains cultivables, à proximité des bois & de l'eau qui sont rares, de sorte que les habitations ne sont pas

contigues. Plus elles s'éloignent de la ville, plus les transports des denrées deviennent difficiles & coûteux.

LA Compagnie de Hollande transporte du bled en Europe; mais soyons assurés qu'elle ne se *chargerait* pas de ces *envois*, s'ils tournoient à son désavantage. Ne lui faisons point honneur d'une politique qu'elle n'a point.

LES François ne prennent au Cap du *vin blanc* que pendant la guerre pour l'Île de France; celui qu'on y *porte d'Europe*, c'est-à-dire de France, pendant la paix, *suffit à la consommation de cette petite île*.

J'IGNOROIS qu'on eut regardé jusqu'à ce jour l'eau de la mer comme la liqueur la plus pesante. Vous me l'apprenés; vous dites que le vin muscat de Constance pèse un degré de plus. Est-ce le rouge, est-ce le blanc qui pèse un degré de plus? De quel degré parlés vous? Il faut vous deviner. Vous vous êtes apparemment servi d'un pèse-liqueur pour votre expérience. Il falloit désigner lequel; car il y en a de bien des graduations. Vous ignorés que le miel, le sirop & toutes les liqueurs qui contiennent en dissolution du sel marin, du salpêtre, des alkalis &c, jusqu'à saturation, sont plus pesans que l'eau de la mer. Nous avons même des huiles d'un poids spécifique plus grand qu'elle. Les vins de Constance rouge & blanc ne doivent leur excès de pesanteur relative sur d'autres vins, qu'aux parties saccharines qu'ils contiennent; & je suis bien tenté de croire qu'il y a en Europe des vins aussi sucrés & par conséquent aussi pesans que ceux-là.

AU lieu de nous appesantir sur une comparaison assez futile, ne vaudroit il pas mieux faire remarquer, Monsieur, que l'excellence des vins de Constance est due, en grande partie, à la précaution que l'on prend, de ne récolter le fruit que dans sa plus grande maturité. On attend pour cueillir le raisin qu'il soit un peu fané, & on le met ensuite à la presse, pour en exprimer le vin. On taille la vigne au Cap en juin & en juillet: on vendange en janvier & en février. Sur les côtes des deux Constances, le grand qui donne le meilleur vin muscat rouge, le petit qui donne le meilleur vin muscat blanc, on ne vendange qu'en mars. On est dans l'usage de fumer la vigne; on fait des fosses dans lesquelles on enterre le fumier: quand on n'en a pas assez, on y mêle des feuilles d'arbres qu'on laisse pourrir. Les pieds de

vigne n'ont point d'échalas ; on entretient les fouches très-basses.

LA Côte peut être fort poissonneuse ; je n'en fais rien ; mais ce que je fais , c'est que la mer n'y est pas souvent tranquille , & qu'elle permet rarement la pêche ; aussi le poisson n'est pas commun à Table-Baie.

IL y a plusieurs espèces d'oignons farineux dans les champs du Cap ; c'est-à-dire plusieurs espèces de bulbes farineuses , dont les Hottentots se nourissent. Il y en a une entr'autres qui est une espèce d'alléluya à grandes fleurs jaunes , très-belles que je cultive dans mon jardin de Palma. J'en avois une autre à fleurs purpurines ; mais je l'ai perdue.

IL y a sans doute des Hordes de Hottentots peu connues dans l'intérieur des terres ; mais la plus part le sont. Il sera bien difficile de persuader aux personnes qui ont quelque lecture & du jugement , que ces Hottentots sont un des peuples les plus intéressans à connoître. Un peuple pasteur , sans arts , & même sans idée d'agriculture , qui vit en petites hordes , qui n'a pas pu s'élever à la connoissance d'un Être Suprême , si l'auteur dit vrai , ne fournit pas beaucoup à la curiosité & à l'instruction. Quoi qu'il en soit , l'auteur a raison , quand il assure que *le tablier fabuleux qu'on prête à leurs femmes & qu'on dit leur avoir été donné par la nature , n'a point de réalité*. Je l'ai écrit , en d'autres termes , du Cap de Bonne-Espérance en 1775 , à M. l'Abbé Raynal , & depuis à M. le Monnier de l'Académie Royale des Sciences de Paris ; mais l'auteur se trompe , lorsqu'il fait entendre , qu'on a pris pour un tablier naturel , *une excroissance des nymphes qui quelquefois pend de six pouces* , chez quelques individus. Il y a des femmes Hottentotes qui ont réellement un tablier factice ; voilà d'où vient la méprise. Les femmes en couches s'oignent le corps de fumier ou de graisse , & provoquent par ce moyen un plus grand relâchement des peaux du bas-ventre ; elles les distendent continuellement avec les mains , & parviennent ainsi à se former un tablier des peaux du bas-ventre , qui couvre les parties sexuelles ; elles regardent cet appendice comme une beauté.

ON ne doit pas être surpris que M Gordon ait rencontré des peuplades de Cafres , fort avant dans l'intérieur de l'Afrique. On

fait, par le rapport des nègres qui vendent des esclaves aux Européens, tant à la Côte Occidentale qu'à la Côte Orientale de cette partie du monde, que leurs courses s'étendent fort loin dans les terres. On soupçonneroit même que ceux de la Côte Orientale pénétrèrent jusqu'à la Côte Occidentale, & que ceux de cette dernière vont de même à la Côte Orientale; si l'on pouvoit former quelques doutes raisonnables sur le rapport des uns & des autres.

CHAPITRE VI.

DE L'ILE DE CEYLAN.

QUOIQUE l'auteur donne une idée succincte de l'île de Ceylan, on voit qu'il a suivi des mémoires infidèles qu'il a mal rédigés. LES Hollandois depuis qu'ils sont établis à Ceylan ont toujours eu l'exclusif du commerce de cette île. Ils n'ont eu la guerre avec le Roi de Candie qu'en 1759, un siècle après avoir conquis les établissemens des Portugais dans cette île. J'étois à Batavia en 1761, lorsqu'ils expédièrent de cette rade une Escadre pour *Colombe* Chef-lieu de leurs comptoirs dans Ceylan. Malgré ce renfort, je ne fais pas s'ils auroient triomphé des Candiots. Ils avoient pris la ville de Candie; mais les vainqueurs eux-mêmes y furent resserrés & assiégés. Un détachement de François qui étoit dans l'Inde, après la prise de Pondichery en 1761, commandé par M. Du Flo que j'ai connu en 1766 à Négapatan, accepta une capitulation qui lui fut offerte par le Gouverneur de Ceylan, & se rendit à *Colombe* avec sa troupe composée d'environ cent soixante volontaires de la Marine. Delà il se rendit avec un convoi considérable jusqu'à Candie, sans cesse harcelé par les naturels du pays, & après avoir surmonté tous les obstacles que lui présentait la nature du terrain; des rivières & des marais à traverser; des ravines à franchir; des montagnes à gravir; des forêts épaisses à percer. Le Roi n'ayant plus d'espérance de rentrer en vainqueur dans sa Capitale proposa la paix aux Hollandois. Elle fut conclue en 1766. C'est par ce traité que le Roi de Candie a cédé tous les bords de la mer dans l'étendue de son Royaume aux Hollandois, & qu'il a consenti à leur

fournir de la canelle à un prix fixe. La voix publique m'avoit appris tous ces détails. M. Du Flo me les a confirmés lui-même. Ce brave Officier est mort au service des Hollandois regretté par eux & par ses compatriotes.

L'AUTEUR représente *le Pic d'Adam*, comme étant *sans contredit* la montagne la plus élevée de l'Asie. Il en a sans doute mesuré la hauteur, ainsi que celle des hautes montagnes de l'Asie, telles que les montagnes du Thibet, du Boutan, de la Tartarie, celle de Chéribon dans l'île de Java que l'on apperçoit de 40 lieues: celle-ci présente à la vue un cône tronqué parfait, ayant une base immense. C'est un des plus beaux spectacles dont j'aie joui.

L'ILE de Ceylan occupe une place remarquable dans la Mythologie des Indiens. Ce qu'ils en disent, comme tout le reste, tient du merveilleux, si l'on s'arrête à la lettre; mais il est vraisemblable que tout est allégorique.

CETTE île, suivant les Gentils, doit sa naissance à une dispute qui s'éleva entre le vent & le serpent à mille têtes créé par Brouma pour soutenir le monde. Ils prétendoient être plus forts l'un que l'autre. Pour décider la question, le vent proposa au serpent, de soutenir avec ses mille têtes une montagne d'or à mille branches qui avoit été aussi créée par Brouma, au milieu du monde, & prétendit qu'il la renverferoit. Ce défi fut accepté par le serpent: ils convinrent que si la montagne étoit renversée en tout ou en partie, le vent passeroit pour le plus fort; & que si elle ne l'étoit pas, il avoueroit la supériorité de son rival en force.

ALORS le serpent mit sur ses mille têtes les mille branches de la montagne. Aussitôt le vent étant sorti de ses retraites souffla avec tant d'impétuosité, qu'il renversa une grande partie du monde; & il auroit tout renversé, si les Dieux, touchés de compassion pour les hommes qui étoient restés sur la terre, n'avoient été trouver le serpent auxquels ils tinrent ce langage. Nous savons très-bien que votre force égale celle du vent; mais considérez que, si vous ne voulés pas céder un peu, le vent achevera de détruire le reste des hommes qui sont encore sur la terre. Là dessus le serpent dérangea une de ses têtes qui étoit le soutien d'une branche de la montagne: le vent redoublant ses efforts rompit cette branche qui étoit composée d'or & de pierres précieuses, & la

jeta dans la mer méridionale : c'est elle qui a formé l'île de Ceylan.

ON voit par cette allégorie l'idée qu'ont les Gentils des richesses de cette île, & qu'ils attribuent son origine à l'une des révolutions du globe.

ILS disent que l'île de Ceylan fut d'abord habitée par des Géans d'une grandeur énorme. Leur Roi *Ravanen* avoit dix têtes. *Brouma* lui avoit accordé beaucoup de pouvoirs. Le Géant enflé d'orgueil insulta tous les Dieux. Vichenou pour les venger prit alors la figure humaine ; parce que le Géant ne pouvoit être détruit par aucun Dieu : cest la sixième incarnation de Vichenou sous le nom de Rama. Il assembla une armée de finges & construisit une digue depuis la Côte de Coromandel jusqu'à Ceylan (elle porte à présent le nom de Digue de Manar). Il livra plusieurs batailles au Géant dans son île, & vint à bout de le faire périr, ainsi que tout son peuple. Le sujet de cette guerre fut l'enlèvement de la femme de Rama connue sous le nom de *Sidé*, par le Géant *Ravanen*. Cette histoire cache celle de Ceylan sous un sens figuré : ce récit diffère en quelque chose de celui de M. Sonnerat.

JE tiens ces notes sur Ceylan de Feu M. Porcher Conseiller au Conseil Supérieur de Pondichery, qui a commandé pendant longtemps à Karikal situé dans le Sud de Pondichery, à la Côte Coromandel. C'est à ses soins que nous devons les caneliers de Ceylan qu'on a naturalisés aux Iles de France & de Bourbon. Les mémoires qu'il m'a fournis, sur les productions de cette île, sur le commerce qu'y font les Hollandois, & sur les mœurs des Chingulais, sont intéressans ; mais ils sont trop étendus pour trouver place ici.

IL me reste à parler d'un article assez essentiel. M. Sonnerat me témoigne sa reconnoissance en bon citoyen, de ce que j'ai découvert le moyen, de tirer parti du canelier de Ceylan transplanté & naturalisé à l'île de France. Je lui fais gré de cette attention, & je le prie de recevoir mes remerciemens : ensuite j'apostrophe cet auteur ; & je lui dis.

SI par différens essais, j'ai montré qu'on pouvoit tirer grand parti du canelier, si la canelle que j'ai préparée est très-bonne, comme vous l'assurez, Monsieur, à la page 97 du Tome second, cessés donc de décrier notre terre qui la produit ; & convenés qu'elle offre des ressources au cultivateur laborieux. Depuis trente ans que le

canelier de Ceylan a été introduit dans la colonie, on n'espéroit pas en tirer parti. On avoit éprouvé que son écorce perdoit trop promptement son parfum; on en concluoit que l'arbre avoit dégénéré, & que le sol de notre île n'étoit pas propre à cette culture. Avant de condamner la nature, il faut l'observer avec soin, pour la bien connoître; sans cela on court risque de la calomnier; elle se plaît quelquefois à nous voiler ses trésors. Il ne s'agissoit, dans l'occasion présente, que de trouver une préparation qui relevât le parfum de notre canelle & qui le fixât dans l'écorce. Ignorez si les peuples de Ceylan donnent une préparation à leur canelle. Les réflexions suivantes m'ont conduit à ma découverte. Le canelier réussit à merveille à l'île de France dans tous les terrains, dans la plus part des expositions; donc le climat lui convient. Si le parfum de son écorce dépend de la nature du sol, il faut essayer les différens terrains de l'île; on doit en rencontrer quelqu'un qui soit semblable à celui de Ceylan. Si cela n'est pas, on doit tenter des moyens de suppléer par des engrais & par la culture à ce qui manque au terroir. Si ce parfum dépend de l'espèce du canelier (car il y en a plusieurs) il faut tâcher de nous procurer la bonne. J'observe que l'écorce du nôtre a du parfum, tant qu'elle est fraîche, & que son odeur se perd avec le temps; essayons des procédés pour la retenir dans notre canelle. Vous apprendrés le reste, en lisant les lettres que je joins ici & les instructions que j'y ai ajoutées.

NE croyés pas, Monsieur, que j'aie repris scrupuleusement toutes les erreurs de votre ouvrage. Si j'avois pris à tâche de n'en omettre aucune, j'aurois fait un livre plus considérable que le vôtre. Une proposition fautive, une assertion hasardée ou erronée, un jugement précipité ou inconséquent, demandent moins de détails qu'une discussion qui les apprécie & qui doit rassembler des preuves de fait ou de raisonnement, pour combattre ou pour détruire les opinions de l'auteur que l'on attaque. Je vais vous en donner deux exemples; & c'est par là que je terminerai ma lettre polémique.

PREMIER. A l'article qui traite de Malac, que vous appelés *Malacca*, page 101, Tome II, vous dites. *Les Malais naturellement féroces aiment beaucoup l'opium*, comme si la férocité donnoit le goût de l'opium. Je pourrois vous répondre.

Les Bénégalis, les Javans & les Chinois, trois peuples naturellement doux, aiment beaucoup l'opium. Cette boisson, ajoutée vous, les rend furieux; quand ils en ont pris une certaine quantité, ils ne connoissent plus de frein & se vouent à la mort. Combien d'inexactitudes en peu de mots! L'opium n'est pas une boisson; c'est le suc épais qui l'on retire des têtes des pavots blancs, en y faisant des incisions: celui du Bengale dont nous parlons, le seul qui soit connu dans toutes les Indes Orientales, est en consistance d'électuaire. Quand on en a pris une certaine quantité, c'est-à-dire beaucoup à la fois, loin de devenir furieux, on éprouve un assoupissement qui mène à la mort; l'opium est par lui-même un poison froid. Les Malais, & plusieurs autres peuples, font dans l'usage habituel d'avaler tous les matins à jeun, quand ils le peuvent, une dose d'opium en pilules. Ils prétendent que cette substance prise en petite quantité récréé les esprits, qu'elle fortifie le corps, qu'elle excite & qu'elle rend propre à l'amour. Ceux qui ont contracté l'habitude d'en prendre tous les jours, éprouvent de l'atonie, dès qu'ils en interrompent l'usage; ils sont dans un état de défaillance, d'apathie, d'accablement & de stupeur, dont ils ne sortent qu'en reprenant l'usage de l'opium. Cet état de langueur me paroît avoir quelque rapport avec celui occasionné par la consommation: peut-être dans cette dernière maladie, l'opium seroit-il un bon remède. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas, lorsqu'ils en ont pris beaucoup, qu'ils se vouent à la mort; votre méprise est singulière & prouve votre talent pour l'observation. Les Ammocs dans le délire furieux dont ils sont possédés ne sont pas plus les maîtres de leur volonté, que des malades dans l'accès le plus violent d'une fièvre chaude. Lorsqu'un Malais par désespoir ou par rage se voue à la mort, il mêle un peu de suc de citrons avec une forte dose d'opium, & l'avale; mais ce n'est qu'après avoir pris cette résolution désespérée. Cet acide change la nature de cette substance, ou plutôt lui donne des propriétés contraires; alors ce breuvage enflamme & raréfie le sang, porte le désordre dans les esprits animaux, & jète celui qui en a pris dans une ivresse furieuse, ou plutôt dans une frénésie terrible: alors il ne connoit plus rien; il attaque tout ce qui se trouve sur son passage, & se précipite sur les bayonnettes & sur les lances qu'on lui présente; il paroît

insensible

insensible à la douleur : quoique percé de coups, il vient souvent à bout de tuer son meurtrier : ses forces physiques sont accrues par le mouvement précipité des esprits vitaux : ce n'est que, lorsqu'ils sont épuisés, ou lorsque le breuvage n'agit plus, que l'on peut se rendre maître de ce frénétique. Il est rare que l'on s'expose à le prendre en vie ; on cherche à le tuer comme une bête féroce. A Batavia, on récompense les meurtriers des Ammoc. Ceux qui ont échappé aux poursuites & aux coups, ce qui est très-rare, éprouvent un sommeil léthargique & un accablement qui termine presque toujours leurs vies. Lorsque j'étois à Batavia, il y en eut un qui tomba dans un des canaux remplis d'eau qui sont dans les rues de cette ville. On ne l'en retira, que lorsque ses forces furent épuisées & qu'il ne fut plus à craindre. Quoiqu'il n'eut pas été blessé, il ne survécut que peu de jours. Un bourgeois de cette ville, françois d'origine, nommé *Sayet*, m'a confirmé lui-même le récit que j'avois entendu faire d'un événement qui lui étoit arrivé. Il se promenoit en veste dans la rue, l'esprit préoccupé de ses affaires ; il n'entendoit point les avis qu'on lui donnoit de tous côtés, en criant de fuir un Ammoc qui alloit à lui ; il n'aperçut le danger, que lorsqu'il n'étoit plus temps de l'éviter : il tenoit sa tabatière à la main ; il l'ouvrit & la jeta machinalement au nez de l'Ammoc, dont la vue sur le champ fut offusquée par le tabac. Cette circonstance heureuse sauva la vie au bourgeois : on tua l'Ammoc un instant après.

LES vertus contradictoires de l'opium méritent d'être remarquées. Les médecins l'emploient en Europe comme calmant & comme somnifère ; mais il cause quelquefois de l'agitation & de l'insomnie. Ne pourroit-on pas soupçonner, que dans ce dernier cas, il a trouvé des aigres dans les premières voies : c'est aux médecins à décider si cette conjecture est fondée.

TOUTS les peuples qui font usage de l'opium en prennent aussi en fumigation ; alors il est narcotique & calmant. Les filous tirent parti de cette propriété. Ils font passer de la fumée d'opium dans la chambre d'un homme endormi, & lui donnent par ce moyen un sommeil léthargique ; ensuite ils enfoncent portes & fenêtres, & font leurs coups. On dit que l'opium pris en fumigation n'est pas mortel, & qu'il procure le sommeil le plus voluptueux. On prétend qu'il jette l'âme dans une extase délicieuse, qu'il amène les rêves les plus

agréables , & que rien n'est comparable à cet état de jouissances ; dont on ne peut se faire une idée , qu'après l'avoir éprouvé. J'ai connu à Batavia un Hollandois, homme de sens & desprit, qui m'a certifié qu'il en avoit fait l'épreuve par curiosité , & pour s'assurer de la vérité. Mû par la crainte qu'inspire toujours l'usage de l'opium , il prit des précautions , pour qu'on ne poussât pas trop loin cet essai. Il m'a confirmé l'opinion publique sur l'effet de la fumée de l'opium. Je ne fais pas , si cette manière de l'administrer ne conviendrait pas à de certaines maladies spasmodiques ; ce moyen curatif devoit être tenté ; je suis porté à croire qu'il produiroit les plus heureux effets , lorsqu'il seroit question de rétablir l'équilibre des humeurs , ou d'appaîser la fougue des esprits animaux.

SECOND. Vous confirmés dans une note de la page 101 , par le témoignage de M. D'Aubenton , ce que j'ai dit du calin , d'après des épreuves chymiques, dans deux mémoires imprimés à l'Île de France , en 1781 & 1782 , sur la fabrication des eaux-de-vie de sucre ; c'est que le *calin* est de l'étain. Ce dernier mot est françois & l'autre est malais ; voilà toute la différence qu'il y a entr'eux. Vous êtes surpris que les nations Européennes qui vont en Chine n'aient point entrepris d'y porter de l'étain. Je suis fort surpris à mon tour , que vous ignorés que les Anglois & surtout les Hollandois portent annuellement du calin à la Chine , c'est-à-dire de l'étain , qu'ils prennent à la Côte de l'Est & dans les Détroits. Si vous avés voulu dire , que vous êtes surpris que les Européens ne portent pas à la Chine de l'étain d'Europe , c'est une autre affaire. Je ne fais pas s'il y auroit du profit à suivre cette spéculation de commerce ; c'est un calcul à faire sur les prix de ce métal en Europe & à la Chine. Quoique le préjugé voulut dans les Indes que le calin ne fut pas de l'étain , il n'en étoit pas moins connu pour tel par les chymistes ; ainsi vous avés tort de dire qu'on a toujours cru le contraire. Vous prétendés aussi qu'on a cru que le calin étoit la Toutenague des Chinois. Vous êtes le premier à qui je l'aie entendu dire. Rappelés vous que les Chinois distinguent l'un de l'autre , par les noms , par les prix , & par l'emploi qu'ils en font ; que la Toutenague est plus sonore , & qu'elle a plus de dureté que le calin ; enfin que la première jaunit quelquefois , & jamais le second. Vous ajoutés en parlant de la Toutenague que ce dernier métal n'est pas naturel , & qu'il

est formé par un mélange de calin & de cuivre. Vous vous trompés encore. La Toutenague étant suivant vous, un alliage, n'en eût pas moins un composé métallique naturel. Quoique je ne l'aie pas soumise à des épreuves chymiques ; j'ai tout lieu de croire, qu'elle n'est pas un mélange de calin & de cuivre. Vous donnés vos présomptions pour des certitudes. Vous avés vu que la Toutenague bien nettoyée avoit l'éclat & la blancheur de l'argent, & qu'elle prenoit une couleur jaune, lorsqu'elle étoit négligée ; vous avés attribué sa blancheur à l'étain & le jaune au cuivre. Le mélange de ces deux métaux forme ce qu'on appelle de l'airain, du bronze ; cet alliage est différent de la Toutenague. Elle paroît être un cuivre blanc, c'est-à-dire du cuivre allié à du zinc & de l'arsenic. Il se peut que les Chinois ajoutent de l'étain à cet alliage, pour la composition de leur Toutenague ; mais cela n'est pas nécessaire, pour avoir un cuivre blanc ; c'est principalement l'arsenic qui lui donne cette couleur. Si l'on mélangeoit beaucoup d'étain à très-peu de cuivre, cet alliage ne deviendroit point jaune, & ne seroit pas de la Toutenague.

JE crois, Monsieur, vous avoir tenu parole, en rapportant les deux exemples que je vous avois promis de citer. Il me reste maintenant à vous assurer que ni moi ni mes compatriotes nous n'avons aucun ressentiment contre vous. Le premier mouvement, excité dans nos cœurs par la lecture de votre ouvrage, a été celui de l'indignation ; elle nous a dicté le désir de nous justifier de vos accusations : le second mouvement est le pardon de l'offense. Si les moyens que j'ai employés pour notre défense sont victorieux, nous vous aurons de l'obligation. Vous nous avés procuré l'occasion de faire connoître l'importance de la colonie que nous habitons, de montrer le zèle dont nous avons été animés pour le succès des armes du Roi, & de prouver le désir que nous avons, d'obtenir l'estime de la nation dont nous nous faisons gloire d'être membres. Venés, Monsieur, dans ce même pays que vous avés déprimé ; je vous recevrai à votre débarquement, je vous embrasserai sans fiel, je vous conduirai chez moi au milieu de mes compatriotes. Ne craignés pas qu'il y en ait un seul assez vindicatif pour vous reprocher vos torts, Vous aurés dans notre île le même accueil que vous y avés reçu autrefois, & j'espère, que rendu à résipiscence vous ne l'oubliés plus. Je réponds de vous auprès d'eux, comme je vous

réponds de la générosité de mes compatriotes. Ils savent comme moi, que toutes vos fautes sont des erreurs de votre esprit & non de votre cœur; aussi je suis persuadé que vous ne garderez point de rancune contre moi, que vous excuserés la chaleur que j'ai mise à faire valoir mes moyens de défense, & que vous ne rejeterés pas l'assurance que je vous donne des sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur *COSSIGNY*



L E T T R E

De M. le Vicomte de Souillac Gouverneur-Général des Isles de France & de Bourbon, & de M. Cheureau Intendant des mêmes Isles, à M. de Cossigny Ingénieur du Roi.

Au Port-Louis Ile de France le 8 Août 1784.

NOUS avons appris, Monsieur, que les recherches que vous avés faites sur la préparation de l'écorce du canelier de Ceylan naturalisé à l'Isle de France, vous avoient conduit à trouver un procédé qui conserve à notre canelle créole son goût & son parfum. Nous savons qu'elle avoit le défaut de perdre l'un & l'autre assez promptement; ce qui jusqu'à présent a empêché les colons de se livrer à la culture du canelier, quoiqu'il réussisse très-bien à l'Isle de France, dans tous les Quartiers où l'on en a plantés. Nous pensons que votre découverte peut être intéressante pour cette colonie qui n'offre pas encore beaucoup d'objets d'exportation. Nous vous connoissons assez, pour être assurés, que vous voudrés bien la rendre publique. Vous nous avés donné plus d'une fois des preuves de votre zèle & de votre patriotisme; & nous serons toujours flattés d'avoir occasion de vous rendre justice.

Nous vous prions de faire imprimer ici le procédé que vous avés trouvé de conserver à la canelle du pays son goût & son parfum. Nous vous en saurons gré nous mêmes; & nous nous

empresferons à rendre compte au Ministre de cette nouvelle preuve de votre labeur, de votre intelligence & de votre patriotisme.

Nous avons l'honneur d'être &c.^a *Le Vicomte DE SOUILLAC.*
CHEUREAU.



R É P O N S E

De M. de Cossigny,

A M. M. le Vicomte de Souillac & Cheureau.

Palma le 9 Août 1784.

M E S S I E U R S,

J'AI reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du 8 de ce mois; par laquelle vous m'invités à rendre public, le procédé que j'ai trouvé, le conserver à l'écorce du canelier de Ceylan, naturalisé aux Iles de France & de Bourbon, son goût & son parfum.

QUAND même j'aurois des raisons pour taire ce procédé, elles céderoient à votre invitation honnête & pressante. Je suis extrêmement sensible aux témoignages de votre confiance, aux preuves de votre estime, aux expressions de votre bienveillance; & je me hâte de vous assurer de ma reconnoissance, en vous rendant compte de ma découverte.

ON connoit assez généralement dans les deux îles la manière d'enlever l'écorce des branches du canelier, après avoir ratissé les deux premières peaux, l'une grise qui est l'épiderme, l'autre verte qui est pulpeuse. La troisième peau qui est ligneuse est la canelle proprement dite; celle-ci est appliquée immédiatement sur le bois; elle y adhère quelquefois, plus ou moins fortement, suivant les circonstances, qui dépendent de la nature du terrain, de son exposition, de son humidité, & sur-tout de la sève de l'arbre.

ON divise cette écorce en plusieurs lanières sur la branche même, & on les enlève avec plus ou moins de facilité, suivant la saison. Cette opération se fait mieux, lorsque l'arbre est en pleine sève. On

obtient par ce moyen une canelle foible en couleur, qui a d'abord assez de goût & de parfum, mais qui perd assez communément l'un & l'autre avec le temps, parce que son huile essentielle s'évapore & se dissipe. Il s'agit donc de la fixer dans l'écorce. Le procédé pour y parvenir est bien simple: voici en quoi il consiste.

ON prépare une eau de chaux; on la laisse reposer, on la décante, & on la filtre, pour qu'elle soit claire. A mesure qu'on enlève de la branche les lanières d'écorce, on les jète sur le champ dans cette eau de chaux. On les y laisse 10, 12, 15, & même 18 heures, suivant le plus ou le moins d'épaisseur de l'écorce; ce qui dépend de la grosseur de la branche qu'on a dépouillée. On a soin de tenir un poids quelconque au dessus des lanières, afin que l'eau de chaux les surnage, qu'elle les humecte & les pénètre dans tous les sens. On retire la canelle, après qu'elle a séjourné dans l'eau de chaux, le temps indiqué ci-dessus: on la met égoutter dans une toile claire, & on l'expose au soleil pour la faire sécher. Voilà tout le secret de cette préparation. L'eau de chaux a la propriété de fixer, en tout ou en partie, l'esprit recteur dans l'écorce qui conserve par ce moyen son parfum.

JE crois qu'il est inutile d'entrer dans de plus grands détails; mais si vous les exigés, je me ferai un plaisir de les donner.

VOUS avés su réveiller mon attention sur un objet que j'avois presque oublié; vous avés réchauffé mon zèle; vous avés excité mon activité. Je vais faire incessamment de nouveaux essais, & j'aurai soin de vous rendre compte de leurs résultats. J'ai formé il y a quelques années sur mes terres une canellerie que j'avois négligée; elle me devient précieuse aujourd'hui, si elle me fournit l'occasion d'être utile à mes compatriotes; & c'est à vous, Messieurs, qu'ils en devront le succès.

VOUS pouvés dès à présent juger de ce qu'on doit en espérer. Je vous envoie plusieurs paquets qui contiennent des échantillons de canelle du crû de Palma, préparée en 1780, suivant la méthode que je viens d'exposer. Depuis cette époque, elle a été oubliée dans un endroit assez humide; cette circonstance a fait contracter un goût de moisi à quelques échantillons, mais ne leur a pas fait perdre le goût & le parfum de la bonne canelle,

comme vous pouvés vous en assurer par vous-mêmes. Quoique je l'aie exposée au soleil depuis hier, elle me paroît fine & sans acreté; la canelle la plus piquante n'est pas la plus estimée.

IL me reste à désirer, Messieurs, que cette découverte ait tout le succès que vous en attendés. J'en reconnois l'importance avec vous. Le canelier délicat dans sa jeunesse devient ensuite dans notre île un arbre robuste, qui résiste aux intempéries des saisons. La préparation de son écorce est facile & ne demande aucuns frais d'établissement. Le colon le plus pauvre peut embrasser cet objet: enfin la consommation de la canelle en Europe, en Amérique, en Asie, & même dans une partie de l'Afrique, est plus considérable que celle de la muscade & du girofle réunis, & se monte à une somme plus forte. C'est donc la plus précieuse de toutes les épiceries.

VOUS avés reconnu sans doute, Messieurs, ces vérités, puisque votre sollicitude bienfaisante pour la prospérité de cette colonie, vous a fait désirer la publicité d'une méthode qui donne un prix à une production de notre île & qui engagera vraisemblablement les colons à la multiplier, dès qu'ils feront assurés du succès. Votre opinion fixera là dessus les idées du public. Vous connoissés depuis long-temps sa confiance en vos lumières, & son empressement à répondre à vos vues patriotiques.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect &c.^a *COSSIGNY.*

SUPPLÉMENT D'INSTRUCTIONS

Sur la préparation de la canelle.

JE viens de répéter mes essais sur la préparation de la canelle, & je vais rendre un compte succinct de mes observations.

L'EAU de chaux que j'ai toujours employée dans mes essais étoit faite avec de la chaux éteinte à l'air. Je faisois jeter les écorces dans cette eau de chaux, à mesure qu'on les dépouilloit de la branche; mais j'ai remarqué qu'il arrivoit, que telle écorce avoit séjourné dans l'eau de chaux, beaucoup plus long-temps que telle autre; & j'ai pris le parti de mettre à la fois toutes les écorces que le vase pouvoit contenir, dans l'eau de chaux. Elles

y prennent une couleur plus ou moins foncée, suivant le plus ou le moins de temps qu'elles y ont séjourné ; elles communiquent à l'eau la même couleur. J'ai distillé une assez grande quantité de cette eau ; j'ai choisi la plus colorée ; je n'en ai pas retiré une goutte d'huile. Je ne me suis pas aperçu, qu'un trop long séjour des écorces dans l'eau de chaux, apportât quelqu'altération dans leurs qualités ; mais j'ai remarqué qu'il étoit à propos que les écorces ne fussent pas trop foulées, & sur-tout qu'elles fussent entièrement plongées dans l'eau de chaux ; car il arrive que celles qui sont à la surface de l'eau ne se colorent pas bien, ou qu'elles sont enduites d'un peu de chaux, lorsqu'elles sont séchées.

J'AI essayé de passer les écorces dans de l'eau fraîche de rivière, après les avoir retirées de l'eau de chaux : ce procédé ne m'a paru ni nuisible, ni utile.

J'AI essayé de passer au four des écorces fraîches qui n'avoient eu aucune préparation : elles n'ont rien acquis par ce moyen, ni faveur, ni couleur ; mais les écorces, qui avoient séjourné dans l'eau de chaux & que j'ai fait sécher au four, ont acquis les mêmes propriétés que celles qui avoient été exposées au soleil ; ainsi dans les temps de pluie, & dans les quartiers pluvieux, on pourra employer ce moyen.

J'AI fait plusieurs autres essais inutiles à rapporter, parce qu'ils ont été sans succès.

J'AI observé que les écorces les plus épaisses, provenant de branches plus grosses & plus fortes, prenoient plus de couleur, & conservoient un goût plus piquant que les autres, sur-tout dans les endroits des nœuds.

SI l'on veut avoir une canelle fine, il faut choisir les branches de médiocre grosseur, celles qui ont le moins de nœuds & dont la peau est la plus lisse. Le dépouillement de leurs écorces est plus facile que celui des branches plus fortes & qui ont des nœuds. Il me paroît prouvé d'après mes essais, que l'on peut avoir à volonté une canelle fine ou une canelle piquante ; cela dépend uniquement du choix des branches, sauf les variations qui peuvent résulter de la nature du terrain & de son exposition. On a pu remarquer que j'engageois à diviser en plusieurs lanières l'écorce de chaque branche, afin que son dépouillement fut plus facile. Il en résulte que cette canelle est moins large que celle de Ceylan. La plus grande
partie

SUPPLÉMENT D'INSTRUCTIONS. III

partie de celle que j'ai préparée à la partie extérieure de l'écorce moins lisse que celle des Hollandois.

POUR avoir des branches qui donnent une canelle fine, aussi large, aussi lisse, que celle de Ceylan, il est à propos de tailler les arbres; je serois tenté de croire qu'il faudroit les conduire de la même manière que l'on élève en France le Saule & l'Osier, en tenant le tronc fort-bas, à cause des ouragans: par ce moyen les nouvelles pousses n'auroient point de branches, & par conséquent, point de nœuds; le dépouillement de l'écorce se feroit facilement. On ne couperoit les nouvelles pousses que tous les trois ans, & l'on pourroit établir des coupes réglées. Si l'on suit cette méthode, je crois qu'on pourra placer les caneliers, à 5 ou 6 pieds de distance les uns des autres, dans la même ligne, & laisser un espace de 7 à 8 pieds, entre les allées que ces lignes formeront.

JE n'ai rien à dire de plus sur la culture de cet arbre; elle ne demande pas une méthode particulière. Tout homme qui est agriculteur n'a pas besoin d'instructions sur cet objet; d'autant plus que le canelier réussit à merveille à l'île de France. Il souffre la transplantation; mais elle demande des précautions, telles que le choix du plant, & le choix de la saison où elle se fait. Les brins de deux à trois ans, transplantés en Janvier, Février ou Mars, sont ceux qui ont le mieux réussi. On peut former une canellerie avec des graines plantées en place; mais ces graines veulent absolument être plantées fraîches.

LES quartiers pluvieux sont peut-être ceux où le canelier réussira mieux, où il produira une plus grande quantité de branches, & où il donnera une canelle plus fine, plus douce. Si cela est, voilà un objet de culture propre à l'exportation, pour des quartiers qui n'en ont point dans notre île.

TOUT ce que je pourrois ajouter seroit minutieux, & peut être suppléé par un agriculteur intelligent. D'ailleurs l'expérience lui en apprendra plus que je n'en fais moi-même. Il s'agissoit de trouver le moyen de tirer parti de notre canelier, & d'assurer à notre canelle des qualités qui la rendent précieuse. C'est ce que je crois avoir trouvé, par la préparation dont j'ai indiqué le procédé. Tout le secret consiste dans la vertu de l'eau de chaux, qui a, comme l'on sait, de l'action sur les huiles & sur les résines, & qui forme avec elles une substance savonneuse. L'eau de chaux mêlée avec de l'huile essentielle de canelle dans une certaine proportion, forme avec elle un savon blanc

concret ; c'est ce que j'ai éprouvé. Il en résulte que cette huile essentielle n'est plus aussi volatile, aussi évaporable, & qu'elle est fixée dans l'écorce. Voilà tout le mystère de l'opération.

SI cette culture prend faveur dans nos deux colonies ; si celle des Muscadiers & des Girofliers s'étend, on pourra donner aux Iles de France & de Bourbon le nom de Moluques Françaises.

F I N.





É T A T

Des Bleds de Bourbon étuvés à l'Ile de France, envoyés dans l'Inde & en Europe.

S A V O I R.

Livres de Bled

<i>Envoyé dans l'Inde.</i>	}	Août 1777, par l'Elisabeth. . .	240,000
		Février 1778, la Louise-Elisabeth. . .	75,156
		Idem. le Guillois.	124,844
		Avril. la Marguerite.	190,000
			630,000

<i>Envoyé à l'Orient</i>	}	X. ^{bre} 1777, par le Jean-François. . .	179,817
		Plus pour Epreuve , 1679 liv. farine de bled étuvé en 10 Quarts.	

Extrait des registres du magasin-général. Au Port-Louis Ile de France, 10 septembre 1784. Signé. CAILLEAU.
Pij

TABLEAU

DES BIEUX DE BONNE QUALITE
DE LA FRANCE, ENVOYES EN
INDIE & EN EUROPE

TABLEAU
DES BIEUX DE BONNE QUALITE
DE LA FRANCE, ENVOYES EN
INDIE & EN EUROPE

TABLEAU
DES BIEUX DE BONNE QUALITE
DE LA FRANCE, ENVOYES EN
INDIE & EN EUROPE

TABLEAU
DES BIEUX DE BONNE QUALITE
DE LA FRANCE, ENVOYES EN
INDIE & EN EUROPE

REMISES faites dans les magasins du Roi à Bourbon, par les colons de cette Ile, depuis le 1.^{er} Janvier 1782, jusqu'au 31 décembre même année, d'après le relevé fait sur les bordereaux des Garde-magasins attachés à chaque Quartier, comme suit.

S A V O I R.

GARDE-MAGASINS.	QUARTIERS.	BLÉ D.	M A I S,	R I Z.	Pois du Cap	H A R I C O T S.	Org.	S A C S.
		Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Sacs.
La Hogue. . .	Saint-Denis .	1,339,356	926,485	»	103,959	34,561	480	41,336
Bellier de Villentroï.	Saint-Paul. .	96,521	4,164,158	»	230,149	»	»	71,984
Pignolet de Fresne.	Repos-de-Laleu.	274,605	944,185	»	46,040	»	»	22,562
Nairac. . . .	Rivière-d'Abord.	4,070,347	»	»	59,944	»	»	51,792
Le Bel Fortin. .	Sainte-Suzanne.	1,690,560	918,560	»	11,710	489,765	»	95,644
Serpe	Saint-Benoît .	163,270	217,957	552,405	»	51,579	»	17,502
De Saulnais.. .	La Possession.	»	126,722	»	10,853	»	»	2,224
		Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Sacs
		7,634,659	7,298,067	552,405	462,655	575,905	480	303,044

Vu par Nous Commissaire Général des Colonies, Ordonnateur à l'Ile de Bourbon : signé C O U R C Y.

TOTAL-GÉNÉRAL. . . 16,524,171. Liv. de grains : signé L A H O G U E.

T A B L E A U qui fait connoître les recettes qui ont été faites dans les Magasins du Roi, à l'Isle de Bourbon, tant en Grains qu'en Légumes secs, pendant l'année 1783.

S A V O I R.

	<i>B L E D.</i>	<i>M A I S.</i>	<i>P O I S</i> du Cap.	<i>Haricots.</i>	<i>R I Z.</i>	<i>ORGE.</i>	<i>S A C S.</i>
St. Denis.	1,240,972	482,845	28,895	23,965	»	300	32,971
St. Paul.	22,844	3,381,653	15,560	»	»	»	58,772
Repos-de-Laleu.	312,285	1,337,640	52,082	»	»	»	49,930
Quartiers de Rivière-d'Abord.	4,088,194	52,940	55,149	»	»	»	56,338
Ste. Suzanne.	2,279,790	267,125	»	426,180	»	»	100,196
St. Benoît.	192,160	67,485	»	11,257	84,921	»	5,998
La Possession.	»	114,608	10,001	»	»	»	1,937
	8,136,245	5,704,296	161,687	461,402	84,921	300	306,142

Vu par Nous Commissaire-Général des Colonies, Ordonnateur à l'Isle de Bourbon-Signé COURCY.

A St. Denis, Isle de Bourbon, le 30 Août 1784. TOTAL-GÉNÉRAL 14,548,851 Livres de grains. Signé LA HOGUE.

I L L E É T A T D E S B O I S

D E
FRANCE

Employés par les charpentiers, pour les radoubs qui ont été faits aux Vaisseaux, Frégattes & Flûtes du Roi, depuis 1780, jusqu'en août 1784, non compris ceux employés aux ouvrages de menuiserie, poulîerie, &c^a.

		<i>Pieds cubcs.</i>
250	FORTES PIÈCES, dont plus de 200 en perceintes & jumelles de 28 à 60 pieds de longueur, 14 à 24 pouces de largeur & 8 à 16 pouces d'épaisseur, cubans ensemble environ	15,000
500	COURBES DE RACINES DE TAKAMAKA de 9 à 18 pieds de longueur, 10 à 24 pouces de largeur & 8 à 16 pouces d'épaisseur, id.	6,000
	LES BOIS EQUARRIS de toutes dimentions id.	35,000
	LES BOIS DE SCIAGE, ce qui comprend les chevrons, planches & Bordages de toute espèce id.	45,000
280,000	PIEDS courans de doublage, de Bois-puant id.	14,000
40	MATS DE TAKAMAKA de 43 à 67 pieds, sur 13 à 20 pouces de diamètre.	3,200
84	MATREAUX idem de 25 à 51 pieds sur 7, à 12 pouces de diamètre.	1,680
380	ESPARRES idem de 20 à 37 pieds sur 4 à 6 pouces de diamètre.	1,520
	TOTAL.	121,400

Nota. Il a été délivré des Chantiers du Roi, une très-grande quantité de ces mêmes espèces de bois; tant pour le radoub des vaisseaux de guerre hollandois, que pour ceux des bâtimens de transport de toute nation venus à l'Île de France.

Envois faits au Cap de Bonne-Espérance

		<i>Pieds cubcs.</i>
25,000	PALISSADES triangulaires de Bois-de-fer de 8 à 11 pieds, sur 18 à 20 pouces de pourtour.	30,000
1,390	LINTEAUX de Bois-de-Nate de 4 pouces de large, sur 2 pouces $\frac{1}{2}$ d'épaisseur.	1,382
357	MADRIERS de bois idem de 9 à 13 pouces de largeur sur idem.	933
48	PIECES pour gittes & heurtoirs de 8 à 10 pouces d'équarissage.	325
	TOTAL.	32,640

A U P o r t - L o u i s I l l e d e F r a n c e , l e 1 1 O c t o b r e 1 7 8 4 . *Signé* Q
CHAUMONT.

STATE OF OHIO

IN SENATE,
January 15, 1880.
REPORT
OF THE
COMMISSIONERS OF THE
LAND OFFICE,
IN RESPONSE TO A RESOLUTION
PASSED BY THE SENATE
MAY 15, 1879.
COLUMBUS:
PUBLISHED BY THE
STATE PRINTING OFFICE,
1880.

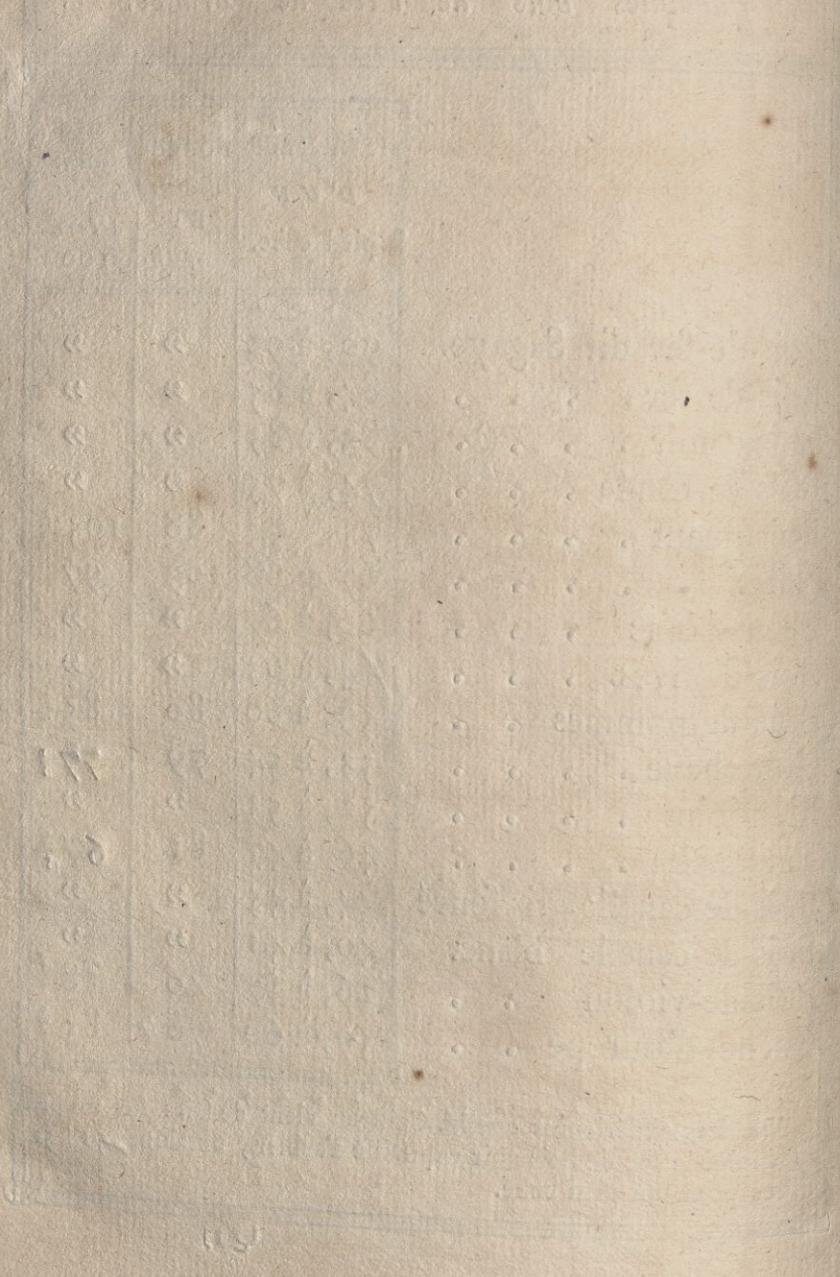
THE LAND OFFICE
OF THE STATE OF OHIO,
HAS THE HONOR TO ACKNOWLEDGE
THE RECEIPT OF THE ABOVE
REPORT, AND TO STATE THAT
IT IS HEREBY REFERRED
TO THE COMMITTEE ON
LANDS, AND TO THE
COMMISSIONERS OF THE
LAND OFFICE, FOR
THEIR CONSIDERATION
AND REPORT.

T A B L E A U

De la pesanteur, de la force & de la densité de quelques bois de l'Isle de France.

	PESANTEUR D'UN pied cube.	FORCE relative ET comparée.	DENSITÉ relative comparée à l'eau. 100
	Livres.		
Bois-de-fer dit Sagaye.	90, à 92	”	”
Bois-de-fer	84, à 85	”	”
Ebène-noir	82, à 83	”	”
Bois-de-ronde	74, à 75	”	”
Bois-puant	73, à 74	88	105 $\frac{3}{4}$
Nate.	67, à 68	109	97
Ebène-blanc	66, à 67	”	”
Bois-d'olives.	64, à 65	”	”
Bois-de-pommes	59, à 60	80	85 $\frac{3}{4}$
Colophane	53, à 54	79	77 $\frac{2}{3}$
Bien-joint	52, à 53	”	”
Takamaka	46, à 47	81 $\frac{1}{3}$	87 $\frac{1}{3}$
Bois-de-cannelle gris foncé.	44, à 45	”	”
Bois-de-cannelle blanc.	40, à 41	”	”
Bois-de-violon	26, à 27	40	38 $\frac{3}{5}$
Chêne d'Europe	59, à 60	76 $\frac{1}{4}$	85 $\frac{3}{4}$

Nœ. Les expériences que M. Cailleau vient de faire sur un parallépipède sec de bois noir dépouillé d'aubier, ont donné 51 à 52 livres pour un pied cube.



LETTRE de M. de Cossigny, à M. M. le
Vicomte de Souillac Gouverneur-Général des Iles de
France & de Bourbon, & Cheureau Intendant desdites Iles.

Au Port-Louis Ile de France le 12 Octobre 1784.

M E S S I E U R S ,

J'AI l'honneur de vous adresser un manuscrit que je destine à l'impression ; il contient une réfutation de l'ouvrage de M. Sonnerat. Vous y verrez les motifs qui m'ont engagé à l'entreprendre. J'ai eu pour objet de justifier les habitans de l'Ile de France des calomnies que cet auteur a publiées contr'eux , & de répondre à ses assertions téméraires contre cette île.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien permettre l'impression de cet ouvrage. Je réclame en cette occasion, au nom de la Colonie, la bienveillance que vous lui accordés, votre bienfaisance naturelle, & votre amour pour la vérité & pour la justice.

Je saisirai cette occasion de faire imprimer en même temps, suivant vos desirs, les essais que j'ai faits sur la préparation de la canelle & dont je vous ai communiqué les détails.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

M E S S I E U R S ,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur. COSSIGNY.

RÉPONSE de M. M. le Vicomte de Souillac
Gouverneur Général des Iles de France & de Bourbon,
& Cheureau Intendant desdites Iles.

A M. de Cossigny, Ingénieur du Roi.

Au Port-Louis le 15 Octobre 1784.

Nous avons lu, Monsieur, avec attention le manuscrit que vous nous avés communiqué de la réfutation que vous avés

L E T T R E.

faite de l'ouvrage de M. Sonnerat , & nous ne pouvons qu'applaudir à l'exacritude de vos recherches sur les faits que vous y cités ; étant tous à notre connoissance , & de la plus grande vérité , nous consentons volontiers, que vous fassiez imprimer cet écrit , & que vous y ajoutés les détails de vos essais sur la préparation de la canelle , que vous nous avés communiqués avec une franchise & un défintéressement auxquels nous avons été très-sensibles , & dont nous ne pouvons nous empêcher de vous témoigner toute notre reconnoissance ; car cette nouvelle découverte , & le moyen que vous avés trouvé , de conserver à cette épicerie précieuse son goût & son parfum qu'elle perdoit promptement , faute de préparations suffisantes (ce qui la rendoit inférieure à celle de nos voisins & parconséquent de nul mérite) nous importent particulièrement ; & par dessus tout , nous prévoyons avec satisfaction que non seulement les habitans de l'Île de France , mais l'État en général vous seront peut-être redevables d'une branche de commerce capable de rendre un jour cette colonie une des plus intéressantes de toutes les possessions Françoises. Ce fruit de vos veilles & de votre application est sans doute encore éloigné , mais nous en possédons le germe , & notre espérance est assez fondée pour vous en témoigner notre gratitude particulière , au moins par l'expression des sentiments qui vous sont déjà connus , & avec lesquels nous avons l'honneur d'être.

MONSIEUR ,

Vos très-humbles & très-obéissans
serviteurs. Signé le Vicomte DE
SOUILLAC & CHEUREAU.

LETTRE de M. Beysser, Chirurgien Major de
l'Hôpital Militaire d'Haguenau & du Regiment de
Pondichery.

A M. de Cossigny, Ingénieur du Roi.

Au Port-Louis Ile de France , le 6 Novembre 1784.

MONSIEUR ,

LES devoirs de mon état m'ont empêché de répondre plutôt
aux questions que vous m'avez faites. Je souhaite que ma lettre vous

parvienne à temps , & que vous ayés lieu d'en être satisfait.

PENDANT le séjour que j'ai fait au Cap de Bonne-Espérance , la curiosité m'a fait entreprendre un voyage dans l'intérieur des terres. J'ai pénétré jusqu'à trois cens lieues de la Ville du Cap avec M. Waninne ; nous étions accompagnés de trois Hottentots qui nous ont toujours suivis à pied , quoique nous fissions environ vingt-cinq lieues par jour , moyennant des relais de chevaux que nous prenions dans les différentes habitations, où nous nous arrêtons.

JE n'ai pas fait beaucoup d'observations sur l'histoire naturelle de ce pays. Je vais vous en faire part en peu de mots.

J'AI trouvé des eaux minérales que j'ai analysées.

QUELQUES montagnes contiennent des mines de cuivre & d'étain.

ON trouve dans l'intérieur des terres la plupart des fruits d'Europe naturels au pays , tels que des pommes & des poires sauvages , des cerises noires & petites semblables à celles des bois d'Alsace , avec lesquelles on fait du kerkévasser , des prunes-monsieur assez bonnes , des pêches & des abricots excellens , des figues , des noix , des amandes , des fraises , des framboises , des oranges douces & des grenades.

LES Hottentots occupent la partie méridionale de la pointe d'Afrique. Je ne m'étendrai pas sur les mœurs de ce peuple qui est assez connu. Les hommes sont très-bien faits , forts , vigoureux , & très-vîtes à la course ; leurs femmes sont assez bien faites ; mais elles ont le nez écrasé & les lèvres fort-grosses ; ce qui les rend assez laides. Les filles nubiles n'ont point de tablier ; mais les femmes qui ont fait des enfans en ont toutes. Dès qu'elles ont accouché , leurs maris prennent de la fiente de bœufs ou de vaches pour en frotter le corps de leurs femmes ; mais ils préfèrent les intestins des bêtes mortes , & ils les emploient à cet usage , quand ils en trouvent. Les femmes tirent la peau du bas-ventre de haut en bas , afin de recouvrir le pubis ; elles font cette opération pendant neuf jours ; c'est ce qui forme le *tablier* dont on a parlé. Il n'a que deux ou trois pouces de longueur , après les premières couches , quatre à cinq pouces après les secondes ; il augmente en longueur à chaque enfantement. J'ai connu une

femme qui avoit un tablier d'onze pouces ; elle avoit eu sept enfans (*a*).

IL y a quelques Hottentots qui n'ont qu'un testicule , par l'effet d'une sorte de castration. Une femme qui a fait trois ou quatre enfans mâles , desirant avoir une fille , prend la résolution , de concert avec son mari , d'écraser le testicule du premier mâle qu'elle mettra au monde. Le jour de la naissance de l'enfant , on lui écrase le testicule gauche & jamais le droit , entre deux pierres très-lisses , & on les frotte avec les lochies de la mère pendant neuf jours. Les Hottentotes croient que le testicule du côté gauche est le seul qui soit nécessaire à la génération. La destinée de cet enfant est de servir ses parens. Tous les mâles que la mère met au monde , après celui-ci , subissent le même sort.

NOUS avons trouvé des peuplades de Cafres dans l'intérieur de l'Afrique ; ils sont très-grands & très-forts. J'en ai vus qui avoient plus de six pieds de haut ; ils ne vivent que de chasse & des fruits que la terre produit naturellement.

IL y a aussi un autre peuple qui n'est pas bien connu , à trois ou quatre cens lieues de Table-Baie ; on l'appelle Bosmane ; il est de couleur jaune , de la nuance du citron à peu-près. Ce peuple est très-sauvage ; on le dit antropophage ; on assure qu'il mange les blancs & les Hottentots qui tombent entre ses mains.

VOUS ferés , Monsieur , l'usage que vous voudrés de ces détails. S'ils vous paroissent dignes de l'impression , je consens que vous les ajoutiés à votre ouvrage. J'ai l'honneur d'être , &c.
BEYSSER.

(*a*) M. Beysser n'explique pas le motif de cet usage singulier. Ne pourroit-on pas soupçonner que les Hottentots respectent les loix du mariage , & qu'ils ont voulu reconnoître les femmes mariées à des signes certains.

T A B L E A U

Des grains remis par les habitans de l'Île de France, dans les magasins du Roi en ladite Île.

S A V O I R.

<i>Années.</i>	<i>B L E D.</i>	<i>M A Ï S.</i>	<i>Riz Blanc.</i>	<i>Légumes secs.</i>	<i>TOTAUX.</i>
	<i>liv.</i>	<i>Liv.</i>	<i>Liv.</i>	<i>Liv.</i>	<i>Liv.</i>
1773	485,969	591,821	21,478	42,459	1,141,727
1774	771,159	3,209,824	119,094	242,726	4,342,803
1775	756,302	3,229,743	52,773	257,686	4,296,504
1776	1,230,894	4,422,576	589,326	8,583	6,251,379
1777	969,733	3,644,458	356,000	9,826	4,980,017
1778	712,677	1,004,976	244,424	60,506	2,022,583
1779	369,933	2,297,139	228,564	280,773	3,176,409
1780	250,887	972,845	94,522	293,166	1,611,420
1781	671,522	741,906	119,843	237,621	1,770,892
1782	811,288	662,942	85,668	210,096	1,769,994

INDÉPENDAMMENT des remises de grains, les habitans des deux îles fournissent beaucoup d'autres denrées, particulièrement en rafraîchissemens pour les équipages, hôpitaux, ainsi que pour la nourriture des bœufs du Génie, de l'Artillerie &c.^a

S A V O I R.

Légumes frais, de toute espèce. Tamarin. Jus de citrons. Sucre. Café. Moutarde. Miel vert. Plusieurs plantes médeцинаles. Biscuit de manioc. Manioc en racines pour les bœufs. Sel Marin (on n'en devoit même pas envoyer d'Europe, ainsi que plusieurs autres articles que fournissent ces îles.) Guildive & Tafia. Les huiles à brûler, & pour la Marine, peuvent devenir encore un objet bien intéressant, & on les auroit à meilleur compte ici, que de les tirer d'Europe.

AU Port-Louis Île de France le 14 Novembre 1784. Signé,
C A I L L E A U.

R

S A V O I R

De l'Imprimerie de la Cour de France
chez le Libraire de la Cour de France

ANNEE	MOIS	JOUR	HEURE	MINUTE	SECONDE
1773	Jan	1	12	00	00
1773	Jan	2	12	00	00
1773	Jan	3	12	00	00
1773	Jan	4	12	00	00
1773	Jan	5	12	00	00
1773	Jan	6	12	00	00
1773	Jan	7	12	00	00
1773	Jan	8	12	00	00
1773	Jan	9	12	00	00
1773	Jan	10	12	00	00
1773	Jan	11	12	00	00
1773	Jan	12	12	00	00
1773	Jan	13	12	00	00
1773	Jan	14	12	00	00
1773	Jan	15	12	00	00
1773	Jan	16	12	00	00
1773	Jan	17	12	00	00
1773	Jan	18	12	00	00
1773	Jan	19	12	00	00
1773	Jan	20	12	00	00
1773	Jan	21	12	00	00
1773	Jan	22	12	00	00
1773	Jan	23	12	00	00
1773	Jan	24	12	00	00
1773	Jan	25	12	00	00
1773	Jan	26	12	00	00
1773	Jan	27	12	00	00
1773	Jan	28	12	00	00
1773	Jan	29	12	00	00
1773	Jan	30	12	00	00
1773	Jan	31	12	00	00

S A V O I R

De l'Imprimerie de la Cour de France
chez le Libraire de la Cour de France

O B S E R V A T I O N S.

LE tableau des remises de grains nourriciers dans les magasins du Roi, par les habitans de l'Île de France, ne m'est parvenu qu'après l'impression de mon ouvrage.

CE tableau, signé par M. Cailleau Garde-magasin-général du Roi, prouve que les productions de la colonie excèdent la consommation de ses habitans, & que c'est une erreur grossière de soutenir, que *le sol toujours ingrat de cette île ne fournit point à la subsistance du colon, & qu'il faut que sa nourriture annuelle lui vienne des nations étrangères.* Quelque modiques que soient ces remises, elles sont le superflu de la subsistance des habitans. Si l'on fait venir des grains du dehors, ce n'est donc pas pour leur subsistance; mais pour celle des étrangers qui sont à l'Île de France, je veux dire, les troupes, les escadres, les vaisseaux du commerce, les passans, les marchands, les artistes, les ouvriers & autres personnes.

ON ne doit pas croire, que ce tableau contienne le total des productions de la colonie en grains nourriciers, excédant la consommation des habitans. Une très-grande partie d'entr'eux ne fait aucune remise de grains, dans les magasins du Roi, & préfère de les vendre aux particuliers. J'ai dit dans une note de la page 74, que l'on comptoit dans la ville du Port-Louis de l'Île de France, plus de dix-mille consommateurs noirs, sans parler des blancs qui sont en grand nombre. J'ajoute ici, que la colonie fournit à l'affluence des étrangers, qui arrivent dans son port, tous les vivres frais nécessaires à leur subsistance; tels que la viande de boucherie, ce qui comprend le bœuf, (a) le cochon, le cabric; tels que les oiseaux de basse-cour de toute espèce; tels que le gibier & le poisson; tels que les légumes & les fruits; &

(a) L'Administration fait importer annuellement dans l'Île de France des bœufs de Madagascar, pour la consommation des rationnaires au service du Roi; mais ces importations n'y suffisent pas. D'ailleurs nous avons ici actuellement six boucheries établies, pour les besoins du public, sans compter une boucherie pour les tortues & plus de vingt charcutiers. M. le Roux Kermorléven négociant & l'un des plus considérables habitans de la colonie, vient d'établir une boucherie fournie uniquement par ses troupeaux: elle tue un bœuf par jour, & de temps en temps des veaux & des cabrics.

OBSERVATIONS.

tous les approvisionnement des vaisseaux du Roi & du commerce. On a calculé que l'Escadre de M. D'Orve avoit emporté d'ici, en 1781, plus de trente mille volailles, sans compter tout ce qu'elle avoit consommé, pendant son séjour dans notre port. On doit mettre tous ces vivres frais, au nombre des productions de la colonie; d'autant plus volontiers, que les volailles & les pigeons qu'on élève, sont nourris avec des grains; & que les esclaves qui sont occupés à la chasse, ou à la pêche; ou à soigner, à garder, à nourrir les quadrupèdes domestiques, & les esclaves qui cultivent des légumes & des fruits, pourroient être employés à la culture des grains.

ON doit mettre encore, au nombre des productions de la colonie, le café, le coton, le sucre, & la guildive, ou tafia. On prétend, que la consommation annuelle de cette boisson dans la colonie, forme la quantité de plus de quatre mille barriques.

SI l'on considère la quantité considérable de bras, qui sont occupés à la construction des maisons nouvelles dans la ville du Port-Louis, qui a pris depuis quelques années un grand accroissement; si l'on fait attention aux défrichemens des terres, aux exploitations des bois, pour le service du Roi & pour celui des particuliers, aux fournitures de bois-à-feu, aux entreprises de chaux & de briques, aux constructions des bâtimens-de-mer, aux différens établissemens qui se font journellement sur la plupart des habitations, on trouvera qu'il n'y a peut-être pas, dans toute l'île, dix-mille esclaves employés habituellement à la culture de la terre; ainsi l'on doit être surpris de la quantité des productions de la colonie; & l'on doit convenir que *son sol* n'est pas *ingrat*.

CETTE réflexion en amène naturellement une autre. Lorsque toutes les terres seront en valeur, lorsque tous les établissemens seront achevés, lorsque la colonie possédera quatre-vingt à cent-mille esclaves, c'est alors que l'on connoitra toute l'étendue de ses ressources.

E R R A T A.

Le lecteur suppléera facilement à l'omission de quelques lettres & de quelques virgules; & corrigera quelques fautes d'orthographe qui se sont glissées dans l'impression. On ne relevera ici qu'une faute essentielle.

A la page 15, ligne 7, au lieu de, population de cent mille âmes, lisez, population de deux-cens-mille âmes.

Nova compadio 1855 con stilit 12 crucifera.

UB WIEN



+AM442709706

